

ABONNEMENTS.
Par an..... \$1.00
Six mois..... 0.50
(Payable d'avance.)
Pour pouvoir discontinuer, il faut avertir au moins quinze jours avant l'expiration d'un terme de pas moins de 3 mois et payer tous les arrérages.

LE CULTIVATEUR

ST NORBERT DE Alex Dubois 157.

Edition Hebdomadaire du CANADIEN.

ANNONCES:
Première insertion..... \$0.10
Autres insertions..... 0.05
Naisance, mariage ou décès 0.50
Les annonces suivantes seront insérées pour un centimètre le mot :
Demandes d'emploi.—Demandes de domestiques ou employés. Annonces pour chambre ou pension

L. J. DEMERS & FRÈRE, Éditeurs-Propriétaires.

BUREAU : 38 et 40, rue Ste Famille, Québec.

QUEBEC
SAMEDI, 27 MAI 1882.
L'hon. F. Langelier.

M. Langelier n'est véritablement entré en fonctions comme maire de notre excellente cité que depuis mardi, le 16 du courant, jour au soir duquel il a validé son élection, en convalidant à de principes agapes ses collègues du corps municipal, et... quatre ou cinq de nous autres journalistes.

Le temps est donc bien venu de crayonner son portrait.

M. Langelier n'est pas un inconnu des lecteurs du *Canadien*. J'ai fait contre lui des luttes animées, qu'en pareille circonstance je ferais encore, car j'étais mu par la seule impulsion de ma conscience, par la force d'opinions dans lesquelles j'ai foi et qui, je le crois plus que jamais, sont l'espoir et le salut de notre race.

Polémiste aguerri et alerte, avocat instruit, professeur depuis bientôt quinze ans, M. Langelier a parcouru une carrière politique entremêlée de succès et de revers éclatants.

En 1875, M. Landry le bat à Montmagny.

Le coup d'état le porte au ministère des terres de la couronne, en 1878.



L'HON. M. FRANÇOIS LANGELIER,
Maire de la cité de Québec.

M. Langelier a un peu plus de la quarantaine : il est dans la pleine maturité de son talent. Je ne crois pas qu'il ait la passion politique : ses goûts le portent plutôt vers l'étude, dans laquelle un esprit rangé trouve des satisfactions autrement sereines.

Brun de figure, les yeux très noirs, M. Langelier est de taille moyenne, solidement charpenté. Sa démarche vive dénote un tempérament nerveux, impressionnable, énergique.

Fort debater dans une enceinte législative, il n'a pas le « feu sacré » qui embrase les masses.

Il occupe au barreau une place marquante.

C'est dommage qu'il ne soit pas conservateur—dommage pour lui, et dommage aussi pour le pays.

J. ISRAËL TAITE.

Politique fédérale.

Il est facile de comprendre que la tactique de l'opposition, pendant la campagne électorale, sera de mêler la politique du cabinet de Québec à celle du gouvernement de la Puissance. L'Electeur d'hier soir se livre à cette tentative dont nous ne voyons ni l'apropos, ni la logique. Car, enfin de compte, par quel procédé peut-on rendre Sir John responsable des actes de M. Chapleau ?

Il s'agit ici de deux choses entièrement séparées et distinctes.

Le cabinet fédéral se présente devant la nation avec un programme connu : la politique nationale, dont les trois années dernières ont démontré l'excellence tant au point de vue de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, qu'à celui du revenu.

A la chute de M. McKenzie, nous étions en face de déficits qui allaient augmentant d'année en année.

Aujourd'hui ce sont les surplus qui s'accroissent, en proportion du progrès que nous faisons dans toutes les branches d'affaires.

Et les impôts diminuent.

Et nos entreprises de chemins de fer reçoivent de larges subventions.

Et les travaux les plus importants s'accomplissent.

La confiance règne parmi les capitalistes, les manufacturiers, qui se préparent à agrandir le cercle de leurs opérations.

Serait-il dans l'intérêt général de changer de gouvernement, c'est-à-dire de politique, en ce pareil moment ?

La réponse de tous les gens raisonnables ne saurait être douteuse.

Lorsqu'une administration conduit mal les affaires et se rend coupable de fautes graves, il faut s'en débarrasser, c'est le devoir du corps électoral et son intérêt.

Mais ce serait aller contre le sens commun que de refuser son appui à des hommes qui font renaitre la prospérité et dont la tâche n'est pas terminée.

Nous ne tenons pas ce langage

par esprit de parti : l'esprit de parti, tel qu'il est exploité par trop de politiciens et compris par trop de bonnes âmes, constitue un immense danger, car il conduit à la sanction tacite des actes les plus infâmes.

Non : nous pesons avec impartialité les raisons qui militent pour et contre le gouvernement d'Ottawa. Et nous en arrivons à cette conclusion qu'il n'y a rien à gagner et beaucoup à perdre à un changement de cabinet. Nous n'entrevoions pas la possibilité d'un semblable résultat. Mais, pour écarter le plus lointain danger, les amis de la politique nationale doivent travailler avec la même énergie que si la lutte était plus sérieuse.

Dans la province de Québec, il faut garder le terrain que nous possédons : une majorité compacte est indispensable si nous voulons que nos représentants dans l'exécutif aient dans le futur l'ascendant et l'influence dont les résultats se chiffrent par les millions de piastres appliqués aux grands travaux qui vont développer davantage les ressources du Bas-Canada.

Condamné.

La Gazette de Montréal se prononce contre l'augmentation de l'indemnité des membres de la législature locale et contre l'imposition de taxes sur les banques, les compagnies d'assurance, les compagnies manufacturières, les compagnies de

chemins de fer, etc. Notre confrère blâme surtout le gouvernement d'imposer une taxe sur les compagnies manufacturières. D'après lui, le gouvernement aurait pu trouver un autre moyen d'équilibrer l'état de ses finances. Il termine ses remarques en exprimant l'espoir que la législature locale ne sanctionnera pas ces deux mesures pour le moment.

Vain espoir pour l'indemnité ! Samedi après-midi, les membres de l'Assemblée législative se sont voté huit cents piastres de salaire. Le premier vote fut de 15 contre 17, et le second de 15 contre 18. Nos lecteurs en trouveront les détails dans notre compte-rendu des débats parlementaires.

Reste encore le projet de loi relatif aux taxes. Attendons ; mais pas d'illusion. Ça passera comme le reste.

Montmagny.

M. Landry a porté la parole dimanche dernier aux électeurs de St-Thomas, le château-fort du parti libéral. Il a été parfaitement écouté. M. Choquette a posé sa candidature. De la manière dont elle a été accueillie, il est à prévoir que M. Choquette n'ira pas jusqu'au bout et qu'il aura le bon esprit de laisser le comté élire M. Landry par acclamation. C'est évident d'ailleurs que c'est le désir du comté.

M. Landry parlera dimanche prochain au Cap St-Ignace. C'est du moins la convention prise entre les deux candidats.

22 mai 1882.

Après la messe, hier matin, à Notre-Dame de Lévis, le Président des Communes, l'hon. M. Blanchet a reçu de ses constituants une adresse de bienvenue, et de félicitations pour avoir si bien réussi à obtenir de la part du gouvernement fédéral, une subvention en faveur de l'embranchement de St-Charles.

La démonstration a eu lieu en face de la résidence de l'hon. M. Blanchet, et le héros de la circonstance, après avoir remercié cordialement ses amis, leur a parlé longuement des questions politiques du jour.

L'orateur a été à plusieurs reprises différentes, applaudi d'une manière enthousiaste.

L'hon. M. Blanchet sera probablement réélu par acclamation.

L'honorable M. Caron, ministre de la milice, est arrivé hier soir en cette ville.

Guiteau.

Un second procès a été refusé à Guiteau, l'assassin du Président Garfield. Le meurtrier sera exécuté le 30 juin prochain.

Esprit maconnique.

Le conseil de l'instruction publique, dont les évêques sont les principaux membres, porte ombrage au gouvernement, qui semble ne rien épargner pour lui enlever ses pouvoirs et circonscrire son action.

La clause 4 du fameux bill, dont nous avons expliqué la nature à nos lecteurs, est ainsi conçue :

« Il sera loisible au lieutenant-gouverneur-en-conseil de nommer l'un des fonctionnaires du département de l'instruction publique, inspecteur-général des écoles de la province.

« Le devoir du dit inspecteur-général sera de surveiller, de contrôler et de diriger, d'après les instructions du surintendant, les travaux des inspecteurs ordinaires. Il aura, à cette fin, tous les pouvoirs des dits inspecteurs et tous ceux du surintendant, excepté celui de rendre des sentences. »

Le lieutenant-gouverneur-en-conseil — le gouvernement — pourra donc, sans consulter le Conseil de l'instruction publique, nommer un inspecteur général, dont les fonctions seront de surveiller, de contrôler et de diriger les travaux des inspecteurs ordinaires, d'après les instructions du surintendant, et non d'après les instructions du conseil de l'instruction publique.

Voilà qui est clair : les inspecteurs d'écoles seraient exclusivement sous la direction du surintendant et de son aide-de-camp, l'inspecteur-général qui, par une singulière prudence de la loi, doit être choisi parmi les fonctionnaires actuels du département !

Il y a de l'esprit maconnique dans ce bill, qui ferait honneur à Jules Ferry.

Une crise.

Le public de cette ville sait que la société de construction de la haute-ville passe à travers une crise sérieuse. Notre silence n'améliorerait pas sa position qui, au reste, est moins désastreuse qu'une partie des actionnaires le croit. Sans doute, des pertes graves ont été faites, sur des prêts non garantis d'une manière suffisante. Mais de là à la ruine, il y a loin.

Notre devoir est d'avertir les actionnaires de ne pas sacrifier leurs parts. Avec de la prudence, il faudra peu de temps pour remettre la société dans un état prospère. Ceux qui parlent de liquidation ne réfléchissent pas que la liquidation d'une pareille compagnie est pour ainsi dire impossible. Il faudrait continuer à tenir des bureaux pour le remboursement des prêts. Etc. Il est vrai que les créances actives pourraient être transportées à une autre compagnie, mais à une lourde perte.

Non : il s'agit de faire courageusement face aux difficultés du moment, de continuer les opérations, de réaliser, si possible, des économies dans l'administration.

Quel système la société doit-elle adopter pour l'avenir ? Doit-elle se transformer en société permanente, ou persister dans celui qu'elle a suivi jusqu'à ce jour ? Nous ne nous prononçons pas aujourd'hui sur ce point, qui sera réglé entre les intéressés et qui est à l'état de discussion à cette heure.

Mais un point sur lequel il n'y a pas d'hésitation possible, c'est qu'il ne faut pas songer à liquider.

La cause principale des pertes de la société est la manie de prêter par

grands montants, au commerce de bois surtout, cette manie dont la Banque Nationale a déjà subi les fatales conséquences, conséquences contre lesquelles elle lutte aujourd'hui, et qui ont engouffré son fonds de réserve en entier.

Le ministre de la milice.

L'hon. M. Caron sera ici lundi soir.

Il sera accueilli avec plaisir dans cette ville et dans le comté de Québec. Représentant notre district d'une manière spéciale, il se présente avec une série d'actes auxquels adversaires comme amis ne peuvent qu'applaudir.

Le crédit voté à la compagnie du lac St-Jean lui mérite la reconnaissance profonde de sa division électorale, qui a un intérêt de premier ordre dans cette entreprise.

Dans l'administration de son département, il a fait preuve de tact, d'énergie et d'esprit de justice.

Il est populaire parmi la députation.

Bref, il est en position de rendre des services signalés à notre province.

Montmagny.

Dans les parlements, il y a, comme partout ailleurs, les hommes de travail, ceux qui font avancer les affaires et réussissent les entreprises, qui ont assez de persévérance pour surmonter les uns après les autres les obstacles et les difficultés.

M. Landry est de ce nombre.

De concert avec M. Angers, en 1879, il se mettait à l'œuvre pour obtenir la construction de l'embranchement St-Charles.

Le succès est venu couronner ses longs et constants efforts—efforts dont personne plus que nous n'a été témoin.

Sans doute, il a reçu l'aide de ses collègues, des ministres de notre province, mais il est l'auteur du mouvement qui s'est terminé d'une manière si satisfaisante pour nous.

Qui, pendant la session actuelle, a pris la direction de la campagne en faveur du chemin du lac St-Jean ?

Nous ne commettons aucune injustice en disant ce qui est vrai, à savoir que c'est le député de Montmagny qui a organisé les députations, requêtes, etc., qui ont amené le cabinet à voter un crédit capable d'assurer le succès de cette voie ferrée.

Sans doute encore ses collègues lui ont prêté main-forte, mais enfin il a été la cheville ouvrière dans cette œuvre du chemin du lac St-Jean, qui fait foi de l'influence bienfaisante dont jouissent nos ministres dans l'exécutif fédéral.

Nous citons deux des actes les plus importants accomplis par M. Landry pendant le dernier parlement. Sans cesse à son poste, il n'est pas un député mieux renseigné que lui sur la législation privée et publique.

Notre province a besoin de pareils hommes : il les faut à notre district, et nous espérons que le comté de Montmagny donnera à M. Landry l'appui auquel il a droit en récompense des services qu'il a rendus.

Nous savons que le parti libéral est puissant dans cette division électorale.

Nous lui rendons ce témoignage

qu'il est composé d'éléments intelligents et vigoureux. Eh bien, pour-quoi employer cette force et cette vigueur à combattre un homme, dans la conduite parlementaire duquel il n'y a rien de répréhensible.

Chicoutimi.

M. Ernest Cimon se présente à Chicoutimi. Il avait d'abord songé à se retirer de la vie publique, mais ses amis ayant insisté pour l'avoir de nouveau comme candidat, il a cédé à leurs desirs.

Avant mon départ d'Ottawa, Sir John et Sir Hector Langevin lui ont adressé les lettres suivantes :

Ottawa, 15 mai 1882.

A Ernest Cimon, Ecr., M. P.

Mon Cher Cimon,

Vous voyez que nous allons faire voter le subside en faveur du chemin de fer du lac St-Jean. Vous recevez ainsi la récompense des longs, actifs persévérants efforts que vous avez faits en faveur de la cause de ce chemin, qui sera d'un si grand bienfait pour votre partie du pays.

Votre dévoué, etc.,

JOHN A. MACDONALD.

Ottawa, 15 mai 1882.

Mon cher M. Cimon,

J'espère que vous êtes satisfait de la manière dont le gouvernement fédéral vient de résoudre la question du chemin de fer du lac St-Jean. Le subside que nous lui accordons va, je n'en doute pas, assurer sa construction. J'en suis d'autant plus content que vous vous êtes occupé davantage de cette question. Vous devez être joyeux et fier de voir que vos efforts en faveur de cette voie si importante de communication sont enfin couronnés de succès.

Je suis convaincu que vos électeurs vous en tiendront gré, et que si vous désirez de nouveau les représenter en Parlement, ils ne vous feront pas défaut.

Tout à vous,

HECTOR L. LANGEVIN.

Ernest Cimon, Ecr., M. P.

Dilapidation.

Si la province est aujourd'hui victime d'une lourde imposition de taxes, il faut en accuser la chambre qui vient de sanctionner la vente à sacrifice de notre chemin de fer, il faut en accuser le premier-ministre qui a délibérément préféré l'intérêt des spéculateurs, ses amis, aux intérêts de la province.

Qu'on relise nos articles depuis trois mois, nous n'avons cessé d'avertir les contribuables de ce qui arrive maintenant. Et ça n'est que le commencement, si le régime actuel continue.

M. Chapleau est maître de la députation : à sa voix la majorité votera n'importe quoi. Aussi il s'est fait un devoir de donner \$1,500 de plus à chaque député.

Derrière le chef du cabinet, avec lui, il y a une bande de spéculateurs avides, insatiables qui exigent des jobs, de l'argent.

C'est pour eux, en grande partie, que M. Chapleau se fait autoriser à emprunter \$3,000,000, de même que c'est pour combler les trouées par eux faites dans la caisse publique que nous aurons à payer de nouveaux impôts.

Ce système de dilapidation durera aussi longtemps qu'il restera quelque chose à prendre, aussi longtemps que notre crédit pourra être exploité.

La politique nationale.

Lorsque la politique nationale a été inaugurée par le gouvernement de Sir John Macdonald, une certaine presse a jeté les hauts cris. Nous allions directement à la banqueroute, ni plus ni moins. Mais l'essai de ce tarif protecteur a démontré à l'évidence que le parti conservateur avait suivi la vraie politique pour rendre le pays heureux et prospère. La province de Québec surtout doit voter des remerciements au gouvernement fédéral pour l'adoption de cette grande politique ; car c'est à elle que nous serons redevables de la construction du chemin de fer du lac St-Jean, de la Rivière-du-Loup et Woodstock et de l'embranchement St-Charles, travaux qui donneront de l'ouvrage à des milliers de personnes pendant plusieurs années. Sans le tarif protecteur, le gouvernement n'aurait pas réussi à rétablir, d'abord, l'équilibre dans ses finances, ensuite à obtenir un excédant de plusieurs millions pendant l'exercice courant, et à accorder enfin des crédits considérables aux différentes entreprises que nous venons de signaler.

Mais la province de Québec n'est pas la seule à ressentir les bienfaits de la protection. Dans toutes les parties de la puissance du Canada, la politique nationale a obtenu les résultats les plus satisfaisants, et les adversaires eux-mêmes du gouvernement conservateur ont été forcés d'admettre qu'il s'était opéré de grands changements dans toutes les industries.

Les Provinces Maritimes ont été presque régénérées, grâce au tarif protecteur. Voici ce que disait dernièrement à ce sujet le *Sun* de St-Jean, N. B. :

« La grande augmentation de commandes et d'ouvriers dans toutes nos anciennes boutiques, l'établissement d'un grand nombre de nouvelles industries, tels que celles du coton, de la laine, du sucre, de la verrerie, de coutellerie, et autres fabriques, l'augmentation signalée dans l'exportation du charbon, le développement des ouvrages en acier et en fer à Londonderry, sans parler de l'impulsion générale donnée à toutes les branches du commerce, sont des faits profondément gravés dans l'esprit de tous les habitants des Provinces maritimes qui n'ont aucune raison spéciale de préférer les intérêts du parti au bien de tout le pays. »

Nous pourrions citer des extraits des journaux des autres provinces pour prouver notre assertion, savoir : que la protection a rendu le pays heureux et prospère. Mais cette citation suffit pour le moment. Il n'y a que ceux qui sont aveugles ou qui ne veulent pas voir clair qui s'efforceront de combattre le tarif protecteur. Fermant les yeux à la lumière de l'évidence, ils se disent et s'empressent de le répéter à leurs amis : « Le parti, avant le pays. »

L'EGYPTE.

Tout n'est pas rose dans ce petit pays, à l'heure qu'il est. Une guerre civile est imminente. Arabi pacha veut la déposition du Khédive, mais ce dernier est appuyé par la France et l'Angleterre, qui ont fait partir immédiatement une flotte pour le Caire en apprenant les ravages de la révolution.

D'après les dernières dépêches,

les notables d'Alexandrie faisaient signer une pétition demandant la nomination de Mohamed Tewfik, comme Khédive, avec Mohamed Baroudi, comme régent, et Arabi Bey, comme gouverneur.

Plusieurs européens ont quitté la ville du Caire.

Le ministère travaille activement aux fortifications des forts sur la côte nord.

Arabi Bey presse le ministère d'avoir recours à des mesures extrêmes.

Dans le cas de l'intervention de la Porte, Arabi a l'intention de se retirer avec les troupes dans la citadelle, prenant les principaux pachas turcs comme otages.

Stone Pacha a donné sa démission plutôt que de violer son serment d'allégeance au Khédive.

Les notables ont refusé unanimement de s'assembler. En apprenant cette décision, Arabi Bey s'est écrié : « Alors, vous aurez la guerre civile. »

Arabi a manifesté l'intention de déposer le Khédive par la force armée sans avoir l'assentiment de la Chambre.

La rumeur circule cependant que Arabi ne peut pas compter sur toutes les troupes. Un régiment, dit-on, est resté fidèle au Khédive.

D'un moment à l'autre, on s'attend à une démonstration militaire.

Plus récent. Le président d'une commission de la chambre des notables a eu, le 13 du courant, une entrevue avec le Khédive pour intercéder au nom des ministres.

Le Khédive a répliqué qu'il n'avait rien à dire aux rebelles.

Le bruit court que des bandes nombreuses de Bédouins se réunissent dans la Basse-Egypte pour appuyer le Khédive.

Lorsque le président de la chambre des notables a prié le ministère de donner sa démission, Arabi Bey a répondu fièrement qu'il ne le ferait pas.

Plustard Mahoud Baroudi a quitté la présidence du conseil et a été remplacé par Mustapha Fehmy, ministre des affaires étrangères. Les ministres sont restés à leur poste.

La crise paraît terminée pour le moment, bien que Arabi soit encore au pouvoir.

Les dernières dépêches annoncent que des navires de guerre français et anglais sont en route pour l'Egypte.

La situation est très tendue.

Dernières nouvelles.—Le commandant de la citadelle du Caire et plusieurs officiers se sont prononcés en faveur du khédive.

Les relations ont été reprises entre le khédive et le ministère. On dit qu'Arabi Bey apprenant que les flottes française et anglaise faisaient voile vers l'Egypte, a donné ordre à toute la réserve de rentrer dans la capitale dans l'espace de trois jours.

Six navires de guerre sont mouillés en face d'Alexandrie. L'arrivée de la flotte a produit un grand sensation.

Les ministres se sont soumis au khédive en faisant parade d'une grande loyauté. Ce dernier les a reçus froidement.

L'ordre est maintenant rétabli.

Quand M. Chapleau est arrivé au pouvoir, il s'est fait fort de ne plus faire d'emprunt.

Il a bien tenu parole ! Il n'a emprunté que quatre millions d'un

coup, et aujourd'hui il demande à en emprunter trois millions !
C'est l'homme !

—00—

Le sentiment public est très vif contre le bill des taxes du gouvernement.

Il y a eu, à Montréal, des assemblées nombreuses d'hommes d'affaires pour protester contre cette audacieuse tentative de soutirer aux citoyens de cette province les sommes qui ont été enlevées malhonnêtement au trésor en vendant à moitié prix le chemin de fer aux fournisseurs du premier-ministre.

—00—

Les élections générales.

Une dépêche d'Ottawa nous informe que le parlement fédéral a été dissout aujourd'hui. Les brefs des élections seront lancés incessamment. La nomination des candidats est fixée au treize juin, et la votation aura lieu le vingt.

—000—

La suppression des crimes en Irlande.

Le projet de loi relatif à la suppression des crimes en Irlande a été discuté hier à la chambre des communes d'Angleterre. Après un débat assez animé, cette mesure a été adoptée en deuxième délibération par 45 voix contre 38. M. Parnell a été très modéré dans ses remarques

—000—

L'Islet.

Plusieurs candidats sont sur les rangs. MM. H. J. B. Chouinard, de cette ville, S. Drapeau, d'Ottawa, M. Dufour, de St-Roch des Aulnais, M. Marcotte, M. P. P. appuie M. Drapeau. Ces divers candidats ont adressé la parole hier ainsi que M. Lavery, avocat, de Québec.

—000—

Les Canadiens aux Etats-Unis.

Il y a quelque temps le *Canadien* de St Paul, publiait un article très sensé sur l'immigration canadienne aux Etats-Unis. Après avoir établi un parallèle entre les différentes nations et démontré que nos compatriotes restent toujours canadiens-français par la langue, canadiens-français par les mœurs et la religion, et canadiens-français par l'attachement au pays de leurs ancêtres, ce journal faisait les réflexions suivantes :

Ce qui distingue les Canadiens-Français de la Nouvelle-Angleterre, comme au Canada, c'est qu'ils restent inébranlablement attachés à leur langue et à leurs mœurs ; ils ne se laissent pas absorber comme les Allemands ; ils ne deviennent pas plus américains ici qu'ils n'étaient anglais de l'autre côté de la frontière ; partout ils résistent à l'assimilation. Cela ne les empêche pas, bien entendu, de contribuer dans une très large mesure à la prospérité de leur pays d'adoption.

D'après une publication récente, 35 villes et villages de la Nouvelle-Angleterre comptent ensemble une population totale de 554-135 habitants, 109,645 Canadiens-Français. Dans certaines villes, les Canadiens entrent pour plus du quart dans le total de la population. A Manchester N. H., ils sont au nombre de 9,000 sur 33,000 ; à Lowell, Mass., 11,000 sur 64,000 ; à Cohes, 6,000 sur 19,000 ; à Biddeford, Maine, 6,500 sur 12,000. Notons aussi que dans la partie du nord du Maine, le district de la Madawaska, disjoint du Canada par le traité 1842 et annexé aux Etats-Unis, est en grande partie peuplé de Canadiens, presque tous propriétaires-cultivateurs. C'est encore un groupe français des plus vivaces. Bien que l'annex-

tion ait naturalisé américains tous les habitants d'origine canadienne, ceux-ci conservent leur langue et leurs habitudes.

La même statistique nous apprend qu'on trouve, dans les 35 localités auxquelles elle se rapporte, 2839 propriétaires d'origine canadienne, proportion très respectable. Mais ce sont surtout les chiffres relatifs à l'instruction publique qu'il est intéressant d'examiner. Le nombre des enfants non canadiens qui fréquentent les écoles est de 48,000 environ, c'est à dire d'un écolier sur 9 habitants non canadiens, tandis qu'il y a 16,000 écoliers d'origine française, soit 1 sur 7 habitants canadiens.

—00—

Rumeurs électorales

Sir Hector Langevin aura pour adversaire M. Turcotte.

Il est rumeur aujourd'hui que M. Paterson Hall fera la lutte contre M. Caron dans le comté de Québec.

M. de St-George dit qu'il se présente à Portneuf, contre M. Vallée.

M. Montplaisir sera élu par acclamation à Champlain.

Nous souhaitons le même bonheur à M. Méthot, à Nicolet.

Le docteur Olivier sera réélu à Mégantic.

Nous ne connaissons pas encore d'adversaire à M. Bourbeau dans Drummond et Arthabaska.

Il n'y a pas de candidats sur les rangs à Dorchester. Un conservateur y sera élu.

Il n'est pas impossible que M. Fréchette tente la fortune à Lévis contre l'hon. M. Blanchet.

La bataille est commencée à Belchasse entre Messieurs Amyot et Pacaud.

Témiscouata est assuré au docteur Grandbois.

M. Garon, avocat, M. Gosselin, ancien député, le docteur Dionne, du *Courrier du Canada* sont des aspirants aux faveurs populaires à Rimouski où M. Fiset est le porte-drapeau libéral.

M. Beauchêne aura maille à partir avec M. Lebel, dans Bonaventure.

L'hon. M. Fortin sera élu par acclamation. Il le mérite bien. Un des rares hommes politiques qui travaillent sans arrière pensée pour le pays.

M. Elie Maltais fait de l'opposition à M. Xavier Cimon, à Charlevoix.

M. Valin et M. Charles Langeviller vont se disputer Montmorency.

—00—

Nous publions le discours prononcé par M. Cimon sur la question du chemin du lac St-Jean. Nous n'avons pas de doute que les électeurs de Chicoutimi donneront leur appui au cabinet fédéral pendant la présente élection.

—00—

La taxe projetée de M. Wurtele.

Une mesure inique et qui doit être combattue.

Nous lisons dans le *Star* de Montréal du 18 du courant :

« La plus profonde indignation règne parmi les hommes d'affaires en général au sujet de la mesure projetée de M. Wurtele imposant des licences dans le but de prélever un revenu pour des fins provinciales. Il n'y a pas que ceux qui n'approuvent pas le gou-

vernement qui font de l'opposition à cette mesure, mais on remarque des conservateurs et de bons conservateurs mêmes qui n'ont jamais enregistré leur vote en faveur des libéraux et qui condamnent ce projet en termes aussi acerbes que les libéraux les plus avancés. De fait plusieurs libéraux ne sont pas aussi exaspérés que les conservateurs.

COMPAGNIES D'ASSURANCES

Hier une assemblée de personnes s'occupant d'assurances, a été tenue sous la présidence de M. W. M. Ramsay, de la *Standard*, et un comité, composé de MM. Ramsay, Davidson, Smith et Tailey a été nommé pour consulter les avocats sur cette question. L'assemblée a été ajournée jusqu'à ce matin ; on a fait connaître alors l'opinion exprimée par M. William H. Kerr, C. R. L'opinion de cet éminent avocat en droit constitutionnel est que la mesure projetée est entièrement inconstitutionnelle et *ultra vires*. M. Kerr cite le cas de la Reine vs Severn qui renferme exactement la même question, se rapportant au commerce dans la province d'Ontario. Le gouvernement d'Ontario avait imposé une taxe sur M. Severn, brasseur bien connu. La cause fut soumise à la Cour Suprême et jugée contre le gouvernement, pour la raison que les législatures locales, suivant l'acte de la Confédération, n'avaient pas le pouvoir de régler les questions ayant trait au commerce. Cette décision de la Cour Suprême fut acceptée comme un précédent par l'administration Joly à l'égard des brasseurs. Dans le budget de l'honorable M. Langelier en 1878, le revenu prélevé jusqu'alors des brasseurs fut inclut, mais après que le jugement de la Cour Suprême fut connu, ces articles furent retranchés du budget, et le gouvernement ne tenta plus de prélever le montant.

A l'assemblée, les assureurs se sont montrés bien déterminés à opposer la mesure, mais s'ils échouent dans leurs efforts, alors ils prendront des mesures pour fermer toutes les succursales dans toute la province, et restreindre le théâtre de leurs opérations aux principaux bureaux de Montréal. Le résultat d'une telle conduite de la part des compagnies d'assurances sera de fermer environ quatre cents agences et succursales dans la province.

Dans certains cas, des compagnies seront taxées de quinze à vingt pour cent, ce qui les met dans l'impossibilité de maintenir des agences en dehors de Montréal.

Le gérant d'une grande compagnie a déclaré aujourd'hui que sa compagnie seule fermerait quarante succursales, si le gouvernement persiste dans sa mesure.

L'assemblée a été ajournée, après avoir résolu d'obtenir l'opinion du juge Badgley sur cette question.

Les compagnies suivantes étaient représentées à cette réunion : Sun, Confederation Life, Standard, Accident, Eltna Fire and life, Canada Life, Citizens, North British Guarantee Company, Hartford Fire, Imperial, Royal, Liverpool, London and Globe, London Insurance Corporation, North British and Mercantile, Northern, Quebec Fire, Royal Canadian, et British American.

LES BANQUES.

Qu'est-ce que la Banque des Marchands a l'intention de faire au sujet de la taxe que l'on se propose d'établir, a demandé le reporter du *Star* au président de cette institution ? Allez-vous vous contenter de payer simplement, sans rien dire ?

« Non, nous ne paierons pas », a répondu M. Hamilton, de l'air d'un homme parfaitement déterminé.

M. Smithers, de la Banque de Montréal, a dit que les directeurs de cette institution n'avaient pas encore pris de décision sur ce qu'ils allaient faire à ce sujet.

M. Chapman, de la banque Ontario, a dit qu'il avait vu à ce sujet là un grand nombre de caissiers de banques et qu'ils avaient exprimé la confiance que le gouvernement n'avait pas le pouvoir de prélever cette taxe.

Il a ajouté que l'hon. M. J. J. A. Abbott avait déjà exprimé l'opinion que toute tentative de ce genre là de la part des autorités locale aurait tout simplement pour effet de nuire au commerce, et qu'en conséquence ce serait agir d'une manière inconstitutionnelle, parce que la

législature provinciale n'a pas le pouvoir de décider les questions qui affectent le commerce.

LA CHAMBRE DE COMMERCE.

M. Henshaw, président du bureau de commerce, a dit que jusqu'à présent le bureau de commerce n'a pas encore pris de décision à ce sujet là, parce que cette mesure a complètement pris par surprise les membres du bureau, et qu'on est venu la leur infliger au moment où ils s'y attendaient le moins. Mais il n'y a pas de doute, a-t-il ajouté, qu'à la prochaine assemblée des membres du bureau il n'y aura qu'une voix contre une pareille injustice.

LA COMMISSION DU HAVRE.

M. Andrew-Robertson, président des commissaires du Havre, a dénoncé cette taxe et a dit qu'il était d'opinion que la Législature locale devient une source d'embarras pour le commerce en général.

M. Mackay, de la maison Mackay et Frères, a dit qu'évidemment cette mesure était dirigée contre une certaine classe dans Montréal, qui, bien que disposée à contribuer volontiers pour sa juste part au revenu, s'opposerait certainement d'une manière énergique à une tentative de ce genre-là.

M. John O'Gilvie a déclaré que le sentiment de tous les hommes d'affaires paraissait être très défavorable à cette mesure ; que c'était là le commencement de la taxe directe, qu'une fois lancée sur ce terrain-là on ne sait trop quand et où le gouvernement s'arrêtera.

LA COMPAGNIE DU GRAND-TRONC.

M. Hinckston, gérant-général du Grand-Tronc, étant à New York dans le moment, on n'a pu prendre de décision au sujet de la taxe que le gouvernement se propose de prélever des compagnies de chemins de fer ; mais la plupart des principaux officiers de la compagnie sont d'opinion que la compagnie du Grand-Tronc ne pourra pas être forcée de payer cette taxe. Comme le Grand-Tronc possède au delà de trois cents milles de chemin de fer dans la province, la compagnie se verrait donc appelée à payer pour la musique un montant de \$6,000.

M. John Crawford, Président de la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien, a dit qu'une assemblée des directeurs de la compagnie avait eu lieu ce matin, mais qu'il n'avait pas été question de la mesure. Il a ajouté qu'il n'était pas prêt à dire quelle ligne de conduite allait suivre la compagnie, mais il a dit qu'il était plus que jamais du devoir de la population d'intervenir auprès de la Législature pour insister à ce que le gouvernement limite strictement les dépenses d'administration aux recettes ordinaires de la province.

Discours de M. Ernest Cimon

prononcé le 15 mars 1882, sur le chemin de fer du Lac St-Jean.

M. le Président, comme je dois partir demain, cette Chambre me permettra de dire quelques mots pour remercier le gouvernement du subsidie qu'il vient d'accorder au chemin de fer de Québec au lac St-Jean.

Je vous avoue que je suis tout à fait étonné de voir l'honorable chef de l'opposition, M. Blake, s'opposer à cela sous le futile prétexte que c'est un chemin de fer local. Mais en s'opposant à ce subsidie, le chef de l'opposition ne fait qu'agir comme son parti a fait quand il était au pouvoir. Vous vous rappelez que pendant les cinq années que le parti libéral-réformiste a été au pouvoir, tous les ans, j'ai demandé de l'aide pour le chemin de fer de Québec au lac St-Jean ; mais tous les ans le gouvernement libéral a répondu par un refus énergique.

J'ai parlé sans cesse en faveur du chemin de fer du lac St-Jean. La première fois que j'en ai parlé, on a ri du lac St-Jean comme d'un pays de glace, inhabitable, mais j'ai persisté.

A force d'en parler, la question est devenue populaire dans la Chambre. C'est une satisfaction pour moi aujourd'hui de voir les députés d'Ontario, des provinces maritimes et de Montréal s'intéresser au développe-

ment du lac St-Jean et parler en sa faveur. Ma voix n'est plus seule à se faire entendre ici en faveur du lac St-Jean et c'est un beau triomphe pour moi.

L'honorable chef de l'opposition, M. Blake, me surprend encore à un autre point de vue. Il s'oppose au subsidie en faveur du chemin de fer du lac Saint-Jean parce que, dit-il, il n'y a aucun renseignement devant la chambre pour faire connaître ce chemin. Est-ce que le chef de l'opposition ignore qu'il y a deux ans, à ma demande, le ministre des chemins de fer a donné instruction à un des ingénieurs de visiter le tracé du chemin, de faire un rapport complet, et ce rapport, à ma demande, a été soumis à la chambre à la dernière session, et le chef de l'opposition, M. Blake, un homme si savant, un homme qui se renferme du matin au soir dans la Chambre, entouré de documents pour les lire et pouvoir discuter les affaires publiques, comment se fait-il qu'il n'a pu mettre les yeux sur ce rapport si important concernant le chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean. Comment se fait-il qu'il ne l'a pas lu, lui qui se vante de tout savoir ? Cela nous montre le cas que le chef de l'opposition, M. Blake, fait de la province de Québec, et ce qu'elle deviendrait s'il montait au pouvoir. Oui, si le chef de l'opposition, M. Blake, s'était donné la peine de lire ce rapport si important, il aurait vu que la construction du chemin de fer de Québec au lac St-Jean est d'un intérêt non pas local, mais général ; que le chemin de fer une fois construit ouvrira à la colonisation un territoire immense, fertile et capable de contenir et nourrir des centaines de millions d'âmes.

Oui, M. le Président, pendant les cinq ans que les libéraux ont été au pouvoir, ils ont refusé d'aider au chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean ; mais quand le gouvernement actuel, le gouvernement conservateur, est arrivé au pouvoir, j'ai de nouveau agité la question et immédiatement mes amis au pouvoir ont compris l'importance du lac Saint-Jean et ils ont demandé à un de leurs ingénieurs de leur faire un rapport sur ce projet de chemin de fer.

Le rapport a été fait, et le gouvernement l'a étudié avec soin. L'année dernière j'ai porté la parole longuement dans cette Chambre en faveur du chemin de fer, faisant connaître l'étendue du territoire du lac Saint-Jean, la fertilité du sol, ses ressources, son développement rapide, son grand avenir et l'intérêt du gouvernement fédéral d'aider à la construction de ce chemin de fer. L'honorable ministre des travaux publics, Sir Hector Langevin, m'a répondu par des paroles pleines d'espérances ; il m'a dit de continuer de travailler en faveur de ce chemin, de venir de nouveau à la charge cette année et que j'aurais une chance.

Le député de Québec-Est, M. Laurier, tout en parlant en faveur du chemin, n'avait pas confiance en ce que disait sir Hector Langevin, que j'aurais à renouveler ma demande en core bien des années ; mais moi j'avais confiance. Nous ne sommes pas comme les libéraux, nous avons confiance dans nos chefs ; nous les savons animés de l'amour du pays et ma confiance n'a pas été déçue.

Je savais ce que sir Hector Langevin m'avait promis et il ne manquait pas à sa parole. Je suis revenu à la charge cette session ; il a fallu du temps, mais enfin nous avons ce subsidie tant désiré et j'en remercie sir Hector Langevin en partie ; j'en remercie l'honorable ministre des chemins de fer, sir Charles Tupper, j'en remercie le gouvernement et je me réjouis de l'avoir appuyé comme je l'ai fait.

—00—

Le "Progress".

M. C. R. Coker, inspecteur du Lloyd, qui est allé à la Havre du Loup pour faire un rapport sur l'état du *Progress*, a télégraphié à la compagnie que le steamer était complètement perdu.

LE RECENSEMENT.

Dans une étude précédente, nous avons fait connaître la population totale de la confédération canadienne et celle des différentes provinces. Aujourd'hui nous donnons des statistiques qui ne seront pas moins intéressantes; nous traiterons, d'après le recensement 1881, de l'augmentation de la race franco-canadienne dans tout le Canada et dans chaque province, pendant la dernière décennie; nous établirons en suite un parallèle entre les diverses nations qui habitent notre pays; nous terminerons enfin en disant un mot de l'augmentation de la religion catholique pendant la même période, et des autres religions ou sectes religieuses.

La population française, en 1881, comptait 1,298,929 individus; ce qui donne une augmentation de 216,000 âmes sur le recensement de 1871. C'est surtout dans la province de Québec que cette augmentation s'est fait le plus sentir; car la population française s'est accrue de 144,000 habitants pendant ce court espace de temps.

Dans la province d'Ontario, la population française en 1871, était de 75,383; en 1881, elle s'élève de 102,743. Nous avons donc une augmentation 27,360 âmes ou de 36.29 p. 100. Cet accroissement rapide est dû à l'immigration venue de notre province.

Au Nouveau-Brunswick, la population se partageait comme suit en 1871 et 1881 :

	1871	1881
Population totale.....	285,594	321,233
Acadiens.....	44,907	56,635

A la Nouvelle-Ecosse comme suit :

	1871	1881
Population totale.....	387,800	440,572
Acadiens.....	32,833	41,219

L'augmentation est donc en moyenne de 13.04 p. 100 pendant les dix dernières années. Si nous retranscrivons les Acadiens de ce tableau, nous arriverons à un résultat vraiment surprenant, et nous connaîtrons par là même l'augmentation de ce peuple de braves comparée à celle des autres nationalités.

Prenons d'abord le Nouveau-Brunswick :

	Popul.	Popul.
	1871	1881
Total de la population } les Acadiens non compris.....	240,687	264,598

La Nouvelle-Ecosse :

	Popul.	Popul.
	1871	1881
Total de la population } les Acadiens non compris.....	354,967	399,352

D'après ce tableau, nous constatons que les Acadiens ont augmenté de 25.83 par 100 depuis 1871, tandis que l'accroissement des autres nationalités n'a été que 11.22 par 100. Cette augmentation rapide doit frapper d'étonnement les Anglais qui voulant un jour anéantir ces peuples défenseurs de leur nouvelle patrie, prirent tous les moyens pour les faire disparaître de la surface du Canada. Ces glorieux martyrs de leur dévouement à leur patrie, deviendront avant peu, maîtres de leur chère Acadie, arrosée du sang de tant de héros.

Pour le moment, nous laissons de côté la population française de l'île du Prince Edouard et des Territoires du Nord-Ouest. Nous nous en occuperons dans une prochaine étude.

La population totale du Canada est de 1,321,810 âmes d'après le

recensement de 1881. Voici comment se décompose cette population par nationalités :

Population française.....	1,298,929
" irlandaise.....	957,403
" anglaise.....	881,301
" écossaise.....	699,863
" allemande.....	254,319
" indienne.....	110,000
" hollandaise.....	30,000

La population française est groupée en grande partie dans la province de Québec et dans le Nord-Ouest, les Anglais et les Irlandais habitent principalement la province d'Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Colombie Anglaise, les Écossais sont dans la Nouvelle-Ecosse, l'île du Prince Edouard et le Manitoba.

Les autres nationalités sont disséminées dans toute la Confédération.

Voici maintenant quelle a été l'augmentation des cinq principales nations que l'on rencontre dans le pays :

Population française.....	216,000 âmes.
" anglaise.....	175,000 "
" irlandaise.....	111,000 "
" écossaise.....	150,000 "
" allemande.....	54,000 "
Total.....	706,000

Pendant la dernière décennie, l'augmentation dans la province de Québec se répartit comme suit :

Population française.....	144,000 âmes.
" anglaise.....	12,000 "
" écossaise.....	5,000 "

La population irlandaise n'a pas augmenté.

Dans le Nouveau-Brunswick :

Population française.....	12,000 âmes.
" anglaise.....	10,000 "
" écossaise.....	9,000 "

Dans la Nouvelle-Ecosse :

Population écossaise.....	16,000 âmes.
" anglaise.....	15,000 "
" française.....	9,000 "

En parcourant attentivement le premier volume du recensement qui a été publié il n'y a pas longtemps, nous trouvons des renseignements très intéressants sur les religions que professent les habitants de notre pays. Nous avons réuni les principales statistiques dans un tableau synoptique, afin de les rendre plus intelligibles. Voici la force numérique—si nous pouvons nous exprimer ainsi—des différentes religions en 1871 et en 1881 :

	1871.	1881.
Catholiques romains.....	1,019,850	1,170,718
Episcopaliens.....	62,449	68,759
Methodistes.....	34,100	39,227
Presbytériens.....	46,165	50,287
Baptistes.....	8,686	8,853

	1871.	1881.
Catholiques romains.....	274,162	320,839
Episcopaliens.....	330,995	386,539
Methodistes.....	460,964	591,503
Presbytériens.....	356,442	417,749
Baptistes.....	86,630	106,680

	1871.	1881.
Catholiques romains.....	102,601	117,487
Episcopaliens.....	55,124	60,255
Methodistes.....	40,871	50,811
Presbytériens.....	103,539	112,488
Baptistes.....	73,430	83,761

	1871.	1881.
Catholiques romains.....	96,016	109,091
Episcopaliens.....	45,181	46,768
Methodistes.....	29,856	34,514
Presbytériens.....	38,852	42,888
Baptistes.....	70,597	81,092

En réunissant les quatre provinces ci-dessus, nous arriverons à connaître l'augmentation des cinq principales religions depuis 1871 jusqu'à 1881. Voici ce calcul :

	1871	1881
Catholiques romains.....	1,492,028	1,718,135
Episcopaliens.....	494,049	542,321
Methodistes.....	563,791	716,053
Presbytériens.....	541,898	623,412
Baptistes.....	239,343	280,386

Nous sommes fier de constater, par les tableaux que nous venons de mettre sous les regards du lecteur, que la religion catholique a fait des progrès dans tout le Canada et que la proportion de l'augmentation a été presque la même dans chaque province. Il est vrai que la secte méthodiste a augmenté de 12 p. 100 de plus que la religion catholique, mais ce fait ne doit pas nous surprendre, quand on réfléchit à l'immense immigration qui a eu lieu dans la province d'Ontario depuis quelques années; et c'est là surtout que l'augmentation est la plus sensible, comme c'est dans cette partie de la confédération que se réfugient en majeure partie les immigrants qui appartiennent à cette dénomination religieuse.

Encore un mot sur le recensement—pour parler comme les orateurs politiques—et nous terminons. Une statistique qui ne manque pas d'intérêt, c'est de vérifier dans quel pays sont nés les individus qui peuplent aujourd'hui le Canada. Voici un tableau qui nous fera connaître ces détails dans les quatre principales provinces :

	1871	1881
Canada.....	2,892,358	3,472,283
Angleterre.....	144,999	160,927
Irlande.....	219,451	179,428
Ecosse.....	121,074	107,429
Etats-Unis.....	64,447	72,981
Allemagne.....	24,162	24,750
France.....	2,899	4,073
Totaux.....	\$3,469,390	4,021,871

La population française doit son augmentation à sa croissance naturelle, tandis que les autres nationalités la doivent en grande partie à l'émigration étrangère. Le nombre d'immigrants arrivés dans les quatre provinces en question pendant la dernière décennie, s'est élevé au chiffre de 549,588; car en déduisant du total 1,021,871, que nous trouvons dans le tableau précédent, la population née au Canada, c'est-à-dire 3,472,283, nous obtenons pour montant de l'immigration 549,588; c'est-à-dire que l'immigration a été presque aussi considérable que l'augmentation de la population née au Canada, qui est de 579,925 pendant la dernière décennie.

Comme nous l'avons dit plus haut, nous ferons une étude prochainement sur la population de l'île du Prince-Edouard et des Territoires du Nord-Ouest.

Question d'Irlande.

LE BILL DES ARRÉRAGES.

Londres, 16.—Les applications en vertu du bill des arrérages qui a été présenté à la Chambre des Communes hier soir devront être faites avant juillet, 1883. Les fermiers évincés pourront demander du secours en vertu de l'acte dans les six mois qui suivront l'éviction. Shaw, Parnell et John O'Connor Power approuvent le bill.

A la chambre des communes M. Gladstone répondant à sir Stafford Northcote qui demandait de nouveaux renseignements au sujet des négociations entamées avec les suspects, répéta qu'il n'était pas dans l'intérêt de la loi et de l'ordre de faire connaître ces détails, et il ajouta que c'était le devoir du gouvernement de ne regarder ni à gauche ni à droite quand il s'agissait d'ouvrir les portes d'une prison. Il n'avait eu aucune communication avec Parnell.

En conséquence de la réponse de Gladstone, Balfour conservateur a proposé l'ajournement. On s'attend à de longs débats. Balfour a dit que le pacte conclu avec les suspects

était une infamie sans exemple. Gladstone très excité déclara qu'il n'y avait pas un mot de vrai dans l'assertion qu'un pacte avait été conclu entre le gouvernement et les suspects, et que de semblables assertions étaient une disgrâce pour leurs auteurs.

Dublin 16.—Lord Spencer est déterminé à suivre une politique vigoureuse pour faire disparaître les maux qui désolent le pays.

LE VATICAN ET L'IRLANDE.

Londres, 16.—On affirme que le Vatican est à prendre en considération une proposition en vertu de laquelle la Propagande donnera instruction aux évêques d'Irlande de publier des lettres pastorales condamnant les atrocités qui se commettent dans ce malheureux pays.

VUES DE M. PARNELL.

Londres, 16.—On rapporte que M. Parnell aurait dit qu'avant sa sortie de la prison de Kilmainham lui et les autres prisonniers se rendaient bien compte de la crise grave, qui paraissait imminente pour le peuple irlandais. 7,000 personnes avaient été évincées pendant le premier quartier de l'année, et il était probable que 21,000 autres le seraient durant le deuxième quartier. Dans certaines parties de l'Irlande les fermiers devaient encore leurs arrérages dans une proportion de 3 à 5, et dans d'autres cas de 7 à 8 ans, et même jusqu'à 15 ans.

Si la question des arrérages n'est pas réglée, ils seraient chassés de leurs demeures par milliers l'hiver prochain. La Ligue Agraire a fait de son mieux pour secourir les fermiers évincés durant l'hiver, mais les secours ont été plus qu'insuffisants, et la plupart ont dû être abandonnés sur le pavé.

D'un autre côté les outrages augmentaient et sous le rapport du nombre et sous celui de la gravité, et l'on parlait d'un nouveau bill de coercition. Si le gouvernement avait adopté ses vues, les outrages auraient cessé, et l'Irlande serait rentrée dans ses droits constitutionnels.

Parnell n'attribue pas le crime de Dublin aux Féniens, mais il pense que les assassins sont des membres de quelque société secrète.

Incendie du steamer "Progress."

TROIS HOMMES BRULÉS.

DÉTAILS DE LA CATASTROPHE.

Rivière-du-Loup, 18 mai.—Notre petite ville, ordinairement si tranquille, a été mise en émoi ce matin par la nouvelle que le feu avait détruit le remorqueur *Progress* hier soir près de l'Isle Verte, à dix milles environ plus bas que cette ville. Voici les détails que nous avons pu recueillir à ce sujet :

Le *Progress* a quitté Québec hier matin avec des provisions et du charbon etc., pour aller au secours du vapeur *Peruvian*, de la ligne Allan, pris dans les glaces dans le voisinage de Terre-Neuve. Le voyage se fit heureusement jusqu'à 11 heures du soir, alors on constata que le feu avait pris dans le *Progress*. Comment le feu a-t-il pris? c'est encore un mystère.

Le steamer *Resolute* qui se trouvait à peu de distance du *Progress* vint au secours des incendiés. L'équipage du *Progress* fut recueilli dans deux chaloupes, et conduit au quai vers minuit et demi. Le *Resolute* après avoir mis l'équipage et le capitaine en sûreté, retourna au steamer incendié qu'il remorqua à l'extrémité nord-ouest du grand quai, où le *Progress* fut échoué.

La perte du *Progress* est considérée comme totale; on espère néanmoins sauver les engins.

Le *Progress* avait été muni d'une nouvelle bouilloire l'automne dernier et avait subi d'autres réparations importantes; il a été construit à Québec il y a six ans, et était évalué à \$80,000. Ce steamer était assuré pour \$50,000. Les provisions et le charbon qu'il transportait au *Peruvian* étaient évalués à \$20,000; ce qui forme une perte totale de \$100,000.

TROIS VICTIMES.

Trois hommes de l'équipage ont trouvé

la mort au milieu des flammes, et l'on pense que les cadavres sont encore dans le steamer incendié.

Voici les noms des victimes : Octave Bigeault, âgé de 30 ans, de Carleton, non marié; Edmond Petit, âgé de 27 ans, non marié, de Deschambault; J. B. Bérubé, âgé de 50 ans, marié, de St. Anne de la Pocatière; sa famille reside actuellement aux Etats-Unis.

Les assurances se répartissent comme suit : North British et Mercantile, J. Laird, agent, \$5,000; Imperial, H. H. Sewell, agent, \$5,000; Canada Fire et marine, T. H. Mahony, agent, \$5,000; City of London, H. C. Bossé et Cie, agents, \$10,000; Commercial Union, D. C. Thomson, agent, \$5,000.

Il paraît que le *Progress* a sombré à deux acres en bas du quai à neuf pieds d'eau à basse marée.

Naufrage de la barque "Western Bell."

LE CAPITAINE FREW ET 12 HOMMES NOYÉS.

La barque *Western Bell*, faisant voile de Greenock, a donné le 1er mai contre une banquise pendant un épais brouillard, à la latitude nord 44.40, et à la longitude ouest 47.20. Vingt minutes au plus après l'accident, la barque sombrait entraînant dans l'abîme le capitaine et douze hommes d'équipage qui avaient différé trop longtemps à s'embarquer sur la chaloupe de sauvetage, malgré les pressantes sollicitations du contre-maitre.

Les survivants à ce désastre qui sont au nombre de huit, furent recueillis le lendemain à bord du *President*, navire norvégien allant d'Anvers à Québec. Les naufragés ont eu beaucoup à souffrir du froid pendant la nuit qu'ils ont passée sur la chaloupe. Voici les noms des personnes qui se sont sauvées.

John Brown, contre-maitre.
James Oliver, charpentier.
Berrie Johnsen, matelots.
John Singleton, do
Wm Mullan, do
Thos Nicholas, do
Thos Singleton, do
Alexr Crawford, do

LISTE DES NOYÉS.

Capitaine Frew.
—Roverly, 2e contre-maitre.
Sutherland Horn, maître voilier.
—Mackintosh, commis des vivres.
—Johnson, cuisinier.
David Foly, matelots.
—Conners, do
—Kelly, do
—Peterson, do
—Hughes, do
—Stuart, do
—Lees, do
—Grant, do
Le capitaine Frew était québécois d'origine et comptait à Québec un grand nombre d'amis.

Le crime de Dublin.

Buffalo, 17.—Une dépêche de New-York dit : Il règne une immense excitation ici parmi les féniens, et de fait parmi tous les irlandais. Le gouvernement des Etats-Unis a été informé par le gouvernement britannique qu'il y avait tout lieu de croire que les assassins de Lord Cavendish et de M. Burke s'étaient embarqués à bord du steamer *Scythia*, qui est attendu ici aujourd'hui. Un bateau du revenu est allé à la rencontre du steamer hier, et a jeté l'ancre dans le courant.

Vers midi le maréchal Knox et plusieurs autres officiers allèrent rejoindre le bateau. Knox est porteur d'ordres scellés, qui seront ouverts à son arrivée sur le bateau.

Un reporter du *Herald* se trouvait alors sur le bateau, et il apprit de quelques membres de l'équipage qu'ils avaient reçu ordre d'aller à la rencontre du *Scythia*, qui, supposait-on, avait les assassins à son bord. Le yacht du *Herald* fut signalé le long du bateau de la douane, et le reporter revint à terre.

On pense maintenant que les nombreuses arrestations qui ont été opérées en Irlande n'avaient pour but que de détourner l'attention des steamers à destination d'Amérique, le gouvernement anglais craignant que les féniens ne réussissent à intercepter le "*Scythia*" et à faire évader les assassins.

PARLEMENT FÉDÉRAL.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PRÉSIDENCE DE L'HON. J. G. BLANCHET.

Ottawa, 15 mai 1882.

Sir CHARLES TUPPER propose que la Chambre se forme en comité général pour considérer les résolutions suivantes :

« Qu'il est à propos d'autoriser le gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-dessous mentionnées à titre d'aide pour la construction des chemins de fer suivants, savoir :

Un chemin de fer entre Granby et Callander, tous deux dans la province d'Ontario, une subvention n'excédant pas \$6,000 par mille, ni excédant en tout.....	\$660,000
Un chemin de fer entre St-Raymond et le lac St-Jean tous deux dans la province de Québec, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, ni excédant en tout.....	384,000
Un chemin de fer entre la Rivière-du-Loup, dans la province de Québec, et Edmundston, dans la province du Nouveau-Brunswick, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, ni excédant en tout.....	240,000
Un chemin de fer entre Oxford et New-Glasgow tous deux province de la Nouvelle-Ecosse, une subvention n'excédant pas \$3,200, ni n'excédant en tout.....	224,000
	\$1,508,000

« Les dites subventions devant être accordées à telles compagnies qui seront approuvées par le gouverneur en conseil comme ayant établi à sa satisfaction qu'elles sont en mesure de construire et terminer les dits chemins de fer, respectivement, dans un délai raisonnable qui sera fixé par arrêté du conseil, en conformité des plans et devis qui seront approuvés par le gouverneur en conseil sur le rapport du ministre des chemins de fer et canaux, et spécifiés dans une convention qui sera conclue entre la compagnie et le gouvernement, et que le gouvernement aura la faculté de conclure, —et seront payables à même le fonds consolidé du revenu du Canada par versements, lors de l'achèvement de chaque section de dix milles de chemin de fer, en proportion de la valeur de la section ainsi achevée, relativement à l'ensemble de l'entreprise, cette proportion devant être établie par un rapport du dit ministre. »

Les résolutions sont adoptées.

Ottawa, 16 mai 1882.

Après l'adoption de quelques projets de loi en troisième délibération, la chambre se forme en comité pour prendre en considération les résolutions accordant des crédits à certains chemins de fer d'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. Un projet de loi basé sur ces résolutions est déposé et adopté en première, deuxième et troisième délibération.

Le reste de la séance est consacré à la considération et à l'adoption de plusieurs crédits.

17 mai 1882.

Son Excellence le gouverneur-général s'est rendue mercredi à cinq heures de l'après-midi à la chambre des sénateurs pour proroger le parlement. Après avoir sanctionné les projets de loi adoptés pendant cette session, Son Excellence a prononcé le discours suivant :

Honorables messieurs du Sénat, Honorables messieurs de la Chambre des Communes :

Je désire vous adresser mes remerciements les plus sincères pour le zèle et l'assiduité avec lesquels vous avez rempli vos devoirs parlementaires, et je suis heureux de constater qu'à votre retour dans vos foyers, vous vous convaincrez que le pays jouit partout d'une grande prospérité.

L'acte du service civil, je l'espère, produira les meilleurs résultats ; il améliorera l'organisation et coopérera à augmenter l'efficacité de ce service.

Les mesures relatives à l'extradition des criminels réfugiés dans le pays, aux banques en faillite, aux compagnies d'assurance et aux institutions commerciales, et aux modifications de la loi criminelle, sont d'une grande importance.

Les crédits pour venir en aide à la construction des chemins de fer aura pour effet de donner accès au colon à de vastes étendues du pays qui jusqu'à présent étaient inaccessibles.

Le crédit annuel pour l'encouragement des pêcheries sera d'une grande valeur à cette branche importante des industries nationales.

L'abolition des droits sur le thé et le café diminuera le coût de ces articles importants, et le rappel de la taxe concernant les timbres sur les lettres de change et les billets promissaires sera considéré comme un bienfait pour la classe commerciale, de même que tout le pays regardera comme une grande faveur l'expédition des journaux et des publications périodiques sans frais de poste.

Nos fabricants, déjà dans une condition prospère, recevront une nouvelle protection par l'abolition des droits sur les métaux et autres matières brutes servant dans leurs différentes productions.

Il est satisfaisant de constater que l'état florissant du revenu puisse permettre ces réductions, s'élevant à environ un million et quart, et cela sans inconvénient.

Pendant la vacance, mes ministres feront tous leurs efforts pour conclure des traités de commerce favorables avec la France et l'Espagne. Quant à cette question, l'agent canadien recevra l'appui le plus cordial du gouvernement de Sa Majesté, et la diplomatie impériale lui est déjà venue en aide. Un tel appui aidera puissamment le Canada dans ses négociations entamées dans le but d'améliorer ses relations commerciales avec les pays étrangers.

Il a été très bien démontré que le gouvernement de Sa Majesté ne tient pas compte de la préférence que le Canada donne ou ne donne pas au commerce ou produits de la mère-patrie.

Messieurs de la Chambre des Communes

Je vous remercie au nom de Sa Majesté des crédits que vous lui avez accordés, et qui seront dépensés de la manière la plus économique.

Honorables messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes.

Je vous félicite cordialement sur le développement rapide et prospère de nos industries manufacturières, agricoles et autres. Je suis informé cependant que leurs progrès auraient été encore plus grands si les capitalistes n'avaient pas hésité à se lancer dans des entreprises qui auraient souffert et auraient été peut-être détruites sans l'adoption du tarif protecteur en 1879. Cependant, afin de donner au peuple, sans délai, une occasion d'exprimer délibérément son opinion sur cette politique, et en même temps afin de mettre en opération la mesure relative à la répartition des sièges dans la Chambre des Communes, c'est mon intention de dissoudre ce parlement à une époque rapprochée.

Voici la liste complète des projets de loi que Son Excellence le Gouverneur-Général a sanctionnés au nom de Sa Majesté, mercredi dernier, dans la Chambre du Sénat à Ottawa.

Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Sud du Canada et la compagnie du chemin de fer d'Érie et Niagara.

Acte pour incorporer la Banque du Manitoba.

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie d'Assurance Maritime Saint-Laurent du Canada.

Acte à l'effet d'incorporer la Banque du Nord-Ouest.

Acte concernant la Compagnie du Pont de la Grande Ile de Niagara.

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie du chemin de fer du Lac Supérieur à la Baie de James.

Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction d'Ottawa et Arnprior.

Acte concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle sur la Vie, de Montréal, dite du Soleil.

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie du Pont du Sault-Sainte-Marie.

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie du chemin de fer des rivières Saskatchewan et de la Paix.

Acte à l'effet d'autoriser et prescrire la liquidation des affaires de la Compagnie d'assurance de la Puissance contre l'incendie et les dangers de la navigation.

Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte constitutif de l'Association d'assurance mutuelle sur la vie du Canada, et de changer son nom en celui d'Association sur la Vie, du Canada.

Acte pour remettre en vigueur et amender l'acte de la Banque Chartée de Londres et de l'Amérique du Nord et de changer son nom en celui de "La Banque Chartée de Londres et de Winnipeg."

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie de Steamers de la Nouvelle-Ecosse, (à responsabilité limitée).

Acte à l'effet d'amender et refondre tels qu'amendés les différents actes concernant la Compagnie d'Assurance de l'Amérique Britannique.

Acte à l'effet d'incorporer la Banque des Plantours du Canada.

Acte pour incorporer le Synode du diocèse de la Saskatchewan et pour d'autres fins s'y rattachant.

Acte concernant la Compagnie des Hauts Fourneaux de New-York et Ontario.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Portage, de Westbourne et du Nord-Ouest.

Acte concernant le mariage avec la sœur de la femme défunte.

Acte à l'effet d'amender les actes relatifs à la compagnie du chemin de fer Grand-Occidental.

Acte à l'effet d'autoriser la compagnie d'Assurance Agricole d'Ottawa à liquider ses affaires, à renoncer à sa charte et à pourvoir à sa dissolution.

Acte pour amender et amplifier "l'Acte pour autoriser la Compagnie d'Assurance de Stadacona contre le feu et sur la vie à renoncer à sa charte et établir un mode de liquider ses affaires."

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie d'Assurance Tecumseh du Canada.

Acte concernant la Banque d'Echange de Yarmouth, Nouvelle-Ecosse.

Acte à l'effet d'amender l'acte incorporant la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Amérique du Nord, sur la Vie, et de changer son nom en celui de "Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord, sur la Vie."

Acte à l'effet d'amender l'acte qui incorpore "l'Association d'assurance canadienne des personnes qui font usage de la vapeur," et de changer le nom de la dite compagnie en celui de "Compagnie canadienne d'inspection et d'assurance des chaudières à vapeur."

Acte à l'effet de réduire le capital social de la Banque d'Ontario, de changer la valeur nominale de ses actions, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer la Banque de l'Ouest et Canada.

Acte concernant la Compagnie du Pont du Sud du Canada.

Acte à l'effet d'amender l'acte pour incorporer la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de Saskatchewan-Sud.

Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de la rivière Souris aux Montagnes-Rocheuses.

Acte pour constituer en corporation la Compagnie d'Assurance Mutuelle Maritime l'Océan.

Acte à l'effet d'incorporer la "Compagnie Edison d'Éclairage du Canada."

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie des Bois de Québec (à responsabilité limitée).

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie du chemin de fer du Lac Arthabaskaw à la Baie d'Hudson.

Acte à l'effet d'incorporer la "Compagnie Mutuelle de Télégraphe du Canada."

Acte concernant la Compagnie Thomson et Houston d'Éclairage Électrique du Canada.

Acte à l'effet de pourvoir davantage à l'amélioration du fleuve Saint-Laurent entre Montréal et Québec.

Acte à l'effet d'autoriser l'Association Coopérative du Canada (à responsabilité limitée) à émettre des actions-priorité.

Acte à l'effet d'accorder certains pouvoirs à la "Compagnie Manufacturière C. W. Williams," et de changer son nom en celui de "Compagnie Manufacturière Williams."

Acte à l'effet de constituer en corporation les Sœurs de Charité des Terri-toires du Nord-Ouest.

Acte à l'effet d'amender la charte de la compagnie dite "Fellows' Medical Manufacturing Company."

Acte à l'effet d'amender de nouveau les actes concernant l'amélioration et l'administration du havre de Québec.

Acte à l'effet d'amender l'acte incorporant la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, et d'autoriser la dite compagnie à

construire un pont sur la rivière Ottawa.

Acte concernant l'Association des Commis Voyageurs du Canada.

Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie du chemin de fer de Montréal au Canada central.

Acte à l'effet d'exempter les navires employés à la pêche du paiement des droits pour le secours des marins malades et dans la détresse.

Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie du Pont de Saint-Jean.

Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie du Pont de Winnipeg à Springfield.

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie du Pont du Richelieu.

Acte à l'effet de pourvoir à l'amélioration et à l'administration du havre de Trois-Rivières.

Acte pour modifier l'Acte trente-cinq Victoria, chapitre quarante-deux, concernant la nomination d'un maître de havre pour le port d'Halifax.

Acte autorisant, à certaines conditions, la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique par une passe autre que celle de la Tête-Jaune.

Acte à l'effet d'amender les actes concernant la "Compagnie de Dépôt et de Prêt du Canada," et d'accroître les pouvoirs de la dite compagnie.

Acte à l'effet de constituer en corporation l'Académie royale canadienne des Arts.

Acte concernant une certaine convention entre la Compagnie de Sûretés Canadiennes et les liquidateurs de la Banque Consolidée du Canada.

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie du Pont de la Péninsule de Niagara.

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie de chemin de fer et de ponts d'Ottawa, Waddington et New-York.

Acte à l'effet d'amender l'acte de la ci-devant province du Canada, intitulé "Acte pour incorporer le bureau d'administration des biens temporels de l'Eglise Presbytérienne du Canada en rapport avec l'Eglise d'Ecosse," et les actes qui l'amendent.

Acte pour amender l'acte de la ci-devant province du Canada, intitulé "Acte pour incorporer les administrateurs du fonds des veuves et orphelins des ministres du synode de l'Eglise presbytérienne du Canada en rapport avec l'Eglise d'Ecosse," et les amendements.

Acte à l'effet d'étendre et amender les actes relatifs à la Compagnie de Crédit Foncier du Canada.

Acte à l'effet d'amender l'Acte général des gardiens de port, 1874.

Acte à l'effet d'établir de nouvelles dispositions au sujet de l'incorporation d'une compagnie pour établir un télégraphe sous-marin entre la côte canadienne du Pacifique et l'Asie.

Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte concernant la maison de la Trinité et les Commissaires du Havre de Montréal.

Acte à l'effet d'amender l'acte quarante Victoria, chapitre trente, intitulé "Acte pour établir des dispositions contre l'usage abusif des armes à feu."

Acte à l'effet d'amender les actes concernant la milice et la défense du Canada.

Acte concernant les criminels ou délinquants d'une autre possession de Sa Majesté qui se réfugient en Canada.

Acte à l'effet d'amender et de proroger de nouveau pour un certain temps l'acte quarante-trois Victoria, chapitre trente-six.

Acte concernant la Compagnie du Pont et Tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Claire.

Acte concernant les ponts établis en vertu d'actes provinciaux sur des eaux navigables.

Acte pour amender "l'Acte à l'effet d'amender et refondre telles qu'amendées les diverses dispositions concernant le corps de police à cheval du Nord-Ouest."

Acte concernant les juges des cours de comté.

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario.

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie du Pont de chemin de fer de Calais à St-Stephens.

Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer Central de Rapid-City.

Acte concernant le Collège de la Reine Kingston.

Acte à l'effet de refondre et amender les actes concernant la Compagnie du Télégraphe de Montréal.

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie Intercoloniale de Construction (à responsabilité limitée).

Acte pour constituer en corporation la Compagnie de chemin de fer Grand Oriental.

Acte à l'effet d'autoriser un drawback sur certains articles fabriqués en Canada pour être employés à la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Acte concernant le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.

Acte concernant la vente des billets de chemins de fer.

Acte concernant la police de port et de rivière de la province de Québec.

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie du chemin de fer de

maritime de Chignecton (à responsabilité limitée.)

Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer de la Grande Ligne directe américaine-européenne.

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie de terres de la Qu'Appelle (à responsabilité limitée.)

Acte à l'effet d'amender l'acte constitutif de la Compagnie Canadienne de Téléphone Bell.

Acte à l'effet de modifier l'acte quarante-deux Victoria, chapitre quarante, intitulé "Acte pour amender l'acte de Jurisdiction Maritime, 1877," et d'établir de nouvelles dispositions pour le recouvrement des gages des matelots employés sur les navires naviguant sur les eaux intérieures du Canada.

Acte à l'effet d'incorporer l'Association de Secours Mutuels du Canada.

Acte pour amender et refondre les actes relatifs à la charge de gardien de port du havre de Montréal.

Acte à l'effet d'amender l'acte de la présente session intitulé : "Acte à l'effet de réduire le capital social de la banque d'Ontario et de changer la valeur nominale de ses actions et pour d'autres fins."

Acte concernant le service civil du Canada.

Acte pour incorporer la compagnie manufacturière McClary.

Acte ayant pour objet d'amender la législation concernant les sociétés de construction et les compagnies de prêt et d'épargne qui opèrent dans la province d'Ontario.

Acte abrogeant certaines dispositions de l'acte d'inspection générale, 1874.

Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte de pilotage, 1873, et les autres actes y mentionnés.

Acte pour pourvoir à la transmission gratuite des journaux canadiens par la maille dans les limites du Canada.

Acte ayant pour objet de lever certains doutes touchant l'effet de "l'Acte des territoires du Nord-Ouest, (1880)" et d'amender cette loi.

Acte pour amender de nouveau l'acte concernant les matelots (1873).

Acte portant de nouvelles dispositions concernant les phares, bouées et balises.

Acte pour corriger certaines erreurs dans la version française de "l'Acte des Terres de la Puissance," et de "l'Acte des Terres Fédérales, (1879)."

Acte à l'effet d'amender l'acte concernant le port de Sydney-Nord, dans la Nouvelle-Ecosse.

Acte à l'effet de pourvoir à l'établissement de certaines voies ferrées s'embranchant sur le chemin de fer intercolonial et sur le chemin de fer de l'Inde-Prince-Edouard, respectivement.

Acte à l'effet d'amender et refondre les actes concernant l'inspection des bateaux à vapeur et l'examen et la commission des mécaniciens qui y sont employés.

Acte à l'effet de répartir de nouveau la représentation dans la Chambre des Communes, et pour d'autres fins.

Acte à l'effet d'augmenter, pendant un certain temps, la subvention annuelle de la province du Manitoba.

Acte concernant le havre de Saint-Jean, dans la province du Nouveau-Brunswick.

Acte pour encourager la construction de bassins de radoub en accordant des subventions sous certaines conditions aux compagnies qui construiront de ces bassins.

Acte amendant "l'Acte d'extradition (1877.)"

Acte à l'effet de proroger de nouveau pour un certain temps l'Acte pour mieux prévenir les crimes (1878.)

Acte portant déclaration du sens du mot "télégraphe" en certains cas.

Acte pour amender de nouveau l'Acte relatif aux Sauvages (1880.)

Acte à l'effet de modifier de nouveau les différents actes imposant des droits de douane actuellement en vigueur.

Acte portant fixation et pourvoyant au paiement des traitements des juges de la Cour suprême de judicature d'Ontario et de certains juges et juges de cours de comté du Manitoba et du Nouveau-Brunswick.

Acte autorisant le paiement de subventions pour la construction de certaines lignes de chemin de fer y mentionnées.

Acte à l'effet d'augmenter la somme placée à la disposition du Gouverneur en conseil par l'Acte 34 Victoria, chapitre 8, pour payer les créanciers de la Banque du Haut Canada.

Acte concernant l'embranchement de Windsor du chemin de fer Intercolonial.

Acte autorisant un octroi annuel pour le développement des pêches maritimes et l'encouragement de la construction des navires de pêche.

Et en dernier lieu l'Acte ordinaire pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant respectivement le 30 juin 1882, et le 30 juin 1883, et pour d'autres objets se rattachant au service public."

Le gouverneur-général a donné la sanction royale à ce dernier projet de loi, dans les termes suivants :

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne."

LEGISLATURE LOCALE

CONSEIL LEGISLATIF

PRÉSIDENCE DE M. DE LA BRÈRE.

Séance du 12 mai.

L'hon. M. ARCHAMBAULT, président du comité des ordres permanents et des bills privés présente le rapport du comité au sujet du projet de loi pour amender la charte de la cité de Montréal.

Le comité après avoir entendu les arguments d'une délégation spéciale du conseil de ville de Montréal, a rejeté l'amendement adopté par l'Assemblée législative concernant les abattoirs.

L'hon. M. BEAUDRY propose alors que le rapport du comité ne soit pas reçu mais que le projet de loi soit de nouveau référé au comité des ordres permanents avec instruction d'en modifier une clause dans le sens de l'amendement adopté par l'Assemblée législative, c'est à dire pour permettre que la viande des animaux inspectés mais qui n'auraient pas été tués aux abattoirs publics, soit vendue sur les marchés de Montréal.

Il s'en suit une discussion assez vive, à laquelle prennent part MM. Archambault, Lacoste, Remillard et Beaudry.

On accuse l'hon. M. Beaudry de vouloir substituer son autorité à celle du Conseil de Ville, de se dire le seul et véritable représentant de la ville de Montréal : celui-ci de son côté, accuse le comité des ordres permanents de s'être laissé influencer par la délégation.

Enfin on en appelle aux voix, et l'hon. M. Beaudry se reconnaît battu et désire que l'amendement soit reconnu comme rejeté sur division.

M. ARCHAMBAULT exige le vote nominal des membres du conseil. L'hon. M. Beaudry proteste et déclare que quand à lui, il ne votera pas.

L'Orateur fait mander les membres du conseil et le vote a lieu.

L'amendement est alors déclaré rejeté sur la division suivante :

NON CONTENTS. — Hon. MM. Dionne, Woods, Gingras, Archambault, Remillard, Bryson, Hearn, Gaudet, Lacoste, De Boucherville, Ross, Lavolette, Dostaler. — 14 CONTENTS. — Aucun.

Il y a ensuite comité général sur le projet de loi pour abolir la qualification foncière des députés à l'Assemblée législative de Québec.

En comité l'hon. M. De Boucherville exige des explications sur une certaine clause du projet de loi qui tendrait à affecter les causes pendantes.

L'hon. M. STARNES dit qu'il n'en existe qu'une.

L'hon. M. LACOSTE avoue que cette clause a été faite tout simplement pour protéger M. Duckett contre une seconde poursuite que l'on regarde comme absolument vexatoire. Dans tous les cas, l'effet rétroactif de cette clause sera sans préjudice aux frais déjà faits par le demandeur. Le rapport est enfin reçu et adopté et la troisième lecture du projet de loi est remise à lundi prochain.

Dans le cours de la discussion, l'hon. M. Archambault a déclaré qu'il avait été étonné de voir le premier ministre voter pour l'abolition de la qualification. Mais on n'est pas particulier, dit-il, dans l'autre chambre. On adopte parfois des mesures extraordinaires tout simplement dans le but de se rendre populaire et on vient ensuite nous solliciter de voter contre au Conseil. Ainsi, c'est ce que l'on a fait à propos du projet de loi concernant la loterie Nationale. Certains membres du gouvernement entre autres l'acolyte du premier ministre, l'hon. M. LORANGER sont venus me prier de voter contre cette mesure, après avoir voté en faveur, dans l'Assemblée législative.

Il y a alors discussion sur le projet de loi pour incorporer la grande Loterie Nationale de Québec.

Le Révérend M. Labelle assiste au débat.

L'hon. M. LACOSTE en fait voir dans un éloquent discours le but éminemment politique et fait l'éloge de l'Apôtre de la colonisation, qui en demande la passation. Il prouve que le principe du projet de loi n'est pas immoral comme on le prétend ; il cite l'opinion d'auteurs reconnus comme autorité en théologie.

L'hon. M. DE BOUCHERVILLE réplique qu'il ne s'agit pas de discuter dans le moment une question de théologie.

L'hon. M. LACOSTE reprend son discours et le continue jusqu'à six heures.

Il le reprend après six heures et le termine à neuf heures moins un quart en demandant que l'on ne décide du sort de ce projet de loi avant mardi, parce qu'il y a un grand nombre de Conseillers législatifs absents.

M. DE BOUCHERVILLE exige le vote immédiatement.

L'hon. M. LACOSTE propose en amendement que la seconde lecture n'ait lieu

L'amendement mis aux voix est déclaré perdu sur la division suivante :

POUR L'AMENDEMENT. — Les honorables messieurs de la Brère, Dionne, Remillard, Lacoste, Roy, Lorranger. — 6.

CONTRE. — Honorables messieurs Bryson, Starnes, Woods, De Boucherville, Gaudet, Ross, Dostaler, Lavolette, Beaudry et Webb. — 10.

L'hon. M. LACOSTE demande alors au Conseil la permission de retirer son projet de loi. (Adopté.)

Et le conseil ajourne à lundi prochain.

Séance du 16 mai 1882.

Le projet de loi pour abolir le cens d'éligibilité des députés à l'Assemblée législative de Québec est définitivement adopté sur un vote de 11 voix pour, et 8 contre.

Une longue discussion s'engage entre les honorables messieurs Starnes, de Boucherville, Lacoste, Ross, Archambault et Remillard au sujet du projet de loi modifiant la loi constituant la compagnie du Crédit Foncier franco-canadien, l'honorable M. de Boucherville prétendant que les amendements ont pour effet de faire de cette loi locale une loi fédérale.

L'honorable M. LACOSTE dit que cette prétention ne saurait tenir devant une interprétation saine et intelligente des lois qui régissent la matière. Pour avoir le droit de faire des opérations dans les provinces où le crédit foncier a obtenu la reconnaissance de la charte que cette législature lui a accordée, il faut que la loi soit modifiée de manière à se lire que les opérations de cette société pourront partout, et non comme il est dit aujourd'hui, seulement dans la province de Québec. Voilà la seule interprétation que l'on puisse donner aux lois qui régissent la matière.

L'honorable M. DEBOUCHERVILLE dit que le projet de loi est très important en soi, car il y a un grand nombre d'amendements qui tout en ayant l'air d'être assez inoffensifs en apparence n'en ont pas moins une importance capitale. Il cite une loi adoptée en 1876 sur l'invitation du ministre de la justice et à laquelle le procureur général d'alors crut devoir se rendre. La loi avait pour but de faire disparaître dans une loi constituant une certaine compagnie tout ce qui pouvait donner lieu de croire que la législature locale avait voulu conférer à cette compagnie des pouvoirs pour faire des opérations en dehors de la province. Il ajoute qu'il y a analogie entre cette loi et celle qui est soumise en ce moment.

Le projet relatif au Crédit foncier est adopté en 2e délibération sur division.

La loi relative au conseil exécutif est discutée par les honorables messieurs DeBoucherville, Ross et Starnes qui se prononcent contre l'abolition de la charge de solliciteur général. Ils disent qu'en conservant cette charge, le gouvernement aurait pu effectuer plus d'économie que par son abolition, en donnant au titulaire la mission de représenter la couronne devant les cours de justice comme cela se pratique en Angleterre et comme la chose s'est pratiquée au Canada.

L'honorable M. DEBOUCHERVILLE trouve singulier que l'on augmente le salaire des ministres lorsque l'on a vendu le chemin de fer sous prétexte d'éviter la taxe directe.

L'honorable M. ROSS partage la même opinion et se demande si le temps est bien choisi de faire une telle augmentation de dépenses.

L'honorable M. STARNES croit que les ministres n'étaient pas assez payés et il donnera son appui à la loi, parce qu'elle remédie à un état de chose qu'il ne peut approuver, bien qu'il ait voté en 1878 pour la réduction du salaire des ministres de \$3,750 à \$3,000.

La loi est adoptée en 2e délibération. La séance est levée.

Séance de mercredi.

Le Président du Conseil a d'abord présenté comme suit à la Chambre un message de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur :

HOTEL DU GOUVERNEMENT.

Québec, 17 mai 1882.

Le Lieutenant-Gouverneur transmet au Conseil législatif, copie d'une dépêche du Secrétaire d'Etat pour les colonies, à Son Excellence le Gouverneur-général, contenant un accusé de réception de l'adresse conjointe des deux Chambres à Sa Majesté la Reine ; et aussi copie de la lettre, par laquelle Son Excellence lui communique cette dépêche, pour le Conseil législatif et l'Assemblée législative.

THEODORE ROBITAILLE.

Ottawa, 11 mai 1882.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre, par ordre du Gouverneur-général, copie d'une dépêche reçue par son Excellence, du Secrétaire d'Etat pour les colonies, et

contenant l'expression de la satisfaction avec laquelle Sa Majesté a reçu les félicitations et les souhaits que renfermait l'adresse du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la Province de Québec, à l'occasion du récent attentat à la vie de la Reine.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très-obt. serv. (Signé.) LIEUT. WINTON, Lt.-Col. R. A. Secrétaire du Gouverneur-général. Son Honneur le Lieut.-Gouverneur de Québec.

Le Comte de Kimberley

au Marquis de Lorne.

DOWING STREET,

17 avril, 1882.

Milord,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche de Votre Seigneurie, No. 69, du 23 mars et de vous prier de vouloir bien informer le Conseil législatif et l'Assemblée législative de la Province de Québec que j'ai mis devant la Reine leur adresse à l'occasion du récent attentat contre sa vie, et que Sa Majesté a reçu avec beaucoup de plaisir leurs félicitations et leurs bons souhaits.

J'ai l'honneur, etc. (Signé.) F. KIMBERLEY. Gouverneur-général, Le Très-Honorable MARQUIS DE LORNE, K. Y. G. C. M. G. etc., etc., etc.

Il y a eu ensuite comité général sur le projet de loi pour permettre aux compagnies incorporées par des statuts spéciaux, d'augmenter leur capital-actions et pour d'autres fins. Après discussion, le comité a rapporté progrès et demande permission de siéger de nouveau vendredi.

Le projet de loi pour amender l'acte 24 Vict. chap. 32, concernant les compagnies d'assurance mutuelle, pour approprier le prix de la vente du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, au paiement de la dette consolidée de la Province ; pour faciliter l'intervention de la couronne, dans les causes civiles où la constitutionnalité des lois fédérales ou provinciales est mise en question ; pour définir la position de certaines lignes, dans le canton de Chester ouest, ainsi que le projet de loi concernant le conseil exécutif sont adoptés en 3ème délibération et le conseil a ajourné ses délibérations.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

PRÉSIDENCE DE L'HON. M. TAILLON.

16 mai 1882.

Après les affaires courantes.

La chambre se forme en comité pour prendre en considération le projet de loi concernant le subside accordé à la compagnie de sucre de betteraves de la province de Québec, et le bonus à être payé sur ce subside pour la production de la province. Le comité fait rapport du projet de loi avec plusieurs amendements.

L'honorable M. WURTELE propose la formation du comité pour considérer les subsides.

M. STEPHENS prend la parole pour critiquer l'exposé budgétaire du Trésorier Provincial, et le faire voir sous son véritable jour. Il se plaint de ce que l'on ait pas distribué plus tôt à la députation, les documents qui pouvaient le renseigner sur la situation financière de la province. Jusqu'à présent les députés ont toujours eu les estimés entre leurs mains plusieurs jours avant l'exposé financier, mais cette fois-ci, on ne les a remis à la députation que quelques heures auparavant le discours du budget.

Le Trésorier a eu l'audace de faire remonter l'existence du déficit actuel à au delà de 14 ans. L'expédient peut-être nouveau, mais on ne peut pas dire qu'il est habile, la pilule est un peu trop forte à avaler. En effet que l'on remonte à 1868, et l'on verra que cette année là il y avait un surplus de \$203,598 ; qu'il y a eu des surplus jusqu'en 1874 ; surplus de \$350,913 en 1869 ; de \$79,091 en 1870 ; de \$9,808 en 1871 ; de \$7,576, en 1872 ; de \$266,104 en 1873 ; de \$87,388 en 1874 ; que les déficits ne datent que de 1875, que cette année là le déficit a été de \$29,209 ; qu'il a été de \$14,898 en 1876 et de \$81,035 en 1877.

Etablir qu'en moyenne depuis l'existence de la confédération nos déficits ont été chaque année de \$665,105, c'est tout aussi ridicule qu'audacieux, lorsque l'on sait que ces déficits n'existent que depuis 1874 et que si cette année-là comme les années subséquentes on avait su administrer nos finances avec sagesse et économie on aurait eu des surplus au lieu de déficits.

La théorie du trésorier provincial peut être magnifique, mais ce que l'on a dit de la fameuse charge faite à la bataille

de Balaklava : c'est magnifique, mais ce n'est pas la guerre, peut trouver son application ici.

Il aurait certainement valu mieux que le trésorier provincial eût eu la franchise de dire simplement quel avait été le déficit pour la dernière année fiscale, et exposer les moyens qu'il avait à sa disposition pour équilibrer cette année nos recettes et nos dépenses.

Le trésorier parle de nos édifices publics et prétend qu'on doit les regarder comme compensation. Nous ne sommes pas tous prêts à les considérer comme de l'argent comptant. En 1867 au point de vue financier, nous sommes partis à peu près de même point que la province d'Ontario, et où en sommes-nous maintenant. Elle a un surplus en caisse de quelques millions et nous nous avons maintenant à faire face à une dette de plus de \$18,000,000.

Que fait-on maintenant ? Au lieu de chercher à diminuer la dépense, on l'augmente et on nous impose de nouvelles taxes.

Que l'on fasse ce que l'on voudra, que l'on expose les faits sous n'importe quelle face, voici le déficit pour 1881 : \$682,652, sur le revenu consolidé des chemins de fer et \$665,115 sur le fonds du revenu consolidé, en tout \$1,347,757. S'il était possible de faire combler ce déficit par nos ancêtres, parcequ'ils en auraient été la cause, comme le prétend le Trésorier-Provincial, son système serait excellent. A part ce déficit de \$1,347,757, nous avons encore à pourvoir à \$2,855,356 dues pour subsides aux chemins de fer, c'est-à-dire qu'il nous reste près de \$3,000,000 à rencontrer. Pour cela on nous propose d'emprunter.

Etrange méthode ! Emprunter pour combler un déficit, voilà ce qui peut s'appeler du nouveau. Le Trésorier-Provincial n'a qu'à continuer ainsi cette tactique pendant quelques années et il est sûr de nous conduire et à la ruine. Emprunter pour payer ses intérêts, ce n'est pas que je sache payer ses dettes. Un cultivateur qui hypothèque sa terre et qui ensuite se trouve obligé d'emprunter pour payer ses intérêts, peut renoncer de suite à sa propriété. Nouvelle farce du Trésorier Provincial : jusqu'à présent nous avions toujours pensé que le plus sûr moyen de rencontrer un déficit c'était de retrancher sur les dépenses contrôlables, d'économiser, en un mot ; il paraît qu'il en existe un autre de beaucoup plus efficace, du moins c'est notre Trésorier Provincial qui nous l'affirme, ce moyen-là le voici : c'est d'emprunter de l'argent et de ne pas créer de fonds d'amortissement pour rencontrer à une certaine époque donnée, le capital de l'emprunt.

M. STEPHENS, après avoir dit que l'offre de Allan-Rivard pour notre chemin de fer provincial avait été de \$79,570 plus élevé que celui que le gouvernement a accepté, a établi que les comptes publics pour la prochaine année fiscale allaient être comme suit :

Déficit de 1881 : \$1,371,848 ; intérêt sur les trois millions du nouvel emprunt \$150,000. Total \$1,521,848.

À déduire maintenant de ce déficit total, l'intérêt à 50% sur \$5,893,000, prix de vente du chemin de fer : \$294,650, augmentation dans les revenus résultant des nouveaux impôts \$123,800 ; nous resterions donc encore en face d'un déficit de \$1,403,848.

C'est ce déficit que l'on doit combler au moyen du nouvel emprunt.

La dépense va se trouver augmentée de \$300,000 pour chacun des membres de la Législature ; ou encore de \$19,500.

Il y a encore le salaire d'un ambassadeur pour la Province en France et de son Secrétaire, c'est-à-dire \$3,000 au moins ; ensuite dépenses extras pour Spencer Wood au montant de \$20,000 ; écuries de Spencer Wood, 7,000 ; ingénieur de mine \$3,000 ; bâties parlementaires \$50,000 etc., etc.

Le député de Montréal-centre après avoir critiqué l'opportunité de certains articles du budget a fini par dire que quant à la nomination de l'hon. M. Fabre, il vaudrait bien mieux au lieu de l'expédier en France, le fixer à Lévis pour le faire travailler à nous conserver les immigrants.

Il a terminé en disant que le gouvernement aurait dû pourvoir à l'augmentation du salaire de nos institutrices qui ne gagnent guère plus à la campagne que les servantes de Montréal.

SEANCE DU SOIR.

L'honorable M. MERCIER propose l'adoption en seconde délibération des raisons à offrir, dans une conférence avec le Conseil législatif pour lesquelles cette chambre n'a pas concouru dans l'amendement fait par leurs honneurs au projet de loi intitulé. "Acte pour amender les actes relatifs à la cité de Montréal."

M. BLANCHET dit qu'il avait un amendement à proposer, mais pour ne pas rejeter le programme de la politique de conciliation qui a été suivie jusqu'à ce jour, il ne croit pas devoir enlever aux intéressés le seul moyen qui leur reste de faire valoir leurs raisons.

L'honorable M. MERCIER répond

qu'il ne représente pas seulement une certaine classe de la population de Montréal, mais encore tous les comtés qui avoisinent Montréal. Il veut qu'il soit bien compris qu'il ne tient pas une telle conduite comme avocat d'une classe particulière mais qu'il représente les intérêts des citoyens de cette grande ville.

Cette proposition est adoptée sur division.

L'honorable M. MERCIER propose qu'il soit résolu qu'une conférence serait désirable pour faire connaître au Conseil législatif les motifs pour lesquels cette chambre ne concourt pas dans les amendements faits au projet de loi concernant la cité de Montréal.

La conférence est fixée à demain.

Il s'élève alors une discussion qui dure près d'une heure sur un message du Conseil législatif demandant le renvoi d'un projet de loi pour reconsidérer certains amendements faits à un projet de loi. Plusieurs députés condamnant l'action du conseil et prétendant qu'on ne peut citer aucun précédent pour expliquer une telle conduite.

L'HONORABLE M. WURTELE propose que le président quitte le fauteuil et que la chambre se forme en comité des subsides.

L'HONORABLE M. JOLY. — Après les remarques qui ont été faites par le député de Montréal, il ne croit pas devoir entrer dans de longs détails. Le trésorier a abordé la question franchement, et il a eu raison, car le temps est passé où on ne doit plus se faire illusion sur la position financière de la province. Ce qu'il l'a frappé et ce qu'il a pris par surprise, c'est la déclaration du trésorier faisant connaître le véritable état de nos finances. Il y a quelques jours à peine, le gouvernement nous disait : laissez-nous vendre le chemin de fer même à sacrifice, et vous éviterez de nouveaux emprunts et l'imposition de nouvelles taxes. Hier soir le trésorier avoue qu'il va faire un nouvel emprunt et imposer des taxes. Voilà comment on nous traite. C'est un triste avenir que le trésorier nous a dévoilé. Il n'y a pas le moindre espoir d'améliorer notre sort. Dans tous les articles des crédits, il y a augmentation de dépenses malgré les promesses solennelles faites par le gouvernement.

Il est obligé par devoir de revenir sur la question de l'indemnité des députés et de condamner l'augmentation que le gouvernement accorde dans d'aussi tristes circonstances. Comment peut-on pratiquer des économies dans les différents départements du gouvernement civil, lorsqu'on procède d'abord à l'augmentation des salaires des députés. Il pose la question suivante au trésorier : Quel est le montant de l'indemnité dans la province d'Ontario.

L'honorable M. WURTELE. — Les comptes publics constatent une indemnité de \$800.

L'honorable M. JOLY, a télégraphié au premier ministre de la province d'Ontario et celui-ci lui a répondu que cette indemnité n'était que de \$600. En consultant les comptes publics de la même province de 1880, il trouve la même indemnité de \$600. Or l'argument du trésorier n'est nullement fondé, puisque les députés de la province d'Ontario ne retirent pas le salaire qu'on leur attribue. Cette indemnité ne sert en rien quant à la dignité de la chambre. Ce n'est pas l'argent qui fait la dignité d'une chambre. Les députés de la chambre des communes ne reçoivent aucune indemnité.

Il n'a jamais vu de session aussi triste. Pas un applaudissement n'a couvert la voix des orateurs quand ils défendaient le gouvernement. La députation comprenait la situation de la province ; elle a compris qu'elle est sur le bord d'un abîme terrible et que les intérêts de la province sont sacrifiés.

Dans le budget, on ne trouve aucun article qui puisse encourager les députés en présence des embarras financiers dans lesquels nous nous trouvons. Au lieu de diminuer les dépenses, on ne fait que les augmenter ; par exemple : augmentation du salaire des ministres, augmentation de l'indemnité des députés.

L'honorable député s'oppose aux articles de \$150,000 pour le palais de justice et de \$150,000 pour la construction des nouvelles bâties parlementaires et parlementaires ; parceque ces dépenses ne sont pas strictement nécessaires. Nos finances ne nous permettent pas maintenant de faire exécuter ces travaux. Il blâme le gouvernement d'accorder un crédit de \$7,000 pour des écuries de Spencer Wood. Nous respectons le représentant de la Couronne, mais nous avons le droit de discuter des dépenses qui ne sont pas nécessaires. Ce n'est pas le temps de voter un tel crédit, lorsqu'on sacrifie la plus belle propriété de la province. Il fera tous ses efforts pour que la Chambre fixe le montant qui devra être dépensé à Spencer Wood.

Quant à l'article de \$2,500 pour l'agent en France, il croit que c'est une plaisanterie, parceque cet agent qui sera accompagné par un secrétaire, devra faire une plus grande dépense que cela. Cet agent devrait être aujourd'hui en France, mais le gouvernement aime

mieux s'assurer les services qu'il rend en écrivant dans l'Écoute.

Il critique ensuite le crédit accordé aux asiles des aliénés. Au lieu de diminuer les crédits, on les augmente, et pourtant une loi a été passée pour faire payer la moitié des dépenses des aliénés par les municipalités.

Encore une fois, il y a augmentation dans tous les crédits. On dirait que le sénatisme—le mot est admis—régne partout, et que l'on ne vient en chambre que pour s'enrichir. La carrière politique est une belle carrière. Mais un homme politique ne vient pas ici pour faire sa fortune, mais il doit y venir pour travailler à conserver son honneur et à défendre les intérêts de son pays.

Le gouvernement déclare qu'il pèse un lourd fardeau sur la province, et au lieu de prendre le moyen d'alléger ce fardeau, il ne fait qu'aggraver le malaise qui règne dans notre province.

L'honorable M. LORANGER répond aux remarques de l'honorable député de Lotbinière et dit, entre autres choses, que le gouvernement n'a pas hésité de faire connaître au pays le véritable état de ses finances, l'embaras dans lequel il se trouve, et qu'il a le courage de prendre le moyen le plus convenable de sortir de cette position critique, c'est-à-dire d'emprunter la somme de \$3,000,000. Il s'efforce de réfuter les objections soulevées par le chef de l'opposition surtout sur la construction du palais de justice et des bâtiments du gouvernement; il termine en disant que le peuple approuve la politique du gouvernement et que l'on peut s'en convaincre par son immense majorité.

L'honorable M. MARCHAND réplique au procureur général et soutient que la majorité du gouvernement doit être attribuée aux belles promesses qu'il a faites avant et pendant les élections. Il ajoute que le gouvernement a enfin gratifié la province de la taxe directe, et cela après les plus grands sacrifices imposés au pays par la vente du chemin de fer. Cette taxe ne pèsera pas seulement sur les institutions riches, mais encore sur la classe pauvre; car ces différentes institutions augmentent leurs taxes pour ne pas éprouver de pertes. L'administration actuelle nous a mis dans une telle position que nous finirons par adopter l'union législative, à cause de nos embarras financiers. Notre chemin est vendu, et nous avons contracté de nouvelles dettes et imposé de lourdes taxes.

La chambre se forme en comité.
Les articles suivants sont votés :

LEGISLATION.

Conseil législatif, indemnité additionnelle..... \$ 7,200.00
Assemblée législative do..... 19,500.00

GOVERNEMENT CIVIL.

Dépenses contingentes, du département, instruction publique..... \$ 2,000.00

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

Prisons de réforme, Montréal et Sherbrooke..... \$ 4,050 00

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Dépôt de livres, cartes, globes.. \$ 1,854 00

TRAVAUX PUBLICS ET BATIMENTS.

Prison des femmes, Montréal.. \$ 1,250 00

CHARITÉ.

Asiles des aliénés..... \$ 9,675 00
Ecoles industrielles..... 600 00
Dispensaire de Montréal..... 320 00

CHARGES SUR LE REVENU.

Service d'enregistrement des T. C..... 6,960 00
Dépenses générales des T. C..... 13,440 00

CHEMIN DE FER DU NORD.

Entretien..... \$50,000 00

La séance est levée à 12.40 heures.

17 Mai 1882

Après les affaires courantes :

M. FAUCHER DE ST-MAURICE, propose qu'il soit nommé un comité spécial composé de l'honorable M. Lynch, l'honorable M. Mercier, l'honorable M. Marchand, M. Blanchet et du Moteur, pour faire des recherches relativement au projet de loi (No 40) intitulé : "Acte pour ériger le premier rang de la paroisse de Saint-Michel-de-Bellechasse en municipalité séparée," dans le journal du Conseil législatif de cette session et faire rapport à cette Chambre.

L'honorable M. JOLY suggère de remettre cette proposition à vendredi; il faut agir avec courtoisie à l'égard de cette honorable chambre.

L'honorable M. CHAPLEAU dit que la chambre ne manque pas de courtoisie à l'égard du Conseil, en suivant une telle ligne de conduite. C'est le procédé que l'on adopte en Angleterre.

M. FAUCHER DE ST-MAURICE n'a pas l'intention de blesser le Conseil;

son but est tout simplement de faire revenir son projet de loi devant cette chambre.

M. GAGNON prétend que cette proposition n'est pas régulière, parcequ'il n'y a pas eu deux jours d'avis.

LE PRESIDENT donnera sa décision dans quelques instants.

M. FORTIN propose qu'il soit nommé un comité spécial composé de l'honorable M. Joly, l'honorable M. Mercier, l'honorable M. Lynch, M. Cameron, M. Faucher de St-Maurice, M. Houde et du Moteur pour faire des recherches dans les journaux de l'honorable Conseil législatif au sujet du projet de loi (No 69), pour constituer la Compagnie du chemin de fer du comté de Huntingdon, Québec, et faire rapport de ces recherches à cette honorable Chambre.

M. GAGNON soulève la même question que pour la proposition précédente. Cette proposition est retirée.

L'hon. M. CHAPLEAU réplique que c'est une question de privilège [et qu']'avis a été donné lorsque le message a été reçu du Conseil législatif. Cette proposition est nécessaire avant d'adopter d'autre procédure touchant cette question.

L'honorable M. MARCHAND dit que la chambre doit déclarer oui ou non si le projet de loi doit être renvoyé au Conseil législatif. C'est là toute la question.

Le PRESIDENT appelle l'ordre du jour demandant de prendre de nouveau en considération le message du Conseil législatif au sujet du projet de loi (No 69) pour constituer la compagnie du chemin de fer du comté de Huntingdon. La proposition est faite par l'honorable M. Chapleau.

M. GAGNON s'oppose à cette proposition.

La proposition de l'honorable premier ministre est adoptée.

M. FORTIN fait la proposition pour la formation d'un comité tel qu'expliqué plus haut. Le but de la nomination de ce comité est de vérifier si le Conseil législatif a procédé régulièrement à l'égard du projet de loi qui est l'objet de la discussion.

L'honorable M. MARCHAND proteste contre cette manière d'agir.

L'honorable M. JOLY remet au premier ministre la responsabilité d'une telle conduite.

La discussion se continue encore quelque temps.

Cette proposition est adoptée sur division.

M. FORTIN propose que la chambre suspende ses délibérations afin de permettre au comité spécial de remplir sa mission immédiatement.

La proposition est adoptée, et la séance est levée pour quelques instants.

Le comité spécial fait rapport de ses recherches; il n'a constaté aucune erreur.

M. FORTIN propose que le projet de loi pour constituer la compagnie du chemin de fer du comté de Huntingdon soit renvoyé au Conseil législatif.

M. GAGNON s'oppose à cette proposition, parce que c'est un précédent dangereux. Il fait alors une sortie violente contre les membres du Conseil législatif.

L'honorable M. LORANGER—le gouvernement croit, par courtoisie, accéder à la demande du Conseil législatif.

M. GAGNON prétend que la proposition n'est pas régulière, parcequ'il n'y a aucun droit constitutionnel qui permette ce renvoi.

L'honorable M. CHAPLEAU dit qu'il n'y a aucune irrégularité dans cette proposition.

M. GAGNON propose en amendement, après avoir retiré son objection, que le renvoi du projet de loi est fait par courtoisie et dans le but de protéger les intérêts des personnes concernées dans ce projet.

Cet amendement est rejeté sur division.

SÉANCE DU SOIR.

L'hon. M. BEAUBIEN retire le projet de loi de la municipalité de la Cité St-Antoine, et demande qu'on lui remette le dépôt de \$100. (Adopté.)

La Chambre se forme ensuite en comité des subsides.

Le 5ème article du budget supplémentaire concernant l'administration de la justice soulevé quelque discussion. Messieurs Stephens, Gagnon, Joly et Marchand exigent à tour de rôle que le Trésorier-Provincial leur disent si cet article de \$10,000 pourroit au paiement des frais de la Couronne dans le procès Sénécal vs Laurier, et si oui quel est le montant des honoraires que le gouvernement a payé à ses avocats M. Ouimet et Davidson pour sauvegarder l'honneur de son favori.

Le Trésorier-Provincial répond qu'un rapport à ce sujet là va être prochainement déposé à la Chambre et quant à lui personnellement il serait très en peine d'en spécifier le montant dans le moment, qu'il ne s'en est pas rendu compte.

En définitive l'article est adopté.

L'article pour les bureaux de police de Québec et de Montréal n'est pas de \$10,000 mais de \$1,000.

L'article 24 du budget supplémentaire concernant les dépenses contingentes de l'Assemblée législative, excite la

curiosité de M. Gagnon. Il désire savoir d'une manière précise si cet article là ne contient pas une somme quelconque qui serait destinée à défrayer le coût de l'impression du fameux discours du Premier-ministre, sur la vente du chemin de fer de la rive Nord, discours dont on a tout simplement inondé le pays; il désire savoir encore si cet article ne serait pas destiné à couvrir les frais d'impression du discours du député de Montmorency sur la même question, ainsi qu'à payer la publication des Lettres Québécoises en brochure.

Le Trésorier-Provincial, après avoir voulu passer outre, et s'être fait tirer un peu l'oreille, a dû céder devant les instances et les réclamations de l'opposition et déclarer d'une manière péremptoire que cet article là n'était pas le moins du monde destiné à cela.

La Chambre a ensuite adopté en comité les articles suivants :

LEGISLATION.

Conseil législatif :

Traitement de l'Orateur, 45 Vict..... 2,000 00
Indemnité des conseillers et leurs frais de voyage, 33 Vict, chap. 4, et 41-42 Vict, chap. 2..... 12,065 00
Indemnité des conseillers et leurs frais de voyage..... 7,200 00
Traitements et dépenses contingentes, y compris les impressions, la reliure, etc..... 12,405 00

Assemblée législative :

Traitement de l'Orateur, 33 Vict., chap. 4, et 41-42 Vict., chap. 2..... 2,000 00
Indemnité des députés et leurs frais de voyage, 33 Vict., chap. 4, et 41-42 Vict., chap. 2..... 34,500 00
Indemnité des députés et leurs frais de voyage..... 19,500 00
Traitements et dépenses contingentes, y compris les impressions, la reliure, etc..... 68,167 00
Bibliothèque de la Législature..... 3,000 00
Frais d'élections..... 3,000 00

Greffier de la Couronne en Chancellerie :

Traitement, comprenant ses dépenses contingentes ordinaires..... 800 00
Impression, reliure et distribution des statuts..... 4,000 00

Greffier en loi :

Traitements des employés de ce bureau..... 3,100 00
Dépenses contingentes, y compris un employé saisonnier..... 500 00

GOVERNEMENT CIVIL.

Traitements des employés..... 147,192 00
Dépenses contingentes..... 54,219 00

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, ETC.

Administration de la justice..... 36,912 00
Police : bureaux de police de Québec et Montréal..... 16,068 00
Institutions de réforme : prisons de réforme de Montréal et Sherbrooke..... 43,000 00
Inspection des bureaux publics..... 11,000 00

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Education Supérieure :

Education supérieure proprement dite..... \$ 71,000 00
High Schools de Québec et Montréal..... 2,470 00
Compensation aux institutions catholiques pour l'allocation des High Schools, dont \$2,000 pour la faculté de droit de l'université-Laval à Montréal..... 4,946 00
Ecoles communes..... 155,000 00
Ecoles dans les municipalités pauvres..... 6,000 00
Ecoles normales..... 42,000 00
Inspections des écoles..... 28,745 00
Instituteurs à la retraite..... 8,000 00
Livres pour donner en prix..... 4,500 00
Ecoles pour les sourds-muets..... 12,000 00
Ecole pour les sourds-muets, Mile-End, Montréal..... 1,000 00
Conseil de l'Instruction publique..... 1,500 00
Ecole polytechnique..... 1,000 00

Pour aider à la publication du "Journal de l'Instruction publique," en français..... 500 00
Pour aider à la publication du "Journal of Public Instruction," en anglais..... 500 00

Pour aider à reconstruire le collège de Rimouski, \$8,000 payables pendant 4 ans, \$2,000 par année..... 2,600 00

Pour aider à reconstruire le collège de Sainte-Thérèse, \$8,000 payables pendant 4 ans, \$2,000 par année..... 2,000 00

Pour aider à reconstruire le "St. Francis College," à Richmond, \$2,000 payables, \$1,000 par année pendant deux ans..... 1,000 00

Collège commercial de Valrennes..... 500 00

Institutions littéraires et Scientifiques.

Faculté de médecine, Collège McGill, Montréal..... 750 00

Ecole de médecine et de chirurgie, de Montréal..... 750 00

Faculté de médecine, université Laval de Montréal..... 750 00

Ecole de médecine, "Bishop's Collège" de Montréal..... 750 00

Société d'histoire naturelle, de Montréal..... 700 00

Société historique de Montréal..... 350 00

Institut national des Beaux Arts, de Montréal..... 1,000 00

Société de numismatique et d'archéologie, de Montréal..... 100 00

Société littéraire et bienveillante des jeunes irlandais de Montréal..... 200 00

Société littéraire et historique de Québec..... 750 00

Institut Canadien de Québec..... 600 00

Société de géographie de Québec..... 200 00

Académie de musique de Québec..... 100 00

Septuor Haydn, de Québec..... 200 00

Institut littéraire de St-Patrice, do..... 300 00

Ecole de navigation, do..... 1,000 00

Aide pour assurer la publication des décisions des tribunaux de Québec..... 1,000 00

Aide pour assurer la publication des décisions des tribunaux, à Montréal..... 1,000 00

Aide pour assurer la publication des décisions de la Cour d'Appel..... 200 00

Aide pour la publication de "La Revue Légale"..... 400 00

do "La Thémis"..... 300 00

do "Legal News"..... 100 00

do "Le Naturaliste Canadien"..... 400 00

Aide pour faire transcrire, imprimer et publier les archives canadiennes..... 2,460 00

Association de tir de la Province de Québec..... 500 00

Arts et métiers..... 200 00

Conseil des Arts et Métiers..... 10,000 00

AGRICULTURE, IMMIGRATION, REPATRIEMENT, COLONISATION.

Agriculture :

Conseil agricole..... 4,000 00

Journal d'Agriculture, français et anglais..... 7,000 00

Ecoles d'Agriculture, (3 à \$800 chacune)..... 2,400 00

do boursiers \$15 à \$60 (chacun)..... 900 00

Ecole de médecine vétérinaire, française et anglaise..... 2,800 00

Aide à la Gazette des Campagnes..... 400 00

Bouilleries et fromageries : traitement et frais de voyage..... 1,900 00

Association des laitiers de la Province de Québec..... 1,000 00

Encouragement aux fabriques de sucre de betterave, aux conditions qui pourront être imposées par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil..... 7,000 00

Diverses dépenses pour l'agriculture..... 1,000 00

Abonnement à divers traités spéciaux, brochures ou publications concernant l'agriculture, la colonisation, &c..... 1,000 00

On a laissé de côté pour le moment les articles du budgets concernant les industries agricoles, les chemins et les sociétés de colonisations, ainsi que les bâtiments et travaux publics, et la Chambre a ajourné à 2 heures a. m. ses délibérations après avoir adopté en bloc tous les articles qui concernent les institutions de charité.

19 mai 1882.

Après les affaires courantes,

L'ordre du jour appelle considération ultérieure de la proposition de l'honorable M. Mercier pour la suspension momentanée de la séance de cette Chambre afin de permettre aux conférenciers, nommés par cette Chambre, de se rendre au Conseil législatif, au sujet des raisons à offrir contre l'amendement fait par le Conseil législatif au projet de loi No. 110, pour amender les actes relatifs à la cité de Montréal.—L'honorable M. Mercier.

La proposition est adoptée, et la séance est suspendue pendant quelques instants.

La commission nommée pour cette conférence se rend au conseil, précédée

du Sergent d'Armes. Le président du conseil dit que les honorables membres de cette chambre répondront, par un message, à la demande de la commission.

La séance est alors reprise.

La chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. WURTELE.—Avant de procéder au budget des dépenses, je demande la permission de déposer l'état des sommes payées par la Couronne dans les procès de la Reine vs Gagnon et de la Reine vs Laurier. Dans le premier cas, le gouvernement a payé \$120 et dans le second cas, \$520. En tout \$640.

L'article du budget, \$7,000 pour l'encouragement aux fabriques de sucre de betteraves aux conditions qui pourront être imposées par un arrêté du gouvernement, donne lieu à une discussion à laquelle prennent part les honorables MM. Joly, Chapleau, Beaubien, Irvine, Marchand et MM. Stephens, Watts et Poulin.

Le crédit est voté.

Les crédits suivants sont adoptés :

Immigration et repatriement..... \$ 15,000 00
Sociétés de colonisation..... 5,000 00
Aide pour la construction d'un pont sur la rivière Richelieu, entre Lacolle et Saint-Thomas (\$6,000 payable \$2,000 par année durant trois ans)..... 2,000 00
Loyers, assurance etc. des édifices en général..... 59,474 00
Inspections et examens..... 3,000 00
Edifices des départements pour compléter le nivellement des terrains..... 10,600 00
Fondations des nouveaux édifices du Parlement pour les continuer et les compléter..... 13,000 00
Construction des nouvelles bâtisses du Parlement (devant coûter \$300,000) moins les fondations payables par un emprunt..... 150,000 00
Acquisition du terrain pour prolonger la rue Ste-Julie jusqu'à l'Avenue Duflerrin \$2,500.00.

SÉANCE DU SOIR.

M. FAUCHER DE ST-MAURICE, propose qu'il soit nommé un comité spécial composé de l'honorable M. Lynch, l'honorable M. Mercier, l'honorable M. Marchand, M. Blanchet et du Moteur, pour faire des recherches relativement au projet de loi intitulé : "Acte pour ériger le premier rang de la paroisse de Saint-Michel-de-Bellechasse en municipalité séparée," dans le journal du Conseil législatif de cette session et faire rapport à cette Chambre.

Cette proposition est adoptée et la séance est suspendue pendant quelque temps pour permettre au comité de faire ses recherches. Le rapport comporte que le projet de loi a été adopté en première et en deuxième délibération, renvoyé au comité des projets de loi d'intérêt local, et qu'il a été rejeté ensuite parceque le préambule n'était pas prouvé.

M. LALONDE dépose un projet de loi pour amender l'article 556 du code de procédure civile. Le projet est adopté en deuxième délibération et renvoyé au comité de législation.

L'honorable M. LYNCH, secondé par M. Flynn propose la résolution suivante :

Résolu, 1. Que pour les dix années scolaires, à dater du la corporation de la cité de Montréal, paiera, pour l'entretien des écoles dans la cité, au lieu de la somme mentionnée dans la première section de l'acte 34 Vict., chap. 12, telle que amendée par l'acte 36 Vict., chap. 33, une somme égale à un tiers de centin dans la piastre, sur la valeur totale de la propriété foncière imposable pour les fins des écoles dans la dite cité; et pendant ces dix années scolaires, la corporation devra prélever, pour le soutien des dites écoles, une taxe spéciale d'un tiers de centin dans la piastre au lieu de la taxe d'un cinquième de centin tel que pourvu par la 1ère section telle que amendée de l'acte en premier lieu ci-dessus cité, sur la valeur totale de la propriété foncière imposable de la cité.

L'honorable M. BEAUBIEN.—Je ne me prononcerai pas ce soir sur le mérite de cette résolution. Je ferai remarquer seulement que j'ai eu l'honneur de déposer sur le bureau de cette chambre plusieurs pétitions s'opposant à l'imposition de cette taxe spéciale et qu'il n'y a pas unanimement à Montréal, comme l'a prétendu l'honorable solliciteur-général. Demain il arrivera une députation de cette ville pour faire valoir les raisons pour lesquelles on s'oppose à cette taxe.

La chambre se forme en comité et adopte la résolution en première délibération.

Sur proposition de l'honorable M. Wurtele que la chambre se forme en comité des subsides,

L'honorable M. IRVINE fait remarquer que les dépenses augmentent toujours, au lieu de diminuer. Quels moyens prendra-t-on pour payer ces dé-

peuses? Le moyen, nous le connaissons, c'est d'imposer des taxes au montant de \$120,000 sur les compagnies de chemins de fer, de banques, etc., qui ne paieront pas; parce que cette loi n'est pas du ressort de la législature locale. On dit que cette loi est tout à fait semblable à celle relative aux licences de tavernes, d'auberges, d'hôtels. Ce n'est pas le cas. Il y a une grande différence. Dans le cas qui nous occupe, la loi est inconstitutionnelle, comme celle qui avait rapport aux timbres.

Il passe ensuite en revue les revenus de certains départements, entre autres ceux du département des terres de la couronne. Ces revenus cessent bientôt. Nous avertissons le peuple vers quel abîme le gouvernement conduit la province. Nous remplissons notre devoir. L'honorable M. WURTELE répond aux remarques du député de Mégantic. Ce dernier a prétendu que la mesure que le gouvernement se proposait de déposer serait déclarée illégale par les tribunaux. Il aurait dû attendre que le projet de loi fût soumis à la chambre avant d'exprimer son opinion. Quant aux dépenses des départements, c'est une assertion qu'il ne peut prouver. Les dépenses du département des terres de la couronne vont en diminuant d'année en année, tandis que les recettes augmentent. Il refuse encore quelques objections soulevées par M. Irvine sur l'administration actuelle.

L'honorable M. CHAPLEAU ne croit pas devoir laisser les observations du député de Mégantic sans réplique. Ce dernier fait de la politique en amateur; il se contente de prophétiser. Il joue ce rôle depuis 1875.

Nous sommes allés aux élections et nous sommes revenus avec une grande majorité. C'est un bien pour un pays qu'un gouvernement ait une grande majorité.

Le premier-ministre répond au long aux remarques de M. Irvine sur les terres de la Couronne qui sont une grande source de revenus pour la province de Québec.

Ces revenus se continueront parce que de nouvelles voies de communication s'établiront dans les différentes parties de la province. Le revenu de nos forêts est un revenu annuel.

Quant à la taxe spéciale, il cite l'opinion de Sir Francis Hincks qui disait, il y a quelques années, dans cette chambre, que la législature locale devait imposer cette taxe sur les banques et les autres grandes institutions. Le député de Mégantic aimait mieux taxer le peuple que les grandes et riches institutions.

En dépit de nos détracteurs et des faus prophètes, nous n'aurons pas l'union législative qu'ils semblent tant convoiter.

M. WATTS attire l'attention du gouvernement sur l'article de l'Union des Contons de l'Est, au sujet de la prison d'Arribabaska.

L'honorable M. LYNCH répond que le gouvernement n'a reçu aucun rapport ou aucune plainte à cet effet. Dès que le gouvernement recevra des renseignements précis, il prendra les mesures voulues en pareille occasion.

La chambre se forme en comité des subsides.

Le crédit de \$150,000 pour un nouveau palais de justice à Québec payable à même un emprunt, est appelé.

L'honorable M. JOLY demande en quel endroit le palais de Justice sera construit.

L'honorable M. CHAPLEAU répond que le site sera à l'ancien palais de justice ou aux casernes des Jésuites.

Le crédit est voté.

Les crédits suivants sont adoptés : Musée de géologie de Montréal (prix d'achat, \$22,499 commissions, \$224, et le acte)..... \$12,704 00

Palais de justice et prisons du district de Kamouraska, à Fraserville..... 5,000 00

Surveillance de la construction du palais de justice et de la prison du district de Kamouraska, à Fraserville..... 1,000 00

Palais de justice et prisons dans les nouveaux districts : construction de routes à l'épreuve du feu..... 10,600 00

Maison pour le geôlier de la prison de Gaspe et prison à Percé..... 1,650 00

Serrures et cadenas pour les palais de justice et les prisons, tels que recommandés par les inspecteurs..... 6,000 00

Réparations aux palais de justice et aux prisons, imputables au fonds de bâtiment et des jurés..... 19,000 00

Assurances do do..... 9,000 00

Loyers do do..... 1,407 00

Aides des aliénés, Beauport, St-Jean de Dieu et St-Ferdinand d'Hallifax..... 232,000 00

Ecoles de réforme..... 6,000 00

Ecoles d'industrie..... 9,500 00

Divers en général y compris \$300 pour le monument de Belaherry..... 20,000 00

Ingénieurs des mines..... \$4,000 00

Agent en France; traitement et loyer de bureau, etc., etc. 2,500 00

Commissaire du fonds d'emprunt municipal du B.C. 43-44 Vict., chap. 13..... 500 00

Fonds des municipalités, S. R. B. C., chap. 110, sect. 7..... 4,000 00

Service du cadastre, pour le Dép. des Ter. de la Cour..... 30,993 00

Arpentage, pour le département des Terres de la Cour..... 40,000 00

Dépenses générales, do do..... 68,042 00

Gazette Officielle de Québec..... 13,200 00

Police spéciale pour les fins du Revenu..... 6,000 00

Timbres, Licences, etc..... 10,000 00

CHEMIN DE FER DE QUÉBEC, MONTRÉAL, OTTAWA ET OCCIDENTAL.

Déplacement de la voie de la rue Prince Edouard et prolongement sur la jetée Louise etc., (payable par la souscription de la cité de Québec)..... 220,000 00

Règlement de comptes non soldés se rattachant à la construction (payable par un emprunt)..... 100,000 00

Balance due sur des terrains et propriétés (payable par un emprunt)..... 199,737 30

Pour aider les industries agricoles..... 2,000 00

Spencer Wood; reconstruction des étables, clôtures, etc..... 7,000 00

Le comité se lève, et la chambre s'ajourne, il est une heure et quarante minutes.

20 mai, 1882.

Après les affaires courantes.

L'honorable M. WURTELE propose l'adoption du rapport du comité des subsides sur les crédits à être accordés au Conseil Législatif pour indemnité parlementaire, représentant une somme de \$7,200.00.

L'honorable M. JOLY propose un amendement que cette résolution ne soit pas adoptée maintenant, mais qu'il soit résolu que : vu l'état de nos finances, il n'est pas opportun d'augmenter le salaire des membres de la législature et que dans tous les cas, il n'y a aucune raison valable pour la porter à un montant plus élevé que l'indemnité des députés de la province d'Ontario.

L'honorable député de Lotbinière répète les remarques qu'il a faites l'autre jour sur cette question.

M. PICARD parle en faveur de l'augmentation de l'indemnité des membres de la législature.

L'honorable M. CHAPLEAU prétend que la contre-proposition du député de Lotbinière n'est pas régulière, parce que la seconde partie contient un énoncé de fait qui n'a pas été soumis à la chambre d'une manière parlementaire.

L'honorable M. JOLY.—La prétention du premier-ministre est ridicule. L'hon. trésorier demande l'augmentation de l'indemnité des membres de la législature, afin de mettre les députés de cette chambre au niveau de ceux de la province d'Ontario.

L'honorable M. WURTELE soutient qu'il n'a jamais dit que nous devions avoir \$800, parce que les députés de la province d'Ontario retirent ce salaire. Il a mentionné le fait, et voilà tout.

Le PRÉSIDENT décide que la contre-proposition est irrégulière.

L'honorable M. JOLY propose en amendement que la résolution ne soit pas adoptée maintenant, mais qu'il soit résolu : que, vu l'état de nos finances, il n'est pas opportun d'augmenter l'indemnité des membres de la législature locale.

M. CHAMPAGNE se prononce en faveur de l'augmentation de l'indemnité, bien qu'il n'ait pas cru le temps opportun de faire ce changement. L'indemnité n'est pas fixée pour toujours par un statut, et voilà pourquoi il votera pour l'augmentation.

M. OWENS dit qu'il votera contre le projet d'augmenter le salaire des députés.

M. TRUDEL—Avant de donner mon vote sur une question aussi importante que celle qui est maintenant devant cette chambre, question qui intéresse tous les membres personnellement, je dois déclarer que je suis en faveur de la contre-proposition de l'honorable député de Lotbinière, parce que dans la circonstance actuelle il est inopportun d'augmenter l'indemnité des membres de trois cents piastres, dans un temps où le gouvernement travaille à équilibrer nos finances et à faire disparaître les déficits existants. M. le Président, comme je l'ai déclaré au gouvernement avant aujourd'hui je n'aurais pas eu d'objection à ramener l'indemnité au montant qu'elle était avant le gouvernement de l'honorable M. Joly, parce que l'on sait que pour une session aussi longue que celle de cette année un grand nombre de membres en souffrent beaucoup. Mais, vu l'état de nos finances les deux côtés de cette chambre devraient se réunir pour ne demander que six cents piastres au lieu de huit cents. J'espère, M. le Président, qu'à l'avenir nous n'aurons pas de sessions aussi longues que celle de cette année; et quand nous aurons mis l'équilibre entre nos recettes et nos

dépenses, alors s'il faut de toute nécessité augmenter l'indemnité des membres il sera toujours facile d'y voir. Je voterai donc pour la contre-proposition de l'honorable député de Lotbinière.

M. DEMERS s'oppose à l'augmentation, parce qu'il n'y a pas d'argent et que les trois quarts des députés ne gagnent pas leur indemnité. L'amendement est mis aux voix et donne le résultat suivant :

POUR.—MM. Joly, Marchand, Mercier, Marcotte, Watts, Shehyn, Trudel, Poulin, Demers, Bernard, Gagnon, Laberge, Rinfret, Audet, Owens, Spencer, Champagne et Faucher de St-Maurice.—18.

CONTRE.—MM. Chapleau, Loranger, Wurtele, Paquet, Lynch, Flynn, Garneau, Gauthier, Picard, Duckett, Frégeau, St-Hilaire, Lalonde, Deschênes, Lecavalier, Desjardins, Champagne, Beaubien, Fortin, Caron, Robillard, Leduc, Riopel, Asselin, Richard, Bergevin, Paradis, Casavant, Martel, Duhamel, Marion, Carbray et Poupore.—35

Le crédit de \$19,500 pour l'indemnité des députés est adopté par 35 voix contre 17; M. Faucher s'est absenté.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI.

Le commencement de la séance est consacré à l'adoption en deuxième délibération de plusieurs crédits du budget des dépenses supplémentaires, concernant le service civil, l'instruction publique, les travaux publics et les charges sur le revenu.

Lorsque le crédit de \$19,500 relatif à l'indemnité des députés est appelé, le vote est pris et le crédit est adopté avec le résultat suivant :

POUR.—MM. Chapleau, Wurtele, Loranger, Paquet, Lynch, Flynn, Garneau, Gauthier, Picard, Duckett, Frégeau, St-Hilaire, Lalonde, Deschênes, Desjardins, Fortin, Beaubien, Caron, Robillard, Leduc, Riopel, Asselin, Richard, Bergevin, Casavant, Paradis, Duhamel, Martel, Lavallée et Morin.—30.

CONTRE.—MM. Joly, Marchand, Mercier, Irvine, Watts, Demers, Bernard, Gagnon, Laberge, Rinfret, Audet, Poulin, Trudel, Owens, Spencer, Champagne et Blanchet 17.

A l'article des traitements des employés \$3,150 M. Gagnon propose que l'augmentation de \$32,184 constatée dans les dépenses du gouvernement civil, soit retranchée de la résolution.

L'honorable M. CHAPLEAU dit que le député de Kamouraska ne peut pas inclure dans sa contre-proposition les sommes qui ont déjà été votées par la chambre.

Après quelques observations des honorables MM. Irvine et Wurtele.

L'honorable M. CHAPLEAU affirme que la contre-proposition n'est pas régulière, parce qu'elle tend à faire retrancher une dépense de \$32,184 d'un crédit de \$3,150.

Le PRÉSIDENT déclare que la contre-proposition n'est pas régulière.

M. GAGNON propose alors en amendement que ce crédit ne soit pas adopté en deuxième délibération, mais qu'il soit renvoyé de nouveau au comité des subsides avec instruction de retrancher toutes les augmentations accordées aux officiers publics.

L'honorable M. MERCIER se prononce contre cette contre-proposition, parce qu'elle est trop générale.

La contre-proposition est rejetée.

SÉANCE DU SOIR.

L'hon. M. WURTELE propose que les amendements faits par le Conseil Législatif au projet de loi intitulé : acte pour amender la charte du Crédit Foncier Franco-Canadien soient lus une deuxième fois; ils sont adoptés en deuxième délibération.

Sur proposition de M. Picard, les amendements faits par le Conseil Législatif au projet de loi intitulé : acte pour étendre les privilèges et les pouvoirs de la compagnie du pont de Saint-François reçoivent en deuxième délibération le concours de l'Assemblée Législative.

M. GAGNON propose qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur pour lui demander de vouloir bien transmettre copie des instructions données aux différents inspecteurs des licences de la Province, relativement aux poursuites intentées par eux pour infractions à l'acte des licences de Québec; et notamment les instructions qui doivent les guider lorsqu'ils reçoivent des dénonciations ou informations non accompagnées de dépôt.—Adopté.

M. FAUCHER de ST-MAURICE propose qu'une adresse soit présentée au Lieutenant-Gouverneur pour lui demander de vouloir bien transmettre à cette chambre le rapport du député arpenteur Bouchette sur les droits des prétendus Seigneurs de Terra Firma de Mingun, avec la charte qui l'accompagne. Adopté.

M. MARION propose que l'honoraire de \$100 payé sur le bill (No 22) pour détacher de la paroisse de Varennes, comté de Verchères, trois îles situées dans le fleuve Saint-Laurent et les an-

nexer à la paroisse de Repentigny, comté de L'Assomption, pour les fins électorales, municipales, scolaires et autres fins quelconques, soit remis au promoteur du projet de loi, moins les frais d'impression et de traduction.—Adopté.

M. BLANCHET—propose qu'une adresse soit présentée au lieutenant-gouverneur pour lui demander copie du rapport de A. L. Martigny, écrivain, inspecteur des bureaux publics concernant l'examen par lui fait, du greffe de Joseph Grondin, de St-François, dans le comté de Beauce, greffier de la cour des commissaires, greffier des juges de paix et de la cour de l'inspection des mines pour la division de la Chaudière. Adopté.

M. DESCHÊNES—propose que l'honoraire de cent piastres payé pour le projet de loi No. 65 intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie agricole et manufacturière de Temiscouata, soit remis au promoteur du projet de loi, moins les frais d'impression et de traduction.

Le député de Temiscouata prétend avoir droit à la même faveur que M. Marion; que lui aussi il a dû retirer son projet de loi parce que en comité général on l'avait tellement amendé que le projet de loi ne pouvait plus être d'aucune utilité pour les parties intéressées.

Malgré ces réclamations, cette proposition n'en est pas moins rejetée.

M. GAGNON propose qu'il soit émané un ordre de la Chambre pour un état de toutes les sommes payées par le gouvernement depuis le 1er novembre 1879 à P. V. Taché, Ecr., avocat de Kamouraska, en sa qualité d'avocat du revenu; le dit état distinguant ce qui lui a été payé en chaque cas, la date de chaque paiement, la nature du service rendu, l'action prise et le résultat obtenu en chaque cas. Aussi un état de toutes les sommes payées par le Gouvernement, depuis le 1er novembre 1879, à P. V. Taché, Ecr., avocat de Kamouraska, en sa qualité de substitut du Procureur-Général. Le dit état distinguant ce qui lui a été payé pour chaque terme de la Cour du Banc de la Reine tenu à Kamouraska, et le nombre de jours qu'il a duré chaque terme. Adopté.

M. CHAMPAGNE propose que l'honoraire de \$100 payé pour le projet de loi intitulé : "Acte pour incorporer la Grande Loterie Nationale de Québec" soit remis au promoteur de ce projet de loi; moins les frais de traduction et d'impression.—Adopté.

M. FAUCHER de SAINT-MAURICE propose que l'honoraire de cent piastres payé sur le projet de loi (No 40) intitulé : "Acte pour ériger le premier rang de la paroisse de Saint-Michel de Bellechasse, en municipalité séparée" soit remis, moins les frais d'impression et de traduction.—Adopté.

La chambre se forme alors en comité général pour prendre en considération le projet de loi pour amender de nouveau les actes qui incorporent la cité de Québec.

En comité, lorsqu'il s'est agi de la clause 14 du projet de loi, qui se lit comme suit :

"Le conseil de la cité de Québec pourra par un règlement décider que les taxes qu'il est autorisé à imposer y compris la taxe pour l'usage de l'eau de l'aqueduc, la taxe du drainage et la taxe des écoles, en un mot toutes les taxes qui doivent être réparties d'après la valeur des propriétés taxées, seront réparties d'après la valeur vénale, au lieu de la valeur locative." L'hon. M. Garneau propose en amendement que la Corporation ne puisse changer le système actuel de la taxation sans avoir pris auparavant l'avis des contribuables.

Cet amendement soulève quelque discussion. Les hon. MM. Joly et Marchand prétendent qu'il existe déjà depuis 1864, une loi qui autorise la corporation à changer la base de la taxation, que dans tous les cas les contribuables honnêtes n'ont rien à y perdre; que le système de taxation d'après la valeur vénale de la propriété est déjà en vigueur dans toutes les municipalités rurales, qu'on n'a pas eu à s'en plaindre, et qu'en un mot, on ne désire ce changement de système que pour prévenir la fraude qui se commet depuis longtemps et sur une grande échelle de la part des propriétaires au détriment de la Corporation.

L'hon. M. GARNEAU prétend que le système de taxation actuel serait excellent si on obligeait les cotisants à exiger le serment de la part du propriétaire au sujet de la valeur locale de sa propriété, et il maintient son amendement.

En fin de compte l'amendement de M. Garneau mis aux voix est adopté sur division de 21 contre 14.

Sur suggestion de l'hon. M. Joly on retranche de cette clause quatorzième du projet de loi le deuxième paragraphe qui se lit comme suit :

Le conseil pourra limiter l'effet de tel règlement à la taxe sur les meubles seulement et pourra en tout temps révoquer telle résolution.

Le comité lève alors séance et rapporte le projet de loi avec amendements.

Le rapport du comité est adopté et le projet de loi passe en troisième délibération.

La chambre se forme ensuite en comité-

général au sujet d'un projet de loi pour amender l'acte 42 43 Vict., chap. 32, concernant la liquidation des sociétés de construction.

Le projet de loi est rapporté sans amendement et adopté en troisième délibération.

L'hon. M. BEAUBIEN propose la seconde lecture du projet de loi pour amender divers actes concernant l'érection civile des paroisses sur le territoire de l'ancienne paroisse de Notre-Dame de Montréal.

La proposition est adoptée. Il y a comité général; le comité rapporte le projet de loi sans amendement. Le rapport est adopté et le projet de loi passe alors en troisième délibération.

La chambre est alors appelée à se former en comité général sur le projet de loi pour amender l'acte électoral de Québec.

L'hon. M. FORTIN propose en amendement que les deux sections suivantes soient ajoutées au projet de loi.

14. Attendu, que lorsque des candidats ont été trouvés coupables de quelque acte illégal, il n'y a aucune disposition de la loi, qui permette de pourvoir à ce que tels candidats soient relevés des peines et incapacités encourues, même lorsqu'il existe des circonstances atténuantes, ou qu'après le procès, des circonstances se produisent ou se font jour, de manière à jeter un doute sur la preuve faite contre le candidat; et entendu que par les circonstances qui ont accompagné les procès d'élections, depuis la mise en force de "L'Acte électoral de Québec" il n'est que juste et opportun de venir au secours et d'améliorer la position de ceux des candidats qui ont été convaincus d'actes illégaux; à cette fin il est décrété : qu'aucun jugement, ordre ou rapport prononcé, ou fait jusqu'à ce jour, n'aura l'effet de rendre aucun candidat ci-après inhabile à être élu membre de l'Assemblée Législative, ou inhabile à être inscrit comme électeur ou à donner son vote, ci-après, aux élections, ou inhabile à remplir aucune charge à la nomination de la Couronne ou du Lieutenant-Gouverneur dans la Province.

15. Le présent acte deviendra en force le jour de sa sanction.

Cet amendement extraordinaire soulève des réclamations et de la part de l'hon. M. Mercier surtout qui prétend que c'est plutôt un nouveau projet de loi qu'un amendement, et que cet amendement qui tend à rien moins qu'à abolir la déqualification des candidats pour infractions à la loi électorale, aura tout simplement pour effet d'exposer de nouveau le peuple à un système de corruption à ciel ouvert, et sans aucun frein. Il dit que cet amendement est basé sur un principe dangereux, et que dans tous les cas, ce n'est pas le temps, au terme même de la session, d'introduire des mesures aussi radicales.

L'hon. M. FORTIN et le premier ministre prétendent qu'il s'agit là d'une question de miséricorde et de pardon pour des victimes de la sévérité d'une loi qu'on peut regarder à bon droit comme Draconienne et qu'elle rendra justice à l'opposition plus encore qu'au parti ministériel.

Cet amendement est en définitive adopté sur division.

Le député de Chambly propose ensuite à certaines clauses du projet de loi des amendements qui ne tendent à rien moins qu'à détruire complètement un travail des plus sérieux de la part du comité de législation auquel avait été référé le projet de loi.

L'hon. M. MERCIER réclame et déclare que s'il avait su qu'on ne tiendrait pas plus compte du travail du comité de législation qu'on ne le fait, il n'aurait jamais voulu en faire partie.

En fin de compte, grâce à l'intervention du Premier-Ministre, le projet de loi tel qu'amendé par le comité de législation est tellement dénaturé en comité général, que de fait, il se trouve à ne plus exister.

L'amendement de M. Fortin est seul resté debout. Lorsqu'il s'est agi de recevoir le rapport du comité général, l'hon. M. Gagnon soulève une question d'ordre et dit que puisque le projet de loi n'existe plus, l'amendement qui n'est qu'un accessoire se trouve par la même anéanti.

M. GAGNON en appelle à l'Orateur. Il ajoute que l'amendement devrait tout simplement faire maintenant l'objet d'un projet de loi spécial avec un titre ad hoc.

Le PREMIER-MINISTRE suggère en fin de compte à M. Fortin d'introduire un projet de loi spécial au sujet de la déqualification des candidats.

M. FORTIN consent et propose secondé par M. Faucher de St-Maurice la première lecture d'un projet de loi intitulé : Acte pour faire disparaître les inhabilités provenant d'infractions à l'acte électoral de Québec. Adopté.

M. GAGNON n'en exige pas moins la décision de l'Orateur sur la question d'ordre qu'il a soulevée.

L'Orateur demande qu'on lui permette de prendre la question en délibéré. Il donnera sa décision lundi.

Et la Chambre ajourne alors ses délibérations. Il est minuit et quart.

22 mai 1882.

Après les affaires courantes.

Le crédit de \$12,000 pour venir en aide à l'école des sourds-muets est appelé.

L'honorable M. BEAUBIEN appelle l'attention du gouvernement sur ce crédit. Il prie le gouvernement d'accorder une plus grande protection encore à cette institution et de garantir pour cela le crédit voté pendant un certain nombre d'années, afin de permettre à cette institution de faire un emprunt pour agrandir les latrines destinées aux sourds-muets.

L'honorable M. CHAPLEAU parle favorablement de cette institution et exprime l'espoir que le gouvernement pourra avant longtemps protéger cette institution d'une manière plus efficace, en garantissant le crédit pendant un certain nombre d'années limitées. Cette institution rend des services à toute la province. Il serait plus raisonnable de retrancher les crédits à des institutions de charité qui ne rendent des services que dans certaines localités et d'accorder plus de protection aux grandes institutions qui reçoivent des sujets de toute la province. Les institutions locales devraient être soutenues par les localités où elles se trouvent.

Le crédit est voté en première et deuxième délibération.

Lorsque le crédit de \$1,000 pour l'école de navigation est appelé,

M. GAGNON fait remarquer que ce crédit devrait être voté par le parlement fédéral.

Le crédit est voté.

L'honorable M. WURTELE propose l'adoption du troisième rapport du comité des subsides.

L'honorable M. JOLY propose en amendement que le rapport ne soit pas adopté maintenant, mais que la chambre exprime le regret de constater une augmentation dans tous les articles du budget des dépenses pour l'année prochaine, au moment où le gouvernement emprunte, taxe et vend le chemin de fer du nord.

A une heure, l'hon. M. LORANGER propose l'ajournement du débat, et la séance est levée.

SEANCE DE L'APRÈS-MIDI.

L'honorable M. Beaubien reprend le débat sur la contre-proposition de M. Joly et est d'avis que cette proposition est trop générale. Le chef de l'opposition aurait dû mentionner certains articles du budget, car quant à lui, il n'est pas prêt à condamner le gouvernement dans toutes ses mesures, dont plusieurs sont dans l'intérêt public.

M. LABERGE fait quelques remarques sur le sujet et se prononce en faveur de l'amendement.

M. FAUCHER DE ST-MAURICE.—Avant hier, j'ai voté contre l'indemnité des conseillers législatifs. Je n'ai pu expliquer mon vote, car la chambre semblait tenir à ne pas perdre le temps du pays par de longues discussions. La proposition que fait aujourd'hui l'honorable député de Lotbinière me permet de revenir brièvement sur ce sujet.

Le conseil législatif est nécessaire. Dans un pays comme le nôtre où il y a tant de points de vue opposés, où certaines nationalités ne pensent pas comme d'autres, où les questions religieuses peuvent devenir brûlantes, il est nécessaire d'avoir un pouvoir pondérateur. Ce pouvoir doit représenter l'expérience ; il doit représenter la sagesse ; il doit agir sans parti pris. D'un autre côté il représente aujourd'hui et il doit représenter toujours aux yeux du peuple, la propriété, la finance, la richesse.

Lorsque j'ai eu l'honneur d'être porté à la représentation par les électeurs du comté de Bellechasse, mes commettants ont attiré mon attention sur cette conclusion logique. Ils m'ont convaincu. Je leur ai promis que je voterais contre toute mesure tendant à donner une indemnité au Conseil législatif. Comme mes électeurs, je ne puis perdre de vue, que les conseillers législatifs sont dans la province de Québec, les représentants de la richesse et de la propriété. Il n'est que juste qu'ils servent le pays pour l'honneur de leur charge.

Fidèle aux engagements pris vis-à-vis de mon comté, j'ai voté avant-hier contre l'augmentation de l'indemnité des conseillers législatifs, et je déclare, en chambre, que je serai en faveur de toute mesure faisant disparaître entièrement cette indemnité.

Lorsque le vote pour l'augmentation de l'indemnité des députés de cette chambre a été pris, j'étais absent de mon siège. Si j'avais été en chambre, j'aurais voté pour l'augmentation de cette indemnité.

L'amendement est mis aux voix et rejeté d'après le vote suivant :

POUR.—MM. Joly, Marchand, Mercier, Watts, Demers, Bernard, Gagnon, Laberge—9.

CONTRE.—MM. Chapleau, Wurtele, Lorranger, Paquet, Lynch, Flynn, Duckett, Frégeau, St-Hilaire, Lalonde, Deschênes, Lecavalier, Champagne, Beaubien, Blanchet, Faucher de St-Maurice, Fortin, Houde.

Caron, Robillard, Leduc, Riopel, Asselin, Richard, Trudel, Desautels, Casavant, Bergevin, Paradis, Charlebois, Duhamel, Martel, Poulin, Lavallée, Marion, Audet et Poupore.—37.

Après avoir voté plusieurs crédits, la séance est interrompue pour permettre à un comité spécial d'avoir une conférence avec le conseil législatif au sujet de la loi relative aux abattoirs de la cité de Montréal.

A l'article de \$7,000 relatif à Spencer Wood, reconstruction des étables, clôtures etc., le premier ministre dépose sur le bureau de la chambre un long rapport sur l'état actuel de la propriété de Spencer Wood et donne de vive voix des explications détaillées sur les réparations que nécessite cette propriété tous les ans.

M. LABERGE trouve les dépenses de Spencer Wood trop considérables. La même chose se répète chaque année. Il propose en amendement que cet article ne soit pas accepté maintenant, mais qu'il soit résolu que l'entretien de Spencer Wood devienne de plus en plus onéreux pour la province et que le temps est arrivé où il faut songer à en réduire les dépenses au plus strict nécessaire.

M. MARTEL soutient que cette contre-proposition n'est pas régulière, parce qu'elle tend à retrancher tout le crédit destiné à Spencer-Wood.

L'amendement est discuté par M. Gagnon, Chapleau, Joly, Champagne, Beaubien, Garneau et Mercier. Ce dernier fait un sous-amendement, qui est rejeté sur division, ainsi que la contre-proposition de M. Laberge.

L'honorable M. CHAPLEAU lit alors une résolution passée aujourd'hui par les actionnaires de la compagnie du Pacifique réunis en assemblée à Montréal, résolution par laquelle cette compagnie sanctionne la vente de la partie ouest du chemin de fer du nord et des embranchements de St-Eustache et de St-Lin, et autorise le bureau de Montréal à remplir les engagements pris avec le gouvernement.

SEANCE DU SOIR.

M. MARTEL dépose un projet de loi pour amender l'acte électoral de Québec. Sur une objection de M. Gagnon, le promoteur du projet retire sa proposition.

La chambre vote plusieurs crédits. Lorsque le crédit de \$5,000 pour la construction du palais de justice et de la prison du district de Kamouraska, à Fraserville, est soumis à la considération de la chambre,

M. GAGNON propose en amendement que ce crédit ne soit pas voté maintenant, mais qu'il soit résolu que le gouvernement, en accordant un crédit de \$5,000 pour cette fin, viole la promesse qu'il a faite l'année dernière, et consignée dans un statut.

M. DESCHÊNES prétend que le gouvernement n'a fait aucune promesse, savoir qu'il ne viendrait pas en aide à Fraserville pour la construction de ces édifices.

Les honorables MM. Chapleau et Joly continuent le débat pendant quelque temps, et l'amendement mis aux voix, est rejeté par 40 contre 10.

L'honorable M. JOLY proteste contre l'augmentation dans les crédits destinés aux asiles des aliénés, Beauport, St-Jean de Dieu et St-Ferdinand d'Halifax.

M. LABERGE blâme aussi le gouvernement d'augmenter les dépenses et d'interner un trop grand nombre de malades dans l'asile de Beauport. Cet asile est très bien tenu sous le rapport de la propriété, mais le nombre considérable des patients est cause que l'atmosphère est viciée et presque insupportable. Il traite longuement cette question sous le rapport médical.

L'hon. M. JOLY vient ensuite et appuie les remarques de l'honorable député de Chateauguay de quelques considérations appropriées à la question qui donne lieu à ce débat. Il insiste pour que le gouvernement devienne propriétaire des asiles.

Le crédit est ensuite voté.

Le crédit de \$2,500 pour traitement d'un agent en France, et loyer de bureau, etc. etc., est adopté par le vote suivant :

POUR.—MM. Chapleau, Wurtele, Lorranger, Paquet, Lynch, Flynn, Garneau, Gauthier, Duckett, Frégeau, St-Hilaire, Brousseau, Lalonde, Deschênes, Lecavalier, Desjardins, Champagne, Beaubien, Blanchet, Faucher de St-Maurice, Fortin, Houde, Caron, Robillard, Leduc, Riopel, Asselin, Richard, Trudel, Desautels, Marcotte, Casavant, Martel, Charlebois, Duhamel, Poulin, Marion, Audet, Poupore, Bergevin et Paradis—41.

CONTRE.—MM. Joly, Marchand, Watts, Demers, Bernard, Gagnon, Laberge et Rinfret—8.

L'honorable M. WURTELE propose que la chambre se forme en comité pour prendre en considération les crédits supplémentaires. Cette proposition est adoptée.

Les crédits suivants sont adoptés :

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Dépenses contingentes, salaires etc., \$5,000.00.

GOUVERNEMENT CIVIL.

Allocation à Louis Giard, jusqu'à présent secrétaire du comité catholique du conseil de l'instruction publique \$1,200.

TRAVAUX PUBLICS.

Assurances sur les palais de justice et les prisons \$500.

DIVERS.

Secours à la population en détresse de l'île Amherst \$600.00.

LEGISLATION.

Aide pour la publication des Débats de la Législature par M. G. A. Desjardins, à condition que 400 copies seraient fournies pour la distribution au public \$2,500.00.

L'honorable M. CHAPLEAU.—Le crédit demandé n'est réellement que de \$500 ; car le gouvernement achète chaque année 400 volumes des Débats ; or à \$5 le volume, nous payons une somme de \$2,000. Ce montant de \$500 n'est rien si on le compare au *Hansard* du Sénat à Ottawa qui coûte \$8,000 par année. Et l'ouvrage de M. Desjardins mérite les plus grands éloges.

L'honorable M. JOLY dit qu'il a toujours été opposé à un crédit pour encourager une publication de ce genre, mais qu'il a modifié ses idées depuis quelques années ; car il s'est convaincu que le livre de M. Desjardins est d'une grande utilité pour le public. L'auteur rapporte les discours avec la plus grande impartialité, avec talent et tact. Il votera par conséquent ce crédit avec plaisir.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Aide pour l'établissement d'une institution pour la production de la vaccine animale, à Montréal \$300.00.

AGRICULTURE.

Pour augmenter le crédit aux sociétés d'horticulture et de pomologie, pour exhibition (compréhension la société d'horticulture de Québec.) \$250.00.

COLONISATION.

Aide pour un pont sur la rivière Chaudière entre St-Nicolas et St-Romuald \$8,000 payables \$2,000 par an pendant quatre ans..... \$2,000

CHARITÉ.

Pour augmenter le crédit à l'Hôpital Notre-Dame à Montréal..... \$1,000
Aide aux sœurs de la Miséricorde, Montréal..... \$250

Les différents crédits que nous venons de nommer sont votés en première et deuxième délibération. Le crédit relatif au pont sur la rivière Chaudière est mis aux voix et adopté par 37 contre 8.

L'honorable M. WURTELE propose que la chambre se forme en comité pour considérer les voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

M. GAGNON propose un amendement dans lequel il blâme le gouvernement de voter une somme aussi considérable pour l'immigration.

L'amendement est rejeté sur division. L'honorable M. WURTELE dépose le projet de loi relatif au budget des dépenses.

Le projet de loi pour amender l'acte relatif à la cour du recorder de la cité de Québec est adopté en troisième délibération.

La chambre s'ajourne ensuite ; il est une heure.

Hersage des prairies.

Cette opération si profitable aux prairies en général, et aux prairies artificielles en particulier, est encore inconnue de la plupart de nos cultivateurs. Pourtant la proportion dans laquelle elle augmente le produit dans certains cas est à peine croyable. Elle a pour but, dans les prés naturels, de rechauffer le gazon, de l'ouvrir aux influences de l'air, et par conséquent de le renouveler. Le hersage est utile surtout pour enlever la mousse et donner passage aux engrais qui pénètrent alors plus facilement dans la terre, et ne courent point le risque d'être entraînés par les eaux pluviales loin des lieux qu'ils devaient féconder. Le hersage produit sur les prairies artificielles un résultat absolument semblable, mais plus énergique ; de plus il détache du sol les pierres qui s'y trouvaient enclavées, et qui se fussent opposées à l'action de la faux. On les ramasse ainsi avec la plus grande facilité. On pourrait croire que le déchirement des pieds de plantes amènera leur mort ; il n'en est rien, la nature cherche constamment à réparer ses pertes, la sève afflue avec abondance vers la partie offensée et la végétation se ranime.

Agriculture.



Semoir à la volée.

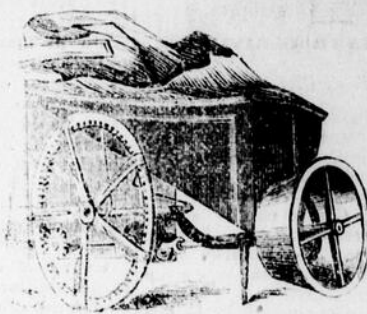
Ce semoir se compose d'un sac en toile attaché à une pièce de tôle recourbée, d'une tremie et d'un système d'engrenage, qui communique le mouvement à un disque conique dans lequel tombe le grain avant d'être rejeté de chaque côté du semeur. L'ouvrier suspend à son cou l'appareil et fait tourner, au

moyen d'une manivelle, les roues d'engrenage.

La quantité de semence que l'ouvrier peut jeter de 15 à 20 pieds de chaque côté, se mesure à volonté.

Pour tout dire l'instrument est un de ceux qui permettent de faire beaucoup d'ouvrage en peu de temps.

On peut s'en procurer en s'adressant à MM. Côté & Vessot, à Québec.



Le Baril Normand.

C'est une baratte dont l'emploi est fortement recommandé par les connaisseurs. Elle est en usage depuis longtemps, dans les pays laitiers les plus avancés.

Le baril est plus ou moins grand, porté sur ses deux fonds des croisillons en fer sur lesquels sont fixées une ou deux manivelles, qui reposent à une hauteur convenable sur les deux montants d'un chevalet. L'intérieur de la baratte est garni de 2 ou 3 planchettes, attachées à des douves opposées du baril dans toute sa longueur et destinées à tourmenter la crème et à l'empêcher de rester au fond du baril pendant qu'il tourne. On introduit la crème et on retire le beurre par une ouverture ronde, fermée par un bondon garni d'une toile lessivée, et par des

sus lequel on passe une cheville qui entre de force dans deux gâches fixées au baril.

Pour faire usage du baril normand, on verse la crème par l'ouverture en question, qu'on renferme avec soin ; on tourne la baratte avec une vitesse modérée de 30 à 35 tours par minute. Quand le beurre est fait, ce qui a lieu souvent au bout de 18 à 20 minutes, et ce qu'on reconnaît au bruit qu'il fait en tombant, on fait écouler le lait de beurre, et au moyen d'un entonnoir on verse dans la baratte un seau d'eau fraîche. On bouche le trou, on tourne pour laver, puis on évacue l'eau, et on répète cette opération jusqu'à ce que le liquide sorte clair.

Consoude à feuilles rudes.

C'est une plante fourragère très productive et très précieuse, qui peut fournir une immense quantité de fourrage vert, excellent pour les vaches laitières et profitables, pour tous les animaux domestiques en général.

L'analyse démontre que la Consoude à feuilles rudes possède autant de propriétés nutritives que le chou ou la betterave.

Cette plante n'est pas nouvelle. Elle est connue dans tous les principaux pays laitiers de l'Europe et aux Etats-Unis, mais l'attention des cultivateurs du district de Québec, n'a été appelée sur les qualités de ce fourrage, que l'année dernière.

Tous ceux qui en ont essayé la culture se montrent satisfaits des résultats, bien que la plantation ait été suivie, dans la plupart des cas, d'une époque de sécheresse exceptionnelle.

Les produits de la plante sont considérables. On peut obtenir plusieurs récoltes dans la même saison. La végétation commence à bonne heure au printemps, pour se continuer, ensuite, jusqu'au temps des fortes gelées d'automne.

Les porcs et la volaille mangent de la Consoude, comme les bêtes à cornes. Celles-ci, une fois habituées à cette nourriture en sont très friandes.

Si quelques animaux refusaient de consommer le fourrage, la première fois qu'on leur en présentera, on pourra avoir recours aux moyens suivants :

Mêler d'autres aliments aux feuilles de Consoude et servir la ration aux animaux après les avoir fait jeûner pendant la nuit ; répéter le même procédé jusqu'à ce que les bêtes deviennent assez friandes de la Consoude pour qu'elles la consomment avec avidité ; faire sécher en partie, les feuilles et les offrir aux animaux, en petite quantité à la fois, le matin.

La consoude à feuilles rudes se propage par les racines. La culture en est facile. On peut se procurer des racines, à Québec, chez MM. Côté & Vessot.

L'expérience démontre que la plante en question préfère un sol un peu humide à tout autre.

Avec les racines, l'acheteur reçoit des directions pour les planter.

Nouvelles Générales.

Séminaire de Rimouski.

Le montant des contributions en faveur du rétablissement du Séminaire de St-Germain de Rimouski, réduit en cendres le 5 avril de l'année dernière, s'élève aujourd'hui à la somme de \$14,851.48. Voici comment se répartissent ces souscriptions :

Diocèse de St-Germain de Rimouski	\$6976.69
Archidiocèse de Québec	5260.75
Diocèse des Trois-Rivières	947.25
Diocèse de St-Hyacinthe	476.50
Diocèse de Montréal	460.00
Diocèse de Sherbrooke	289.03
Diocèse d'Ottawa	146.00
Diocèse de Chicoutimi	35.00
Archidiocèse de St-Boniface	20.00
Etats-Unis d'Amérique	140.25
Danemark	100.00

Outre ces dons en argent, le comité central de secours, de Rimouski, a reçu 849 volumes pour la bibliothèque du Séminaire.

Mgr Langevin a fait rapport des contributions dans une circulaire dans laquelle Sa Grandeur remercie cordialement toutes les personnes qui ont bien voulu coopérer à cette belle œuvre.

NOUVELLE DES TROIS-RIVIERES.

(Du Journal des Trois-Rivières du 15 mai.)

DÉSASTREUX INCENDIE.—Il y a eu la semaine dernière plusieurs incendies désastreux dans les environs de cette ville.

A St-Angèle, vendredi dernier la maison de M. J. B. Bellefeuille (Jeannot) a été réduite en cendres. C'était une belle résidence évaluée à près de \$2,000. Le feu a été communiqué par des étincelles de la cheminée qui sont tombées sur la couverture.

L'incendie s'est communiqué de là aux bâtiments de M. Isidore Elie qui ont été aussi détruits. Il y avait dans la grange une belle machine à battre le grain qui a été consumée. Ces pertes s'élèvent à près de \$3,000 en tout.

Deux jours auparavant, le feu avait détruit à Bécancour, la maison de M. Pierre Sirene, cultivateur, ainsi que toutes les dépendances.

Vendredi, un autre cultivateur de Bécancour, M. Olivier Cormier, perdit également ses granges, hangars, étables etc., dans un nouvel incendie. Les pertes de ces deux cultivateurs sont évaluées à plusieurs mille piastres.

Les victimes de tous ces incendies successeurs méritent les profondes sympathies du public.

Le feu a fait de grands ravages sur les côtes en arrière de cette ville ces jours derniers.

La grange de M. Lukerhoff a été complètement détruite avec une valeur considérable d'instruments d'agriculture. Les bois ont été incendiés sur une grande étendue ainsi qu'une grande quantité de clôture.

NOUVEAU MONASTÈRE.—Nous apprenons avec plaisir que les Dames Religieuses de Champlain ont décidé de construire une nouvelle et élégante bâtisse pour leur monastère. L'entreprise pour la maçonnerie a été donnée à M. Jos. La-Croix qui a déjà fait commencer les travaux.

La menuiserie est faite par M. l'architecte Gédéon Leblanc qui est chargé de tout l'édifice.

AMÉLIORATIONS.—On est à mettre la dernière main à l'extérieur de la bâtisse du gouvernement en cette ville, connue sous le nom de "Vieille Caserne."

Grâce aux réparations ordonnées par l'hon. ministre des Travaux Publics, cet édifice offre maintenant un bel aspect.

Les divers officiers du gouvernement fédéral employés aux Douanes, à l'Inspection du revenu et aux travaux publics sont à y installer leurs bureaux.

Sous peu les alentours de l'édifice vont être transformés en jardin public par la Corporation de cette ville.

Nous serons ainsi certains de pouvoir conserver intact ce qui reste encore du Vieux Plateau, cet endroit de notre ville si riche en souvenirs historiques.

EN ACTIVITÉ.—Toutes nos grandes scieries du St-Maurice sont en pleine opération depuis plusieurs jours.

MORT SUBITE.—Un jeune homme de 18 ans, fils de M. Louis Crête, de la Pointe-du-Lac est mort subitement samedi midi. Comme il avait vagué à des travaux assez forçants, il crut se sentant indisposé tout à coup—avoir attrapé un effort, et voulut se faire soigner en conséquence, mais il n'en eût pas le temps, avant même que l'homme de l'art put apporter quelque soulagement à l'infortuné, la mort avait déjà accompli son œuvre.

Le sergent Cohen, de la batterie A. de Québec, est descendu à l'Hôtel St-James, vendredi dernier.

Le sergent Cohen est actuellement l'hôte des Messieurs du Séminaire, où il doit diriger dans l'art militaire les élèves de cette institution.

M. Cohen, a, en même temps, l'intention d'exercer les jeunes garçons de 10 à 12 ans qui aimeraient à apprendre les premières notions de l'art militaire.

NOUVELLES DE MONTRÉAL.

ACCIDENT TERRIBLE.—Nous avons la douleur d'enregistrer un accident arrivé ce matin dans les plus pénibles circonstances sur le chemin de fer du Nord, à Sainte-Thérèse. Un homme du nom de Francis Keegan qui demeure à Montréal sur le chemin Papineau, avait pris le train à Saint-Jérôme où il était aller surveiller les travaux d'une ferme qu'il avait achetée, il y a quelques mois. M. Keegan s'en venait assister aux funérailles de son épouse morte pendant son absence.

Arrivé à Sainte-Thérèse où le train de Saint-Lin se lie à celui de Saint-Jérôme, pour se rendre à Montréal, M. Keegan crut qu'il aurait le temps de laisser le train pour aller voir un ami qui se trouvait à la gare. Pendant la conversation, le train s'étant mis en mouvement, M. Keegan pensa qu'on laissait définitivement la gare, il courut donc aussitôt pour rejoindre le train; mais, dans sa course, il se heurta contre une boîte qu'il y avait sur la plateforme et il roula sous les chars.

Quelques secondes après, le malheureux avait les deux jambes entièrement séparées du tronc.

On fit mander en toute hâte deux prêtres du séminaire, Messieurs Larocque et Mallette qui arrivèrent bientôt accompagnés de M. le Dr Desjardins. Le médecin déclara désespéré l'état de l'infortuné, M. Keegan. M. le coroner du district se propose de tenir une enquête.

LE PORT.—Il est arrivé 30 barges de bois dans le port depuis deux jours.

UN VIEUX VOLBUR.—Christophe Bertrand, vieillard, âgé de 82 ans, ne peut se défaire d'une habitude qu'il a contractée dans l'enfance et qui a grandi et vieilli avec lui. Hier soir, encore, il profitait des ténèbres de la nuit pour pénétrer dans la cour de M. W. Beaudoin, hôtelier de la rue Bonsecours, et juste au moment où il allait mettre la main sur une bride et des guides qui se trouvaient dans l'écurie, M. Beaudoin, qui s'était caché, l'arrêta sur le fait et le livra à la police.

Le vieux Bertrand a déjà purgé une sentence de plusieurs années dans les pénitenciers.

OUVRIERS DE BORD.—Le *Polynesian* a amené avec lui, 80 ouvriers pour aider au déchargement de la cargaison. Ces ouvriers ont été engagés, à Liverpool, aux mêmes conditions que les matelots, c'est-à-dire qu'ils ne pourront laisser la compagnie tant que durera la saison de navigation.

Cependant la compagnie emploie, en même temps, des journaliers de Montréal sans s'acquiescer s'ils appartiennent, ou non, à l'Union.

Les journaliers de navire se sont enfin décidés à travailler à bord à moins de 20 à 22 cents de l'heure.

NOS PHOSPHATES.—L'exportation de nos phosphates promet d'être considérable, cette année. Il nous en est arrivé d'Ottawa plus de mille barils, qui attendent sur les quais l'arrivée des vapeurs qui devront les transporter en Angleterre. On évalue à \$250,000 les phosphates qui ont été exportés du port de Montréal, dans le cours de l'an dernier, et tout porte à croire que le commerce en sera beaucoup plus grand, cette année.

JUGEMENT.—Le Cour Suprême vient de rendre son jugement dans la cause de Doute vs La Reine, confirmant le jugement prononcé par la Cour d'Échiquier et accordant au demandeur la somme de \$20,000, qu'il réclamait pour ses services comme avocat dans l'affaire des pêcheries.

ACQUISITION.—Des sœurs appartenant à une communauté de Montréal ont, dit-on, acheté la magnifique résidence de feu l'hon. A. B. Foster, à Waterloo, pour en faire un couvent.

Cette propriété qui a coûté \$100,000 aurait été vendue pour \$30,000.

LE MYSTÈRE DE ST-HUBERT.—On croit avoir découvert que le cadavre trouvé, il y a environ une semaine, à St-Hubert, près de la voie du chemin de fer, est celui de Michael McCrath qui est parti le 10 avril, de Pointe du Chêne, N.B., par le chemin de fer Intercolonial pour se rendre à Michigan, où réside l'ainée de ses filles.

Il avait sur lui, lors de son départ, une somme de \$100 en billets de banque.

MONTEBELLO.—Un incendie a consumé dans la nuit de mardi à mercredi de cette semaine, la jolie résidence du Dr. F. Benoit et celle de Narcisse Gravello, fils, son voisin.

Rien n'a pu être sauvé chez le docteur,

Madame Benoit a failli périr dans les flammes.

On dit qu'il y a une assurance pour \$1000, mais la perte est d'au moins \$4,000.

M. Gravello n'était pas assuré. On a pu sauver une partie de son ménage. Pertes \$600.

NOUVELLES D'OTTAWA.

On croit à Ottawa, que les brevets d'élections vont être lancés vers le 25 du mois courant et que la présentation des candidats aura lieu le 15 juin et la votation le 27.

—Le gouvernement fédéral a fait voter, samedi, un crédit de \$1,500 pour la prochaine exposition de pisciculture internationale qui aura lieu à Londres.

—En vertu du nouveau bill électoral, le chiffre du cautionnement pour les candidats aux prochaines élections fédérales, sera de \$200, comme pour les élections locales, au lieu de \$50.

FAITS DIVERS.

Le révérend M. Martin (Raphaël-Maxime), décédé à la Longue-Pointe, diocèse de Montréal était membre de la société d'une messe, section provinciale.

C. A. MARIOS, ptre. Assistant-Secrétaire. Archevêché de Québec, 17 mai 1882.

ACCIDENT.—En tirant à la cible sur les bords de Beauport, dimanche, un jeune homme de St-Roch s'est fait enlever le petit doigt de la main droite.

POUR LE LABRADOR.—On nous informe que M. St-Cyr, ex-député, et M. le comte de Puyalon doivent partir, au milieu de la semaine prochaine, pour le Labrador dans un but d'exploration. Ils sont délégués par le gouvernement provincial. Leur absence durera quatre à cinq mois.

SOUSCRIPTIONS.—Les directeurs de l'Institut Canadien de cette ville ont déjà perçu \$1,900 de souscriptions pour leur aider à payer leur nouvelle propriété. Voici l'état de ces souscriptions :

Mgr l'Archevêque de Québec	\$ 100 00
Le Séminaire de Québec	100 00
L. G. Baillargé	500 00
Théophile LeDroit	500 00
L. J. C. Fiset	500 00
L'honorable P. Garneau	100 00
Siméon Lessage	100 00
	\$1,900 00

PERSONNEL.—M. C. A. Scott, qui était autrefois assistant-surintendant du Q. M. O. & O., est parti avec sa famille, hier matin, par l'Intercolonial pour Halifax, pour aller remplir là les importantes fonctions de gérant de la Compagnie de Mines de Montréal.

MIEUX.—Ces jours derniers, l'état de M. l'abbé Blanchet s'est amélioré quelque peu.

CONTREDIT.—Il était rumeur hier à Québec, que le *Dolphin*, yacht de M. Toussaint de cette ville, avait chaviré en face de l'Islet, et que ses passagers, M. Toussaint et M. L. A. Paradis épiciers de cette ville s'étaient noyés. Nous avons appris avec plaisir ce matin, qu'il n'y avait rien de fondé dans cette rumeur.

INTÉPESITÉ.—Tempête de neige énorme, hier, à Gaspé.

La perspective dans le moment n'est pas encourageante pour les pêcheurs de la côte. Les goélettes dans le Bassin Gaspé sont encore prises dans les glaces. La navigation n'est pas encore ouverte. La population paraît être découragée.

VENTE.—La nouvelle se confirme que M. Hall et Cie., ont vendu leurs moulins du Sault Montmorency et leurs limites à bois à MM. Bryant, Powis et Bryant, de Londres et Québec, pour la somme d'un million et demi de piastres.

ÉPIZOOTIE.—Une maladie particulière à la race chevaline, et connue sous le nom de *Pink Eye*, a fait son apparition parmi les chevaux de Québec.

Un cheval de haut prix qui appartenait à M. Guay, tanneur, rue St-Valier, en est mort hier.

ACCIDENT.—Nous regrettons d'apprendre qu'une des petites filles de M. Lalupille, marchant de nouveautés de St-Roch, s'est considérablement brûlée en tombant, il y a quelques jours, dans une cuve où on venait de jeter de l'eau chaude.

NOUVELLES DE ST-SYLVESTRE.—Un correspondant de St-Sylvestre, comté de Lobinière, écrit que la semaine dernière, des cultivateurs faisaient encore du sucre d'érable, que le foin est rare et se vend très cher. On n'a pas encore commencé à labourer.

La saison d'hiver est des plus rigoureuses.

DISSETTE.—Une grande disette de foin sévit au Cap Breton. Les cultivateurs le remplacent par du grain et des patates, mais

cette disette sera préjudiciable au commerce avant que les communications avec la terre ferme soient rétablies. Le foin abonde sur la terre ferme.

LE DIMANCHE.—Les hôteliers du Grand-Tronc, à Lévis, ont reçu ordre de fermer leurs établissements à minuit le samedi, pour ne les ouvrir qu'à cinq heures le lundi matin. Jusqu'aujourd'hui il leur avait été permis d'ouvrir leur hôtel pour la commodité des immigrants qui arrivent le dimanche.

ANNIVERSAIRES.—Demain 18 mai sera le 100^e anniversaire de la découverte du premier système d'instruction donné aux aveugles par M. Hawiy.

M. l'abbé Tanguay, dans une conférence donnée récemment à l'Institut d'Ottawa a fait connaître cette date, et a expliqué les quatre systèmes au moyen desquels on a réussi à donner une aussi bonne éducation aux aveugles et aux voyants.

Nous espérons que M. l'abbé Tanguay publiera cette conférence qui a été si goûtée par ses nombreux auditeurs.

ACCIDENT.—Vendredi dernier, un jeune garçon de 15 à 16 ans, nommé Verret, de St-Roch, s'est fait prendre la main sous un planer, au moulin de M. Paré, où l'on fabrique des allumettes et des boîtes, et a eu deux doigts horriblement écrasés.

FINANCE.—La caisse d'Economie Notre Dame a déclaré un dividende de 40% pour les six mois finissant le 31 mai.

La Banque Nationale a acheté de cette institution les bureaux qu'elle avait à la Basse-Ville.

DANS UN BUT SCIENTIFIQUE.—M. Chs Dionne, curateur du musée Zoologique de l'Université-Laval, doit se rendre prochainement à l'île d'Anticosti.

Il est chargé par les directeurs de l'Université de s'occuper de la collection d'oiseaux d'espèces rares. Il est probable que, pour cette tâche, M. Chevalier de Montréal, ornithologiste distingué, sera adjoint à M. Dionne.

M. Dionne sera absent tout l'été.

LE NOUVEAU VAPEUR DU BOUT DE L'ÎLE.—Le nouveau vapeur *Orléans*, construit par MM. Beaulieu & frères pour tenir une ligne régulière de Québec à l'île d'Orléans, a 115 pieds de longueur sur 27 pieds de largeur.

La cale est divisée en trois compartiments très bien éclairés. Les compartiments en avant et en arrière sont pour les passagers, celui du milieu est pour les machines. Sur le pont en avant on pourra placer aisément de huit à dix voitures. En arrière, magnifique salon et tabac. L'étage supérieur a huit pieds de hauteur. Les machines les plus améliorées à haute et basse pression, feront mouvoir ce bateau à hélice qui pourra voyager de bonne heure le printemps et très-tard l'automne. C'est un bateau solide et muni de toutes les améliorations modernes.

Il commencera ses voyages réguliers durant la première semaine du mois de juin.

Une chose digne de mention c'est que l'on a pourvu à une salle de lecture sur le bateau. Voilà ce qui peut s'appeler une innovation. C'est une idée nouvelle et heureuse. En outre quelle procurera aux voyageurs un attrait de plus, elle servira à répandre le goût de la lecture. Ce projet mérite à lui seul les sympathies de tous les véritables amis de l'éducation. On trouvera là tous les journaux de Québec et quelques-uns des principaux journaux de Montréal.

DISPARU.—Le lac de Beauport est complètement libre de glaces depuis mardi. Ce jour là, dans le cours de la soirée, on a pêché dans le lac quatre magnifiques truites.

EDUCATION.—La section catholique du Conseil de l'Instruction Publique s'est réunie mercredi dernier dans les appartements du surintendant de l'Éducation dans les bâtiments départementaux, Avenue Grande-Allée. La plupart des évêques de l'archidiocèse qui étaient venus assister à cette réunion, sont repartis hier matin pour leurs diocèses respectifs. Mgr Langevin est resté à Québec pour présider aux cérémonies de la confirmation dimanche prochain aux Ursulines.

PREMIÈRE MISE A L'EAU DE LA SAISON.—Le *Brandon*, magnifique navire de 1250 tonneaux a été mis à l'eau mercredi, au chantier de M. Charland, à Lévis.

Il a été amené au quai de la fonderie à Lévis, par le remorqueur C. W. Jones. On doit le charger de bois pour Liverpool.

INNOVATION.—Les autorités ecclésiastiques ont décidé de mettre en vigueur dans le diocèse au sujet de la confirmation, une rubrique particulière qui est en usage en Europe, depuis un temps presque immémorial.

Ainsi, à l'avenir, il faudra que le confirmé ait un parrain, et la confirmée une marraine. La qualité de parrain à un confirmé établit lui-même du confirmé et le parrain lui-même une affinité spirituelle de même nature que celle qui

résulte de la qualité de parrain au baptême d'un enfant.

Autant que possible c'est le frère du confirmé qui doit lui servir de parrain; à défaut de frère, l'oncle et à défaut d'oncle et de parents, un ami.

Le parrain peut se faire représenter à la cérémonie par un procureur désigné à l'avance.

Le curé de St-Roch s'est tenu toute l'après-midi de jeudi dernier à l'École des Frères pour choisir à la demande des parrains, des procureurs spéciaux qui devront les représenter à la cérémonie de la confirmation qui doit avoir lieu la semaine prochaine à St-Roch.

CANAILLERIE.—On nous faisait remarquer hier matin, coin des rues de l'Eglise et Fleury, un trottoir mis en pièces pendant la nuit, sur une étendue assez considérable.

Il paraît que la canaille a pris le parti maintenant de se mesurer avec nos trottoirs. C'est un amusement d'un nouveau genre. Ces actes de vandalisme n'exposent pas tout à fait autant le délinquant au gibet, que l'assassinat d'un être humain. Dans tous les cas, si la police pouvait pincer quelques-uns de ces oiseaux de nuit en flagrant délit, il est certain qu'il irait habiter pour quelques semaines une des cellules de la prison commune.

DEPART.—Un certain nombre des religieuses du monastère des Ursulines, entr'autres, les Révérendes Mères St-Raphaël et St-Henri sont parties vendredi pour se rendre au nouveau monastère de cette institution au Lac St-Jean. Il en repartira quelques autres dans le cours de l'été.

LA NAVIGATION.—Le vapeur *Montmagny*, capitaine Bernatchez, a repris samedi dernier sa ligne régulière entre Berthier et Québec, arrêtant en allant et revenant à St-Jean et St-Laurent de l'île d'Orléans et à St-Michel.

Le vapeur a été considérablement agrandi et entièrement remis à neuf. Le public sera servi à bord, comme par le passé avec toute la courtoisie et l'attention possible. L'équipage composé de matelots expérimentés, sera sous la surveillance du Capitaine Bernatchez lui-même et de Mr. Lord, second.

Jusqu'à nouvel ordre le "Montmagny" partira de Berthier, les lundis, mercredis, jeudis et vendredis à 7 heures A. M. et partira de Québec les mercredis et jeudis à quatre (4) heures P. M. et les mardis et samedis à une heure P. M.

SAUVÉ.—On n'a plus de doute sur le sauvetage du *Peruvian*. Aux dernières dépêches il était à la remorque du *New-Foundland*, et entrant dans le golfe à eau claire.

EN COUR DE VICE-AMIRAUTÉ.—Le tribunal a évalué à \$3,026.20 au lieu de \$1,857.81 comme on exigeait, des dommages causés l'été dernier par le *Borelona* au quai St-André.

Les propriétaires de la goélette *Marie-Aune* se sont désistés de leur poursuite contre les propriétaires du *Portneuf* pour dommages résultant d'une collision. Il y a eu arrangement à l'amiable.

LA SAINT-JEAN-BAPTISTE.—Il y a eu mercredi réunion du comité de régie de la Société Saint-Jean-Baptiste à l'hôtel-de-ville, mais il n'a été adoptée aucune mesure définitive.

Le 24 juin se trouvant un samedi, il est question de remettre la célébration de notre fête nationale au dimanche ou lundi suivant.

Il y aura le 30 mai, une autre assemblée du Comité. On déterminera alors ce qu'il y a à faire.

VOLEURS.—Des voleurs sont entrés mercredi soir dans l'étable de M. Célestin Carpentier, laitier, de la rue d'Aiguillon, faubourg St-Jean, et se préparaient à enlever un harnais qui se trouvait sous leurs mains, quand le maître de la maison s'est aperçu de ce qui se passait. Ils ne lui ont pas donné le temps de leur mettre la main sur le collet, ils ont disparu immédiatement.

AU PRESBYTÈRE.—M. le Chapelain de la desserte de Saint-Jean a pris possession, la semaine dernière, du nouveau presbytère.

MORT D'UNE RELIGIEUSE.—La communauté de l'Hôtel-Dieu vient de perdre encore un de ses membres.

Mercrdis, à une heure de l'après-midi, la révérende Mère St-Georges (dans le monde Marie-Elise Rousseau), de la paroisse de St-Michel de Bellechasse, a succombé à l'âge de trente ans et demie, après neuf ans et huit mois de profession.

Son service a eu lieu ce matin à 7 heures dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu; son corps a été déposé dans l'humble cimetière du monastère.

CÉRÉMONIE RELIGIEUSE.—Plus de trois cents enfants des deux sexes ont fait leur première communion, mercredi dernier, à St-Sauveur. La confirmation a été donnée par l'Évêque de Chicoutimi.

A St-Roch, elle doit avoir lieu jeudi prochain.

QUARANTAINE.—Quatre-vingt-cinq bêtes à cornes de la race *Pole Angus* sont arrivées d'Angleterre à la quarantaine de Lévis.

Le nombre d'animaux qu'il y a en quarantaine dans le moment à Lévis est de trois cents.

—Treize bêtes à cornes et onze montons, débarqués dimanche dernier du vapeur "Texas" ont été mis en quarantaine.

ŒUVRE DU PATRONAGE.—M. l'abbé Rouleau s'occupe toujours activement de l'œuvre du patronage. Il a prêché le jour de l'Ascension à St-Jean Port-Joli, où il a recueilli une assez jolie recette pour venir en aide aux petits protégés de l'œuvre.

ABJURATION.—Le jour de l'Ascension a eu lieu dans l'église St-Patrice l'abjuration d'une dame des Etats-Unis qui est ici depuis une couple de mois.

La cérémonie avait attiré un grand nombre de personnes.

Un des principaux employés civils de la Capitale et une jeune demoiselle de St-Romuald ont agi comme parrain et marraine pour l'étrangère.

PENIBLE ACCIDENT.—Une petite fille âgée de 6 ans, fille de M. Xavier Lamonde, s'est tellement brûlée dimanche dernier à St-Thomas, Montmagny, qu'elle en est morte trois heures après.

La pauvre petite affolée par les flammes qui l'enveloppaient, sortit en courant de la maison. M. Hercule Tétu, qui passait alors, vint à son secours et put éteindre les flammes, mais il était déjà trop tard pour sauver la vie de l'enfant.

CAISSE D'ECONOMIE.—La caisse d'Economie Notre-Dame de Québec doit transporter son bureau d'affaires de la Basseville, à la Hauteville, rue St-Jean, le 25 mai courant.

—Le même jour la Banque Nationale ouvrira comme nous l'annonçons dans une autre colonne, un département d'Epargnes dans ses bureaux à la Basseville, à la place de la Caisse d'Economie Notre-Dame.

NOUVELLES SOCIÉTÉS.—La compagnie de balais et de broches de Québec, Joseph Côté faisant affaires sous ce nom ; Fortin, Bélanger et Cie, marchandises sèches ; Eugène Fortin, Hospice Bélanger et Abel Fortin, associés ; Claverling et Peverley, marchand d'huile et de lampes de Québec.

ACCIDENT.—Un jeune homme du nom de Albert Monck, a eu dernièrement la mâchoire fracturée en deux endroits différents, par la manivelle d'une grue dans les ateliers du chemin de fer Intercolonial, à la Rivière du Loup.

NOUVEL APPAREIL.—M. Wallard, de St-Roch de Québec, autrefois de la police provinciale, a été nommé, il y a quelques semaines, appariteur de l'une des facultés de l'Université-Laval.

PAS RETROUVÉ.—On n'a pas encore retrouvé le cadavre du jeune Honoré Perron qui s'est noyé, il y a quelque temps, dans la rivière Chaudière, vis-à-vis Sainte-Marie, comté de Beauce.

INSPECTEUR D'ECOLE.—M. Thomas Tremblay, instituteur à la Baie St-Paul, a été recommandé par le Conseil de l'instruction publique pour remplacer M. Samuel Boivin comme inspecteur d'écoles du comté de Charlevoix.

La nomination officielle de M. Tremblay doit se faire incessamment par le gouvernement.

TRAVAUX.—Nous apprenons que les travaux du nouveau séminaire de Ste-Thérèse se poursuivent activement. La bénédiction de la première pierre aura lieu le 24 courant.

PROMOTION.—Nous apprenons avec plaisir qu'en vertu d'un décret du Président de la République française, en date du 15 Avril, M. Marcial Chevalier, [ancien Consul Général de France à Québec, a été nommé Ministre Plénipotentiaire.

VOYAGE SCIENTIFIQUE.—M. Charles Dionne, curateur du musée Zoologique de l'Université-Laval, dont nous avons annoncé le voyage, ne se rendra pas seulement à l'île d'Anticosti mais encore sur toute la côte du Labrador.

On nous annonce cependant que ce voyage est différé pour certaines raisons particulières, entre autres à cause de la surveillance d'un ouvrage que M. Dionne doit publier dans le cours de l'été sur *Notre Faune Ornithologique*.

IMPRUDENCE.—Jeudi dernier, un jeune homme du nom de Charles Harding, du village St-Charles, s'amusa à tirer à la cible, lorsqu'il lui prit la fantaisie de mettre une chandelle dans le canon de son fusil.

Du coup, l'arme à feu a fait explosion, et l'imprudent a eu la main droite tellement broyée, qu'on a dû transporter le blessé à l'hôpital de la Marine pour lui amputer le bras immédiatement.

EN GARDE.—Un grand nombre de canadiens-français, que, par des promesses tentatives, l'on avait attirés dans les chantiers de Muskegan, Michigan, se plaignent amèrement d'avoir été trompés, à tous les points de vue.

FRASERVILLE.—A une assemblée générale des membres du Club Lacroix, ont été élus officiers pour l'année courante :

W. Fraser, cec., Président honoraire ; E. Pouliot cec., Vice-Président des réels ; M. L. A. Lott, Président actif ; Capitaine E. Onellet, Vice-Président ; M. J. P. Bellay, Secrétaire ; M. Jos. Michaud, Trésorier ; M. P. Pouliot, Assistant-Trésorier ; Comité de Régis : MM. A. Bouchard, J. O. Girard, A. Vaillancour, Theop. Boivin, N. Dion, E. Talbot et A. LeBrun.

ECCLÉSIASTIQUE.—Le révérend M. Joseph Valin est nommé vicaire à Saint-Victor de Tring.

ACCIDENT.—M. J. McCannou, boucher, qui réside près de la Barrière St-Valier, s'est fait hier matin, mais d'une manière accidentelle, une entaille à la gorge. La blessure n'aura pas de fatales conséquences, heureusement. Le blessé était déjà en voie de rétablissement ce matin.

SUICIDE.—Un nommé Dubuc, boucher de St-Sauveur, s'est suicidé hier en se pendait dans une grange située sur une de ses terres à la Petite Rivière.

MAUVAISE ADRESSE.—Un abonné des Etats-Unis au *Cultivateur*, édition hebdomadaire de notre journal, se plaignait depuis plusieurs mois de ce que nous n'avions pas accusé réception du prix de son abonnement, et de ce que nous ne lui avions pas adressé le *Cultivateur*.

Hier nous recevions sa lettre d'abonnement. Elle était datée de Laconia, Etats-Unis, 19 juillet 1881.

Après examen, nous nous sommes aperçu que sa lettre avait été se promener au bureau des lettres mortes.

Voici comment notre abonné nous l'avait adressée : *Bureau du Canadien*, No 40, rue Ste-Famille, et rien de plus.

Comme on le voit, l'adresse n'était pas suffisante. La rue Ste-Famille peut se trouver tout aussi bien à Montréal, à Trois-Rivières, à Sorel, qu'à Québec.

On avait commencé par l'expédier en différents endroits des Etats-Unis. En dernier lieu on l'avait envoyée à Montréal et elle repartait de là pour Ottawa.

On ne peut pas nous tenir pour responsable de ces erreurs. Notre abonné de Laconia saura reconnaître qu'il se trouve seul coupable de cette lacune.

DE LA BESOGNE A LEVIS.—Les 1100 passagers du *Buenos Ayres* venaient à peine de partir par le Grand-Tronc pour l'ouest, dimanche dernier, qu'il en débarquait 600 autres du *Mississippi*, de la ligne Dominion.

Dimanche soir la plupart de ces nouveaux arrivants repartaient pour l'ouest par un convoi du Grand-Tronc.

Depuis quatre jours, au-delà de trois mille immigrants sont arrivés à Lévis pour se diriger ensuite, les uns vers Manitoba, les autres vers les Cantons de l'Est et les différentes parties de la province d'Ontario.

—A une assemblée des membres du comité de la "société Ste-Anne", tenue au village Lauzon, le 14 du courant, P. A. Bourget, cec., a été nommé secrétaire-trésorier de la dite société, à qui toutes correspondances devront être adressées.

A. E. DEMERS, Président.

ICHTIOGRAPHIE.—Un magnifique poisson, écrit M. A. N. Montpetit à un de nos confrères, un étranger richement paré des couleurs les plus vives, égaré dans les eaux de notre fleuve a été capturé, mardi dernier, dans la pêche à clayonnage de M. Collin, de Montmagny. Il appartient au genre "labre" qui fréquente les côtes de Bretagne, qui se trouve aussi dans la Méditerranée, mais très rarement dans les eaux du fleuve Saint-Laurent. Nos plus vieux pêcheurs, après l'avoir examiné déclarent n'en avoir jamais vu de pareil, soit dans le golfe Saint-

Laurent soit sur les côtes du fleuve du même nom. Je crois qu'il en existe un spécimen dans le musée de l'Université ou peut-être à l'école Normale Laval : mais quelle est sa provenance ? Tel que je le vois, cet animal répond à peu près exactement à la description du "labre mélé", femelle, quelquefois, "labre triple-tache" que nous donnons divers auteurs, sauf, pour la taille, peut-être trop forte et rappelant celle de "la vieille brune" une autre variété du genre "labre".

« Dos demi-transparent à écailles bordées de petits points noirs ; sur chaque flanc, une bande d'écailles argentées, mates et opaques, sur deux de hauteur ; quant au ton général du corps, il est assez difficile d'en préciser la délicate nuance : c'est tout à la fois saumon et orange et cependant il y a du rose et du vermillon dans ces tons. »

« Les opercules sont nacrés : les yeux blancs, un peu jaunes en haut, l'iris noir. »

A propos de l'œil, le fils de M. Collin nous dit que le regard de ce poisson, retiré de l'eau, le frappé : qu'il semblait suivre ses mouvements avec intelligence et lui demander raison de ses souffrances.

M. de la Blanchère dit : « La Vieille Verte semble noire, avec une raie argentée sur les flancs en long, suivant la ligne des pores. Son œil blanc-verdâtre a un aspect fantastique, auquel s'ajoute une pupille noir, marquée de rouge au bas. »

Par ce dernier point, comme par sa couleur et sa dorsale délicate, — ce poisson, que nous avons sous les yeux, — serait un "labre vieille" : "Old wife, wrasse" anglais.

— 000 —
Variétés.
Le congrès littéraire.

La date du prochain congrès littéraire international, qui doit être tenu à Rome, a été définitivement fixée au 20 mai.

Le programme de ce congrès est le suivant :

« Rapport sur le congrès de Vienne et sur le programme de l'Association ; »

« Etude sur les conventions internationales conclues ou en cours après le congrès ; »

« Discussion du projet de loi d'unification de la législation sur la propriété intellectuelle ; »

« Législation italienne sur la propriété littéraire dans ses rapports avec les autres nations ; »

« Etude sur la littérature italienne et sur les traductions en différentes langues des chefs-d'œuvre italiens, surtout de Dante et de Métafasse. »

La présidence honoraire de ce congrès sera donnée à Victor Hugo.

— * —
Population de l'Italie.

La direction générale du bureau de statistiques de Rome a publié les résultats sommaires du dernier recensement de la population. Il en appert, quoique les résultats ne soient pas définitifs, que, le 31 décembre 1881, la population de l'Italie était de 28,451,943 habitants, c'est-à-dire de 1,650,789 de plus que le 31 décembre 1871. L'accroissement arithmétique a été, par conséquent, de 6,18 sur chaque mille habitants.

Les résultats du recensement par régions se répartissent comme suit :

Régions	Population présente au 31 déc. 1871	au 31 déc. 1881
Piemont....	2,882,561	3,069,336
Ligurie....	843,812	892,473
Lombardie..	3,469,821	3,669,251
Vénétie....	2,642,807	2,909,337
Emilie....	2,113,828	2,184,398
Ombrie....	549,601	572,131
Marches....	915,419	940,082
Toscane....	2,142,525	2,297,869
Rome.....	836,791	903,484
Abruzzes...	1,282,982	1,316,543
Campanie...	2,754,592	2,897,473
Pouilles....	1,420,892	1,583,939
Basilicate...	510,583	521,846
Calabres....	2,584,099	2,559,117
Sicile.....	1,206,302	2,937,162
Sardaigne...	636,660	682,406
Total....	26,801,154	28,451,943

Il y a, en outre, un million d'Italiens à l'étranger.

— * —

PÊCHE MIRACULEUSE.—Un journal de Buenos-Ayres, rapporte qu'une découverte étonnante vient d'être faite en vue de cette ville, dans la rade. Une golette italienne stationnait à deux cents mètres de la côte. Le capitaine, voulant lever l'ancre, ordonna à un matelot de

tourner le cabestan, ce que cet homme ne put faire, malgré des efforts inouïs.

Ses camarades lui prêtèrent main-forte, mais les barrages de bois plaient à se rompre, les cordes s'allongeaient, mais en vain. On appela à l'aide l'équipage d'un bâtiment voisin ; on attachait des cordes à un second cabestan, et finalement, on parvint à retirer l'ancre, avec une plaque de cuivre engagée dans une de ses branches.

Ce débris, couvert de vase, de mollusques et de végétations, présentait à ses extrémités deux charnières brisées. Le capitaine fit alors descendre au fond de la mer un plongeur muni de son appareil. Cet homme remonta bientôt avec deux lingots d'un métal gris, brillant, qu'il avait pris dans une énorme caisse dont la plaque de cuivre, si difficile à arracher, formait le couvercle.

Aussitôt que ces lingots, analysés par le contrôleur des métaux, furent reconnus pour de l'or vierge, l'autorité expédia un canot de la douane, afin d'empêcher une nouvelle descente.

Un professeur de Buenos-Ayres explique ainsi la présence en cet endroit d'un pareil trésor.

En 1547, un pirate fameux, Thomas Cavendish ravageait les côtes de cette partie de l'Amérique du Sud. Un navire espagnol lui donna la chasse et coula son bâtiment en vue de la terre.

Le pirate et l'équipage furent pendus. Il est donc probable que cette caisse constituait le trésor de Cavendish. Il avait dû la piller dans un des galions qui transportaient en Espagne l'or du Nouveau-Monde.

On va procéder à l'extraction de la caisse en présence des autorités de la République argentine.

Venant d'être reçu :

UN ASSORTIMENT DE MARCHANDISES

CONSISTANT EN :

Un lot de Tweeds à 33c valant 45c.
Etouffé à Robe à 7c, 8c et 10c.
Alpaca noir à 9c.
Gants Kid à 30c valant 45c.
Chapeaux en Feutre pour homme à 50 cts et beaucoup d'autres articles trop long à énumérer.

UNE VISITE EST SOLICITÉE

CHEZ

F. Giguère,

206 Rue St-Jean.

29 avril 1882—1m

Avis tres-important.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

En remerciant nos nombreuses pratiques et le public en général du généreux encouragement qu'ils nous ont donné, nous avons l'honneur de les informer que nous avons transporté notre Stock d'Épicerie, Vins, Liqueurs, Farine, Grains, etc.,

AU COIN DES RUES DU PONT ET DE LA REINE

dans le magasin ci-devant occupé par James Brouard. Notre assortiment nous permet de satisfaire les goûts les plus difficiles. Nos pratiques seront servies avec ponctualité, attention et politesse. Nos prix défient toute concurrence et nos marchandises sont de première qualité.

Une visite est respectueusement sollicitée. Les effets seront portés à domicile.

Nous vendons aussi du Bois de Chauffage.

A. MARCEAU & FRERE,

Coin des rues du Pont et de la Reine.

P. S.—Nous profitons de cette occasion pour informer les personnes de la campagne qui viennent en ville avec leurs voitures que nous avons une grande cour et une écurie où nous pouvons loger plusieurs chevaux. Nous leur promettons tout le confort possible.

29 avril 1882—1m

Nouvelle fromagerie

M. Roch Gagné informe les cultivateurs qu'il ouvrira une fromagerie à Ste-Agathe, comté de Lotbinière, le 1er juin prochain. Ste-Agathe, comté de Lotbinière.

22 avril 1882—1m c 406

DEMENAGEMENT.

M. J. GAGNON.

HORLOGER.

Bijoutier et Graveur

transportera son magasin au mois de mai prochain au

No 150, RUE DU PONT.

M. GAGNON profite de cette occasion pour remercier ses amis et le public en général de l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour. Il espère qu'il continuera à lui accorder toutes commandes dans sa ligne de commerce. Toutes les commandes seront exécutées avec soin et ponctualité.

M. GAGNON tient un assortiment complet de Montres, Horloges, Jones, Bagues, Chaînes, Lequets, Pendants d'Oreilles, Épinglettes, Lunettes, Pince-nez, Argenteries.

M. GAGNON s'est assuré, pour le printemps, les services d'un bijoutier spécial et une des premières mains de la ville.

M. GAGNON s'occupera spécialement de la réparation des Montres. D'une vieille il en fera une neuve. Prix très réduits. Une visite est respectueusement sollicitée.

29 avril 1882—2m

L. T. Dussault,

IMPORTATEUR DE

NOUVEAUTES

ET MARCHAND-TAILLEUR.

EN GROS ET EN DETAIL

123, rue St-Joseph, St-Roch, Québec

En face de J. B. Laliberté, chapelier.

Assortiment complet dans tous les départements. J'invite respectueusement mes pratiques et le public à venir visiter mon établissement, et à juger de la valeur et du bon marché de mes NOUVELLES MARCHANDISES.

TAILLEURS ET MODISTES.

Toutes les commandes seront remplies sous le plus court délai et à la satisfaction de l'acheteur.

Je promets de donner satisfaction pleine et entière à tous ceux qui voudront bien me donner leur patronage.

29 avril 1882—1m

GRAND LOT

— DE —

Marchandises

Nouvelles.

MARCHANDSES A REDUCTION.

Draps de Castor, Moscou et Pilotes.

Imitation de Loutre, Etouffés à Robes.

Châles en tricot nouveaux et dans les nuances les plus variées.

AVIS.

LES MARCHANDISES ci-dessus mentionnées seront vendues à des prix extrêmement réduits afin de faire place pour les marchandises du Printemps qui nous arrivent continuellement.

Que les personnes qui ont besoin de ces articles, profitent de ce bon marché exceptionnel.

— CHEZ —

J. E. Latulippe

Coin des rues St-Joseph et LaChapelle

ST-ROCH, QUEBEC.

24 décembre 1881.—3m

P. SIMARD

TAILLEUR,

NO 94, R. E ST-FRANCOIS, ST-ROCH, Q. B. C.

remerciera cordialement tous les citoyens de cette ville et de la campagne de l'encouragement qu'ils lui ont donné pendant l'année 1881. Il espère qu'ils continueront à lui accorder leur patronage et fera tous ses efforts pour les servir comme par le passé.

M. SIMARD connaît et pratique la coupe anglaise et américaine. Toutes les personnes qui visitent son établissement en sortent enchantées et disent partout que c'est un des plus habiles tailleurs de la ville.

Visitez l'atelier de M. SIMARD, et vous n'irez plus ailleurs.

29 avril 1882 3m

Revue Commerciale.

Québec, 23 mai 1882.

La situation des différents marchés ne s'améliore pas vite. Il est vrai qu'il règne une plus grande activité qu'il y a deux semaines; mais il ne se fait pas autant d'affaires que l'année dernière à pareille époque. Le petit nombre de navires d'outre-mer arrivés dans le port influe beaucoup sur cette inactivité momentanée; les marchands attendent leurs importations avec impatience, et les glaces du golfe se montrent toujours rebelles. A l'heure qu'il est le *Peruvian*, de la ligne Allan, est retenu par les banques près de l'île Terreneuve, et par surcroît de malheurs, l'équipage est dit-on, dans une grande détresse. Les provisions manquent ainsi que le charbon.

En apprenant cette nouvelle, les agents de la compagnie Allan ont expédié des approvisionnements par le *steamer Progress*. Ce dernier partit donc pour voler aux secours du *Peruvian*, mais rendu vis-à-vis de l'île-Verte, il fut consumé par les flammes. Toute la cargaison fut détruite. Trois hommes périrent au milieu des flammes. C'est une perte qui sera vivement sentie, surtout pour ceux que le *Progress* allait secourir. Ce retard dans les secours apportés au *Peruvian* peut avoir des conséquences désastreuses. Espérons néanmoins que le *steamer* en détresse aura été secouru à temps par d'autres compagnies qui sont plus rapprochées de l'endroit où il est pris dans les glaces.

Depuis que nous avons écrit ce qui précède, les dépêches nous ont appris que le *Peruvian* a réussi de se débarrasser des glaces qui l'entouraient et qu'il a continué sa route vers Québec, à la remorque du *steamer Acadia*. Ces deux steamers ont été signalés hier à la Pointe-au-Père.

Vingt bâtiments voiliers sont entrés dans notre port, depuis vendredi après-midi. Ce sont les premiers arrivages du printemps. Il était temps. C'est le commencement de la flotte promise; mais comme nous l'avons déjà dit, cette flotte ne sera pas nombreuse cette année.

L'incendie qui a eu lieu à Beauport la semaine dernière et que nous avons mentionné dans le temps, a occasionné une perte de \$22,000 pour les compagnies d'assurance.

Dans son exposé budgétaire, le trésorier de la province a fait connaître un projet de loi qui a produit une grande sensation parmi certaines corporations commerciales. Et ce n'est pas sans raison. Le trésorier veut imposer des taxes sur les banques, les compagnies d'assurance, les compagnies de chemins de fer, les compagnies de prêts etc. Ces diverses corporations commerciales ne chantent pas sur le même ton que le gouvernement, et l'on dit même que plusieurs d'entre ces associations puissantes sont décidées, avant de payer l'impôt demandé, de recourir aux tribunaux pour prouver l'illégalité de cet acte, elles prétendent que cette loi est inconstitutionnelle, parce que cette législation est du ressort du parlement fédéral. Plusieurs avocats éminents se sont déjà prononcés dans ce sens. Si cette loi est maintenue, les compagnies d'assurance ont pris la résolution de fermer toutes leurs succursales en dehors des grandes villes. Cette question de taxes est remplie de difficultés pour le gouvernement, et il est difficile de prévoir la solution du problème.

Le marché monétaire est abondant, et les banques paraissent faire de bonnes affaires. L'argent s'obtient facilement à 6 et à 7 pour cent; les avances sur garanties remboursables sur demande se font à 5 p. cent et les prêts à plus long terme de 5 1/2 à 6 pour cent.

Le change sur Londres est moins ferme et sans grande demande de 109 1/2 à 109 3/4 pour le soixante jours et de 110 à 110 1/2 pour le cent jours.

Les traites sur New-York valent de 10 à 10 1/2 pour le pair.

ALCALIS.

Potasses.—Les prix restent fermes, mais sans changement. Voici les dernières cotes; potasse 1ère \$5.10 à \$5.15; potasse 2ème de \$4.50 à \$4.60.

Perlases.—Les perlases restent nominales de \$8 à \$8.50 par 100 lbs.

PRODUITS CHIMIQUES.

Il se fait beaucoup d'affaires sur ce marché, mais les transactions sont grandement entravées par le manque de stock en mains; les commerçants attendent avec empressement leurs importations par les steamers et les autres navires.

ÉPICERIES.

Ce marché est ferme et l'on mentionne de nombreuses transactions. Les marchands de la campagne s'occupent à renouveler leurs assortiments et contribuent par conséquent à l'activité qui règne dans cette branche du commerce.

Sucres.—Les sucres raffinés sont plus

fermes et les granulés se cotent de 9 1/2 à 9 3/4 c; les sucres blonds valent de 7 1/2 à 8 1/4; les sucres bruts, en dehors de la raffinerie, sont peu actifs; 7 1/2 c ont été payés pour Porto Rico. Le sucre d'érable se vend de 7 à 8 cts suivants la qualité. Il n'y a pas de changements en fait de mélasses.

Thés.—Les thés sont calmes, et les ventes sont peu nombreuses. Le Japon s'obtient de 28 à 30, le Young Hysons de 15 à 16c, et les autres qualités n'ont pas changé, malgré la hausse qui s'est produite à New-York.

Cafés.—Ce marché est toujours lourd. Le café de la Jamaïque se vend 14c, et celui de Java, 21c. Le Mocha reste ferme à 29 et à 30 cts.

Le reste du marché reste sans changement.

GRAINS ET FARINES.

Les marchés d'Europe sont fort calmes. Aux États-Unis, la baisse est commencée. Ici, on devra nécessairement baisser le ton, si l'on veut chanter à l'unisson avec les autres pays; ce qui ne tardera pas maintenant, car quelques qualités ont déjà fléchi, comme on pourra s'en convaincre en jetant les yeux sur les cotes de ce marché que nous publions ailleurs.

PRODUITS DE LA FERME.

Les prix de ces divers produits se maintiennent fermes, à l'exception de quelques articles, tels que le beurre et le fromage qui baissent d'une manière assez sensible. Le beurre frais, de meilleure qualité, se vend de 18 à 20c, les qualités moyennes, de 15 à 18c. Le vieux beurre réalise de 12 à 15c.

Les arrivages de fromage sont considérables, mais la qualité laisse à désirer. Voici les prix: Les meilleurs fromages d'automne de 12 1/2 à 13c, et les nouveaux de 9 à 11 et 11 1/2c.

Sur le marché de New-York, le beurre et le fromage sont en baisse.

Le bois de corde n'a subi aucune variation depuis notre dernière revue.

Tous les articles, compris sous le nom général de produits de ferme, fléchissent beaucoup d'ici à quelques semaines. Aujourd'hui la plupart de nos braves cultivateurs des campagnes environnantes sont retenus par les travaux des champs, ils ne peuvent par conséquent nous apporter leurs produits.

Les semences terminées, tous nos marchés seront abondamment fournis, et l'abondance produira la baisse que nous remarquons chaque année à une époque correspondante.

HUILE.

Le marché est ferme, et les prix ne changeront pas de sitôt, du moins pour la baisse, car il y a rareté de cet article. L'huile de loup-marin raffinée à la vapeur est cotée à 70 cts. L'huile paille reste ferme à 55 et à 60 c. L'huile de morue de Terreneuve se vend de 55 à 57 1/2. L'huile de lin s'obtient à 70 et à 71c. L'huile de pétrole en baril vaut de 20 1/2 à 21c.

FERS ET FERRONNERIES.

Grande activité sur ce marché pendant la semaine qui vient de finir. Les prix du fer ont diminué légèrement mais les clous, verres et quincaillerie restent sans changement.

Les autres marchés ne méritent aucune mention spéciale, pour la bonne raison qu'ils n'attestent pas de variation importante. Pourtant il faut faire exception pour le marché aux animaux dont les prix sont très élevés. A Montréal, c'est la même chose. Voici ce que nous lisons dans le dernier *Moniteur du Commerce* à l'égard du marché aux bestiaux.

«Les fermiers conservent leurs vaches laitières pour la production du lait destiné aux fabriques de beurre et de fromage. Il en résulte que les animaux amenés au marché Viger ont beaucoup diminué en nombre; 25 ont seulement été offerts au dernier marché. La demande était très active et les prix élevés pour des animaux de qualité convenable. Une vache s'est vendue \$70 et deux autres \$65 chaque; une petite, mais très belle bête s'est vendue \$54; et le reste du lot a été échangé à des prix variant de \$25 à \$40. Les veaux étaient demandés de \$2 à \$10, suivant la qualité. Quelques moutons se sont vendus à 6c, poids vivant.

Les prix de la viande de boucherie jet d'exportation continuent à être très élevés, mais malgré ces prix, la demande est toujours bonne. Au marché Viger, les offres ont été d'une qualité moyenne, très peu des 200 animaux offerts pouvant être rangés parmi les qualités inférieures.

Les animaux de choix ont été vendus 6 1/2c, poids vivant, et la masse des bonnes bêtes s'est échangée de 6 à 6 1/2c. Les animaux de qualité moyenne ont promptement trouvé acquéreur de 5 à 5 1/2c, suivant qualité, et les animaux inférieurs se sont lentement vendus de 25 à 30c chaque. Plus de 100 veaux ont été vendus, les meilleurs de \$5 à \$10, et les autres de \$2 à \$4. Les moutons se sont vendus de \$5 à \$10 chaque, et les agneaux de \$2 à \$5. Les porcs vivants ont fait pour les bêtes de choix 8 1/2c. Les étalages qui viennent d'être ouvertes par la compagnie des Abattoirs de la Puisseance promettent de devenir un point

central pour l'achat, la vente et l'exportation des bestiaux. Il paraît que sous peu, il sera tenue, hebdomadairement, une vente d'animaux. Les animaux amenés pendant la semaine finissant le 13 mai consistaient en 160 bœufs, 192 moutons, 359 veaux et 600 porcs.

Avant de terminer nos remarques, nous devons ajouter que le commerce est dans un état prospère, et pour constater ce fait, il suffit de jeter les regards sur le nombre de faillites qui arrivent chaque mois ou chaque semaine. Or nous voyons que ce nombre va toujours en diminuant de mois en mois ou de semaine en semaine. C'est donc un signe de prospérité commerciale. Tout le monde admet que notre pays se développe avec une rapidité merveilleuse et qu'il marche d'un pas sûr dans la voie du progrès. Espérons que cette ère d'industries de tous genres continuera encore longtemps, afin que notre confédération soit un jour au niveau des plus riches pays de l'Europe.

Bulletin Commercial

QUEBEC.

MARCHÉ DES DENRÉES EN DÉTAIL.

Québec, 27 mai 1882

FARINES.

Supérieure Extra.....	6 75	a	8 50
Extra.....	6 65	a	8 75
Fort à Boulanger.....	7 20	a	8 50
Extra du Printemps.....	6 50	a	6 60
Superfine.....	6 10	a	6 20
Fine.....	5 50	a	5 60
Midlings.....	4 15	a	5 60
Pollards.....	4 25	a	4 50
Farine en poche.....	3 10	a	3 30
Farine d'avoine.....	5 50	a	5 75

GRAINS.

Blé Mer Noire.....	2 00	a	2 50
Blé ras.....	1 75	a	1 85
Orge.....	0 80	a	0 90
Pois.....	1 00	a	1 10
Avoine.....	0 45	a	0 47
Blé d'Inde.....	1 00	a	1 05
Graine de mil.....	3 30	a	3 50
Graine de trèfle rouge.....	0 10 1/2	a	0 11
Graine de lin.....	1 10	a	1 20
Sarrasin par minot.....	0 75	a	0 80
Fèves par 60 lbs.....	2 30	a	3 00
Son par 100 lbs.....	1 15	a	1 20
Moulée do.....	1 25	a	1 50

GIBIERS.

Poulets par couple.....	0 40	a	0 80
Canards par couple.....	0 50	a	0 75
Dindes, par couple.....	1 00	a	4 00
Canards noirs, par couple.....	0 90	a	0 80
Fleuviers, par douzaine.....	1 50	a	1 60
Bécasses, par couple.....	0 60	a	0 60
Pigeons dom., au couple.....	0 25	a	0 30
Perdrix, au couple.....	0 35	a	0 45

LÉGUMES.

Potatoes par minot.....	0 55	a	0 75
Carottes par douz.....	0 35	a	0 00
Navets par baril.....	1 80	a	1 90
Betteraves par minot.....	2 00	a	0 00
Oignons par baril.....	2 75	a	3 00
Artichaux, par minot.....	0 00	a	0 00
Laitues, par douz.....	0 10	a	0 15
Epinauds, Américain, par minot.....	0 00	a	0 00
Celeris par botte.....	0 12	a	0 20

FRUITS.

Nouv. Pommes par quarts.....	4 00	a	5 50
Oranges.....	6 00	a	7 00
Citrons par caisse.....	11 00	a	12 00
Airelle, Cap. Cod par mts.....	8 00	a	10 00

PRODUITS DE LAITERIES.

Fromage, à la livre.....	0 15	a	0 18
Œufs, au quart.....	0 20	a	0 22
Œufs frais à la douzaine.....	0 25	a	0 26
Fromage à la boîte.....	0 14	a	0 14 1/2

SUCRE.

Sucre d'érable, par lb.....	0 07	a	0 09
-----------------------------	------	---	------

VIANDES.

Bœuf par lb.....	0 08	a	0 10
Mouton par lb.....	0 08	a	0 10
Agneau par lb.....	0 09	a	0 11
Veau par lb.....	0 12	a	0 15

POISSONS.

Hareng Labrador brl. No 1.....	4 25	a	6 50
Hareng No 2.....	4 00	a	4 00
Morue sèche.....	4 50	a	5 50
Morue verte No 1.....	5 00	a	6 00
do No 2.....	5 00	a	5 50
Morue grande en draft.....	0 00	a	0 00
Traite Saumonée.....	12 00	a	12 50
Saumon No 1 par qrt.....	20 00	a	21 00
do No 2.....	19 00	a	20 00
do frais par lb.....	0 38	a	0 35
Maquereau No 2.....	0 00	a	0 00

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Corrigé tous les Mardis et Vendredis par le clerc du marché.

Bœuf, 1re qual. p. 100 lbs.....	9 00	a	10 00
Bœuf, 2me qualité.....	8 00	a	9 00
Vaches à lait.....	30 00	a	40 00
Vaches extra.....	50 00	a	60 00
Veaux, 1ère qualité.....	10 00	a	15 00
Veaux, 2me qualité.....	6 00	a	7 00
Veaux, 3me qualité.....	2 00	a	4 00
Moutons, 1re qualité.....	6 00	a	8 00
Moutons, 2me qualité.....	3 25	a	4 25
Agneaux, 1re qualité.....	4 00	a	5 00
Agneaux, 2me qualité.....	3 00	a	3 50
Porcs, 1re qualité.....	10 00	a	10 00
Porcs, 2me qualité.....	8 00	a	9 00

FOIN ET PAILLE.

Foin, 1re qual. p. 100 lbs.....	11 00	a	11 00
Foin, pressé, par tonne.....	13 00	a	14 00
Paille, 1re qualité.....	4 00	a	4 00
Paille, 2me qualité.....	3 00	a	3 50

MARCHÉ AU BOIS.

Érable de 3 pieds.....	4 75	a	5 00
Érable et merisier de 3 pds.....	4 40	a	4 52
Merisier de 3 pds.....	4 25	a	4 50
Merisier de 2 1/2 pds.....	3 50	a	3 50
Épinette rouge.....	2 55	a	2 80
“ grise.....	2 20	a	2 66
Bouleau rouge 3 pds.....	2 50	a	3 25
“ 2 1/2 pds.....	2 45	a	2 75

MONTREAL.

MARCHÉ EN GROS.

Montréal, 26 mai 1882.

FARINE—Supérieure extra.....	\$6 30	a	\$6 35
Extra supérieure.....	6 15	a	6 20
De goût.....	6 15	a	6 20
Extra du printemps.....	6 10	a	6 15
Superfine.....	5 50	a	5 60
Farine forte de boulangers.....	6 50	a	6 75
Fort de Boulanger américain.....	7 50	a	8 00
Fine.....	5 00	a	5 20
Moyenne.....	4 00	a	4 25
Récoupes.....	3 50	a	3 75
Farine en sacs du Haut-Canada par 100 lbs.....	3 05	a	3 10
Farine en sacs de la Cité (livrée).....	3 80	a	4 00
Farine d'avoine par 100 lbs.....	2 75	a	2 75
Farine de blé d'Inde.....	2 00	a	2 00
Farine de sarrazin.....	3 80	a	4 00
Blé d'Inde, 7 1/2 à 8 0c.....			
Avoine, 35 à 36c.....			
Orge, 65 à 70c.....			
Pois, 85 à 95 par 60 lbs.....			
Seigle, nominal.....			
Lard, par quarts de 200 lbs, \$20 à \$21.50.....			
Mil, \$2.80 à \$2.60 par 45 lbs.....			
Trèfle, \$4.80 à \$4.90 par 60 lbs.....			
Saindoux, 14 1/2 à 15 au seau.....			
Jambons, 14 à 14 1/2.....			
Beurre de l'Ouest, 17c. à 19 cts.....			
“ Est 20 à 21 1/2c.....			
“ frais 21 à 22.....			
“ moyen 20.....			
“ Brockville, 18 à 21c.....			
“ Townships, 18 à 20c.....			
“ Morrisburg, 18 à 20c.....			
“ Kamouraska, 00 à 00c.....			
Potasse, \$5.05 à \$5.20 par 100 lbs.....			
Potasse, \$1.00 à \$1.10.....			
Œufs à la douzaine, 15 à 20c.....			
Œufs frais, 16 à 17c.....			
Porcs abattus par 100 lbs., \$9.50 à 10.00.....			
Miel, 12 à 15c.....			
Sirop d'érable, 80c à \$1.10.....			
Pommes par baril, \$3.50 à \$5.00.....			

Foin et paille.

Foin de 1re qualité par 100 bottes.....	11 00	a	12 50
Foin pressé par tonne.....	00 00	a	00 00
Paille, 1re qualité.....	5 00	a	6 50
Paille, 2me qualité.....	4 00	a	4 50

Fromage en gros

Fin sept. et oct.....	13 à 13 1/2
Bonne qualité.....	12 1/2 à 13
Régouts.....	06 à 07

MARCHÉ DE DÉTAIL.

Laiterie

Beurre frais à la livre.....	\$ 0 25	a	\$ 0 28
Beurre salé.....	0 18	a	0 20
Bon beurre de table en tinette.....	0 20	a	0 28
Fromage.....	0 15	a	0 17

Grains.

Blé par minot.....	1 39	a	1 47
Pois do.....	1 00	a	1 05
Orge do.....	0 65	a	0 70
Sarrasin par minot.....	1 20	a	0 00
Lin do.....	0 00	a	0 00
Mil do.....	3 25	a	3 50
Trèfle.....	5 00	a	5 50
Blé d'Inde par doz.....	0 00	a	0 00
Avoine en poche.....	0 95	a	1 00
Fèves p. minot.....	2 00	a	2 95
Son par cent livres.....	1 00	a	0 00
Moulée.....	1 40	a	1 50
Son.....	1 05	a	1 10

Fruits.

Pommes par brl.....	3 50	a	5 00
Oranges.....	7 50	a	8 00
Citron à la boîte.....	6 00	a	0 00
Poires.....	0 00	a	0 00
Melons à la pièce.....	0 00	a	0 00

Divers.

Sucre d'érable à la livre ...	0 10	a	0 12
Sirop d'érable en gallon ...	0 90	a	1 20
Miel à la livre.....	0 12	a	0 16
Œufs frais à la douzaine.....	0 00	a	0 17
Œufs à la caisse, par doz..	0 16	a	0 00
Hardock à la livre.....	0 05	a	0 03
Poisson frais.....	0 08	a	0 10

Feuilleton Littéraire
DU CULTIVATEUR.

UNE MYSTERIEUSE AVENTURE.

V

LA MÈRE ET LA FILLE.

(Suite.)

La marquise de Norville était la fille d'un riche négociant de Nîmes. Fort jeune encore, elle avait épousé M. de Norville, gentilhomme de fortune modeste, mais d'une famille estimée dans la province. Un amour réciproque avait été, disait-on, le mobile de ce mariage ; cependant l'intérêt, d'une part, de l'autre, le désir d'échanger un nom roturier contre un titre nobiliaire, en avaient été peut-être les motifs réels. M. de Norville, dépourvu d'avantages personnels, était de faible santé et d'un esprit borné ; sa nouvelle épouse, au contraire, vive, séillante, étourdie, poussait la coquetterie aussi loin que le permettait le soin de sa réputation. Aussi cette union n'avait-elle jamais passé pour fort heureuse ; le marquis, était obligé de céder aux exigences de la maîtresse de ses actions, et quand il mourut, quelques années seulement après son mariage, Mme de Norville se trouvait déjà tout habituée aux allures indépendantes d'une veuve riche, belle et adulée.

Une femme de son caractère et dans cette situation ne pouvait manquer, selon l'opinion du monde, de se remarier bientôt ; il n'en fut rien. Soit que la jolie veuve, au lieu de se donner un maître, eût préféré jouer le rôle du soleil qui est admiré de tous sans être à personne, soit qu'elle n'eût pas trouvé dans la foule de ses soupirants un mari digne de son choix, elle avait éconduit les partis avantageux qui s'étaient présentés. Elle avait justifié ses refus par le désir de se consacrer exclusivement à l'éducation de sa fille unique, et devant une prétention si respectable, les poursuivants les plus opiniâtres avaient bien été forcés de se retirer.

Amélie, en effet, pendant ses premières années, était l'idole de sa mère, qui ne pouvait assez admirer ses grâces naïves, sa gentillesse, son intelligence précoce. Jeune elle-même, la marquise avait joué avec sa fille, qu'on nous passe le mot, comme un enfant joue avec sa poupée. Sa préoccupation constante à cette époque était d'inventer des ajustements nouveaux pour la parer, de répéter ses mots charmants, de l'élever au-dessus des autres petites filles de son âge. Plus tard, elle prit plaisir à voir les rapides progrès de la jeune écolière dans toutes les branches des connaissances, dans tous les arts d'agrément qu'on lui enseignait. Aussi, tant qu'Amélie avait pu passer pour une enfant, Mme de Norville avait-elle été la plus heureuse des mères ; nulle n'avait éprouvé pour sa fille une affection plus tendre et plus dévouée.

Mais, deux ans environ avant l'époque où commence cette his-

toire, il s'était opéré un changement étrange. Au lieu de cette mignonne créature, de cette pensionnaire studieuse d'autrefois, la marquise vit tout à coup à son côté une grande demoiselle, belle, instruite, pleine de sens. Elle, habituée jusque-là aux adulations sans partage, remarqua bientôt qu'en entrant dans un salon elle n'attirait plus exclusivement l'attention ; sa fille interceptait au passage regards et sourires admiratifs. On ne formait plus cercle autour d'elle. Si quelques hommes faits, quelques fashionables mûrs comme Malevieux, paraissaient parfois prendre plaisir à écouter son habileté spirituelle, les jeunes élégants et les hommes à la mode se pressaient autour d'Amélie à l'environnement les uns les autres.

A partir de ce moment, l'affection de la marquise pour sa fille se changea en froideur, d'abord, puis en quelque chose qui ressemblait à de l'hostilité. La coquetterie aigrie est le plus méchant levain que puisse contenir le cœur d'une femme. Mme de Norville voyait dans Amélie une rivale qui la surpassait en jeunesse et en beauté ; de plus, elle avait conscience que la jeune fille devinait la basse et honteuse jalousie de sa mère. Aussi, mécontente des autres et d'elle-même, la marquise était-elle toujours dans un état d'irritation contenue qui la rendait sévère, injuste, souvent cruelle.

C'était particulièrement depuis l'arrivée des dames de Norville aux eaux de Balaruc que cet éloignement de la marquise pour Amélie avait pris une force nouvelle. Elle eût voulu la tenir constamment enfermée dans sa chambre, pendant qu'elle-même descendait au salon, ou allait à la promenade avec les autres pensionnaires de la maison. Il ne se passait pas de journée, pas d'heure où elle n'adressât à sa fille quelque reproche amer sur sa tenue, sur sa mise, sur ses actions et sur ses paroles. La malheureuse enfant supportait avec une résignation muette ces mille piqûres d'épingle, qui se succédaient avec une constance désespérante. Malgré la fierté, la hardiesse même de son caractère, elle devenait humble devant sa mère, qui l'avait tant aimée et qui semblait prendre plaisir à la torturer. Le sentiment du devoir la maintenait toujours dans les limites les plus rigoureuses de la soumission, et justifiait à ses yeux jusqu'à un certain point, cette révoltante tyrannie.

Qu'on juge donc de l'effroi qu'elle ressentit en entrant dans sa chambre, au retour de sa pénible excursion sur l'étang de Thau, quand elle se trouva tout à coup en présence de Mme de Norville ! A cette heure peu avancée, la marquise d'ordinaire n'était pas levée ; Amélie avait donc pu raisonnablement espérer pouvoir rentrer sans être aperçue. Mais sa mère lui apparut sur le seuil de la porte de communication des deux chambres, drapée dans un peignoir de mousseline, et lui demanda d'un ton sévère :

— D'où venez-vous, mademoiselle ?

Amélie avait préparé une fable en réponse à cette question ; mais la conscience de ses torts ne lui permit pas de la débiter. Elle balbutia, se troubla, et tombant aux genoux de son juge, elle fondit en larmes sans pouvoir prononcer autre chose que ces mots :

— Ma mère ! ma bonne mère, pardonnez-moi !

— Allons, mademoiselle, relevez-vous ! je n'aime pas les scènes... seulement je veux savoir ce qui s'est passé ; je veux tout savoir, entendez-vous ?

Amélie obéit et raconta d'une voix entrecoupée comment, avec l'aide de sa fille de service, elle était sortie de l'hôtel avant le jour, comment elle avait décidé les Poncet à mettre leur barque à l'eau, malgré l'imminence du danger ; comment Adrien de Laroyère avait été trouvé expirant sur le Roquairol, comment enfin elle avait eu le bonheur de rentrer sans être reconnue.

— Ma mère, ajouta-t-elle en terminant j'ai eu tort sans doute de faire, sans vous consulter, cette démarche inconsidérée, mais songez à la funeste position de ce jeune homme, abandonné de tous, même de son plus proche parent, et vous trouverez, j'en suis sûre, dans la bonté de votre cœur une excuse à ma faute.

La marquise, assise dans un fauteuil, avait écouté froidement ce récit franc et sincère.

— A merveille, mademoiselle, dit-elle enfin avec ironie, rien ne vous manque pour être une parfaite héroïne de roman ! ce déguisement, cet barque ballottée par les flots, la nuit, dans une tempête, ce naufragé à qui vous sauvez la vie, c'est magnifique cela ! Cependant il me vient un doute ; était-ce seulement à un sentiment d'humanité que vous cédiez en courant ainsi les aventures, au risque de votre existence et de votre bonne renommée ? N'y avait-il, entre ce jeune homme et vous d'autres rapports que ceux de la simple politesse ? Ne vous aurait-il jamais, par exemple, adressé de ces galanteries frivoles qui tournent la tête aux petites filles comme vous ?

— Maman, dit Amélie toute rouge, en baissant les yeux. M. Adrien, en effet, m'a montré en diverses circonstances de l'empressement, de l'intérêt...

Mais je vous jure que jusqu'à ce jour...

— Ah ! aujourd'hui sans doute il a été plus clair ? reprit la marquise, dont le front se plissa.

— Songez donc à l'état affreux où nous l'avons trouvé ; c'était à peine s'il lui restait un souffle de vie, et il n'a pu m'adresser qu'une parole de reconnaissance. Cependant, s'il faut l'avouer, cette parole était si profondément sentie, accompagnée d'un regard si éloquent ; elle partait si bien du cœur, que j'ai cru deviner...

— Deviner quoi ? interrompit la marquise d'une voix brève ; voudriez-vous me faire entendre que M. Adrien aurait pour vous une... préférence ?

Amélie baissa la tête en silence.

— Cela n'est pas, cela est faux ! dit Mme de Norville avec une chaleur extraordinaire ; lui, un Parisien, un homme du meilleur monde, s'amouracher d'une petite fille, d'une écolière insignifiante, telle que vous ? Cela n'est pas, vous dis-je ; vous êtes une folle et vaniteuse enfant ; vous interprétez dans le sens de votre coquetterie une parole sans portée... Il ne peut vous aimer ; je vous défends de dire, de penser qu'Adrien de Laroyère vous aime !

Et des larmes jaillirent de ses yeux, malgré ses efforts pour les retenir.

Amélie l'examinait avec un étonnement mêlé de frayeur. Trop naïve pour comprendre la cause de cette agitation, elle crai-

gnit d'avoir laissé échapper à son insu quelques paroles blessantes.

— Au nom du ciel, maman, reprit-elle, comment ai-je pu vous affliger à ce point ? Je vous en supplie, faites-moi connaître ma faute.

— Laissez-moi, interrompit la marquise avec dureté. Mais je ne sais pas encore, ajouta-t-elle, tout ce qu'il est nécessaire que je sache... Vous, mademoiselle, qui avez l'art de lire dans les regards ce qu'on ne vous dit pas, ce que l'on ne songe pas à vous dire, répondez avec franchise : aimez-vous ce jeune homme, vous ?

Amélie se cacha le visage dans ses mains :

— Ma mère, de grâce, excusez-moi...

— Allons, pas de grimaces... Il faut que je sache la vérité, je veux la savoir... l'aimez-vous ?

— Eh bien, ma mère... je l'ignore.

— Vous l'ignorez, effrontée ! dit la marquise en éclatant et en repoussant avec force la jeune fille ; mais au fait, ajouta-t-elle aussitôt d'un air de réflexion en s'efforçant de se calmer, j'ai tort de prendre au sérieux de pareils enfantillages. Il n'y a que puérile vanité d'un côté ; politesse, vaine galanterie de l'autre... N'importe, n'importe, je veillerai !

Mlle de Norville cherchait toujours vainement à comprendre le motif de cette grande colère.

— Que me reprochez-vous ? reprit-elle avec candeur ; maman, si vous pouvez être indulgente pour ma téméraire démarche aujourd'hui, de quoi suis-je coupable à vos yeux ?

— Coupable ! coupable ! allez-vous discuter avec moi ?... Et pourquoi serais-je indulgente pour une faute dont toute votre vie peut-être vous porterez la peine ?

— Laissez-moi espérer que je ne serai pas si cruellement punie de mon imprudence ; ceux qui en ont eu connaissance m'ont promis le secret.

— Beau secret, qui est à la garde de quatre ou cinq personnes ! Déjà, sans doute, vous êtes la fable du pays, et la malveillance ne manquera pas d'ajouter à cette aventure les inventions les plus outrageantes. Mais je ne dois pas le souffrir moi, votre mère ; il faut trancher, dans le vif et sans hésiter... Demain, nous quitterons Balaruc, nous retournerons à Montpellier.

— Demain ! s'écria Amélie en tressaillant.

Elle resta un moment abattue du coup et versa quelques larmes.

— Il suffit, ma mère, dit-elle enfin avec soumission, j'obéirai à votre volonté, sans murmurer. Mais, du moins, ne m'accablez pas de votre colère, de votre inimitié ! Je souffre, oh ! je souffre bien... qui me consolera, qui me soutiendra, si vous me manquez ?

Elle voulut prendre la marquise dans ses bras ; Mme de Norville se détourna brusquement :

— C'est bon, dit-elle ; maintenant restez ici... j'ai besoin d'être seule !

Et elle rentra dans sa chambre dont elle ferma la porte, laissant Amélie stupéfaite et consternée de cet comportement inexplicable. Plusieurs heures s'écoulèrent.

Bien qu'Amélie n'eût pas dormi la nuit précédente, et que les fati-

gées d'un instant. Miller réflexions pénibles remplissaient son esprit ; elle était en proie à une espèce de rêverie fiévreuse, où les images réelles se mêlaient aux illusions les plus sombres de son imagination malade. Un grand bruit, qui se fit entendre tout à coup dans l'hôtel, la tira de cette torpeur douloureuse ; on allait et venait dans les corridors, les portes et les fenêtres se fermaient avec fracas. Amélie, violemment surexcitée s'inquiéta de ce mouvement inaccoutumé. Elle eût voulu pouvoir descendre au salon pour en demander la cause ; mais comment l'oser sans exciter les soupçons, peut-être les reproches de sa mère, déjà irritée ?

Dieu sans doute eut pitié de ses angoisses. Thérèse, la fille de service qui avait procuré à Mlle de Norville les moyens de quitter la maison la nuit précédente, entra dans la chambre.

Thérèse était une jeune fille alerte et pimpante ; avec la croix d'or suspendue à son cou par un ruban noir et la longue chaîne d'argent qui attachait ses ciseaux à la ceinture de son tablier, elle représentait assez bien le type de la grisette languedocienne, vive, agaçante, coquette, dévote, au demeurant bonne fille, malgré son goût décidé pour la moquerie. Elle était assez jolie, ce qui l'exposait, dans l'exercice de ses fonctions, à ses provocations de plus d'un genre ; mais Thérèse avait la main aussi lestée que la langue, et des voyageurs trop hardis l'avaient appris à leurs dépens. En la voyant venir tout effarée, Amélie courut au-devant d'elle.

— Que se passe-t-il, ma bonne Thérèse ? demanda-t-elle avec effroi ; serait-il arrivé quelque malheur ?

— Un malheur ! répliqua la jeune fille en rajustant sa coiffe un peu chifflonnée ; non, grâce au ciel, mademoiselle. C'est seulement un nouveau voyageur qui vient de descendre ici... un monsieur de Paris, un vicomte. J'ai été chargée de le conduire à sa chambre, et, tout grand seigneur qu'il est, il vous a des manières si drôles !

— Ainsi donc, reprit Amélie, qui respira plus librement, il n'est rien arrivé de fâcheux au pauvre blessé ?

— Rien que je sache, mademoiselle. M. Adrien a eu un peu de fièvre et de délire, mais il dort maintenant. Le docteur Moirot prétend que nos eaux minérales le guériront bientôt. Ensuite vous savez comme le docteur vante les eaux minérales ! Ne voulait-il pas que Catherine, la cuisinière, en mit jusque dans les sauces, pour guérir les voyageurs sans qu'ils le sussent ? Pouah ! l'horreur !

— Et dites-moi, bonne Thérèse, demanda Mlle de Norville en baissant la voix, personne ne se doute de notre... de ma promenade de ce matin, n'est-ce pas ?

— Personne, mademoiselle ; qui donc, bon Dieu ? Les Poncet sont discrets comme des poissons, et Joseph, le brave garçon, se laisserait couper en morceaux avant d'avouer ce que je lui ai défendu de dire... Quant à moi, je suis connue, je pense ? on sait que Thérèse Bouchard...

— Je ne doute pas de vous, ma chère Thérèse, interrompit Amélie ; mais, dites-moi encore, qui est auprès du malade ? Son oncle sans doute ?

— Non, mademoiselle ; c'est Joseph qui soigne le pauvre gar-

con... Quant au vieux, il est allé à la poste de Balaruc, pour s'informer si une lettre qu'il attend était enfin arrivée. Il n'a pas joué de la journée et nous n'en revenons pas, à la cuisine; aussi mylord Je-Tiens-Tout est-il dans sa chambre, les bras ballants, comme un corps sans âme. On prétend que l'oncle de M. Adrien a perdu des sommes énormes cet été et qu'il est à sec en ce moment, Joseph pense qu'il doit y avoir de l'argent dans cette lettre attendue avec tant d'impatience, car...

Une fois lancée dans les caquetages, Thérèse ne se serait peut-être pas arrêtée de sitôt, mais la porte de communication entre les deux chambres s'ouvrit brusquement, et Mme de Norville parut.

— Que faites-vous ici, Thérèse ? demanda-t-elle avec sévérité ; qu'avez-vous à dire à ma fille ? Et vous, mademoiselle, que signifient ces chuchotements déplacés ?

Amélie baissa la tête d'un air d'embarras ; mais la jeune fille répliqua avec un aplomb parfait :

— Et madame la marquise, il n'y a pas de mal, j'espère ; je venais demander si ces dames descendront aujourd'hui pour dîner ou si elles mangeront dans leur chambre.

— Vous nous servirez ici, dit Mme de Norville sèchement.

— Fort bien... alors ces dames ne verront pas le nouveau voyageur qui vient d'arriver ; un assez bel homme, ma foi ! et puis un vicomte ! Il est venu dans le coup de la diligence de Montpellier. A peine descendu de voiture, il s'est informé des personnes qui habitent l'hôtel, et quand on le lui a nommées, il a eu l'air de les connaître toutes. M. le docteur assure qu'il vient à Balaruc pour se guérir d'un reste de paralysie ; mais pour sûr la paralysie n'est pas à la langue, car ce voyageur parle en patois et en français avec une facilité...

— Et vous, ma mie, répliqua aigrement la marquise, vous ne lui en devez guère j'imagine... Mais que nous importe cela ! Vous m'avez entendue ? laissez-nous.

Thérèse fit courte révérence d'un air piqué, et elle allait sortir, quand la marquise la rappela.

— Tout bien considéré, reprit-elle, nous dînerons à la table commune... Comme nous devons partir demain ce sera une occasion de prendre congé des personnes de connaissance.

— Quoi ! madame, vous partez demain ? dit Thérèse en ouvrant de grands yeux ; ah ! M. le docteur en fera une maladie sans compter que d'autres...

La marquise réprima d'un regard hautain cette loquacité opiniâtre.

— Allez ! dit-elle, vous reviendrez nous habiller dans quelques moments.

Restée seule avec sa mère, Amélie fit de nouveaux efforts pour obtenir son pardon.

— Bien, n'en parlons plus, dit la marquise frolement ; mais vous ne pouvez descendre au salon avec cette robe mouillée et ces cheveux en désordre... songez à votre toilette ; moi, je vais songer à la mienne.

Et elle entra dans sa chambre. Une heure après, quand une cloche fêlée donna le signal du dîner, les deux dames, vêtues avec élégance, entrèrent dans la salle à manger, où se trouvaient

déjà réunis les principaux pensionnaires de l'établissement thermal. Cette salle vieille et sombre était lambrissée en bois, la peinture rougeâtre était toute craquelée et souillée de piqûres de mouches. Une glace à plusieurs pièces, encadrée dans une bordure jadis dorée, une pendule à armoire dont les lentes bruyantes oscillations dominaient le murmure des conversations, une table immense et un régiment de chaises pour la plupart inoccupées, lui donnaient l'apparence d'un réfectoire d'ancien régime. De petits rideaux à carreaux rouges qui couvraient, sous prétexte de chaleur, les quatre fenêtres de la salle, y répandaient un jour sombre et empourpré du plus détestable effet.

Les pensionnaires, par respect pour les dames, ne s'étaient pas encore mis à table, quoique le dîner fût servi. Lord Corbett, seul, toujours enveloppé de flanelle, avait été installé par son domestique à sa place ordinaire, et s'impatientait fort en lui-même contre ces retards. Les autres hommes, debout dans une embrasure de fenêtre, causaient avec gaieté ; et le fameux vicomte dont Thérèse avait annoncé l'arrivée, semblait être "le lion" du moment.

Ce nouveau venu, quoique bien mis, avait plutôt l'apparence d'un commis voyageur que d'un gentil-homme parisien. Sa figure ronde, encadrée d'un collier de barbe brune, était assez belle, et annonçait trente-six ans environ. Son œil était vif et perçant, sa physionomie extrêmement mobile. Le ruban d'un ordre inconnu, mais d'une couleur très voyante, ornait sa boutonnière. Cependant sa personne manquait de cette distinction, signe caractéristique de l'homme de bonne compagnie ; il parlait beaucoup et riait haut.

Ces défauts, ou plutôt ces travers, avaient pour résultat de désarmer la défiance que le regard fixe et parfois inquisiteur du vicomte eût pu inspirer. On ne se tenait pas en garde contre un homme si expansif, qui semblait dire tout ce qu'il pensait et penser tout ce qu'il disait. Aussi le nouvel hôte de l'établissement thermal semblait-il déjà au mieux avec les pensionnaires, on formait cercle autour de lui, on l'écoutait avec un plaisir visible, et le vicomte témoignait par son aisance parfaite qu'il n'était nullement embarrassé de son succès.

L'arrivée des dames de Norville interrompit la conversation ; on s'approcha d'elles avec empressement pour les saluer.

Ha ! madame la marquise, dit le docteur Moirot, qui remplissait les fonctions de maître des cérémonies, vous avez daigné honorer de votre présence notre modeste dîner ? C'est là une faveur d'autant plus précieuse pour nous, qu'elle est plus rare. Aujourd'hui surtout, nous avons un nouveau venu qui éprouvait une grande impatience de vous présenter ses hommages... M. le vicomte de Mornas, ajouta-t-il en désignant l'étranger, qui s'inclina, eh bien, monsieur le vicomte, je croyais que vous connaissiez Mme de Norville ?

— Je n'ai pas cet honneur, répliqua le vicomte avec aisance ; vous m'avez mal compris, docteur... Je vous ai dit seulement qu'à Montpellier d'où je viens, et que j'ai habité autrefois, on m'avait vanté les grâces, la beauté l'amabilité des dames de Norville ;

je vois maintenant par moi-même que l'admiration publique n'a rien exagéré, et je serais heureux d'être admis quelquefois à leur rendre mes devoirs.

Malgré cette assurance, ironique peut-être, que le vicomte rencontrait ces dames pour la première fois, la marquise, en le saluant, avait éprouvé une sorte de tressaillement. En dépit de sa grande habitude du monde, sa contenance trahit un peu d'étonnement et de malaise. Mais cette impression dura peu ; avant même qu'on eût pu s'en apercevoir, elle répondit avec politesse :

— Je regrette, monsieur, que nos rapports doivent être si courts... Malheureusement je suis sur le point de quitter Balaruc avec ma fille.

— Est-il donc vrai ? s'écria le docteur avec une apparence de désespoir ; quoi ! déjà ?... dans la plus belle saison de l'année ?... quand chaque jour vous sentez davantage l'action bienfaisante de nos eaux minérales ?... Ah ! madame la marquise, c'est de l'ingratitude !

— Qu'allons-nous devenir ? dit Malevieux avec sa galanterie renouvelée de la Régence ; Balaruc ne sera plus habitable dès que les gracieuses nymphes des eaux les auront abandonnées ; pour ma part, je sais quelqu'un qui ne survivra pas à ce malheur.

— Vous sans doute, monsieur ? dit la marquise en souriant ; allons donc ! il vous restera la table de jeu.

Les autres assistants se récrièrent sur ce départ prochain ; lord Corbett lui-même balbutia d'un ton presque intelligible :

— Ho !... madame... oh !

Au moment où l'on se mettait à table, la marquise prit le docteur à part :

— Vous vous sûr, demanda-t-elle tout bas, que la personne que vous venez de me présenter porte réellement le nom et le titre de vicomte de Mornas ?

— Comment ! si j'en suis sûr ! J'ai vu son passe-port, qui est resté, selon l'usage, entre mes mains... C'est un homme de haute distinction ; il a une charge importante à Paris, sans que j'aie pu savoir laquelle.

— C'est... c'est étrange ! murmura la marquise.

En allant prendre sa place à côté d'Amélie, elle vit le regard à la fois scrutateur et malin du vicomte attaché sur elle, comme s'il eût deviné qu'on s'occupait de lui.

Pendant le dîner, le nouveau venu dirigea la conversation ; il semblait avoir beaucoup voyagé, il connaissait le monde, sa verve était intarissable. Aussi, la plupart des convives l'écoutaient-ils avec une satisfaction extrême. Un coin de la table seulement paraissait indifférent aux piquantes anecdotes, aux saillies parfois spirituelles du vicomte de Mornas ; c'était celui où se trouvaient les dames de Norville et Malevieux. La marquise, tout en prêtant une attention distraite au langage du conteur, affectait de ne pas entendre ; Amélie, les yeux baissés sur son assiette, restait silencieuse, en proie à de pénibles réflexions. Malevieux lui-même semblait soucieux et préoccupé.

Madame de Norville, désirant peut-être indiquer davantage son indifférence pour la conversation générale, demanda poliment à son voisin :

— Vous ne m'avez pas dit, monsieur Malevieux, comment votre jeune homme se trouve ce

soir ; l'accident, je l'espère, n'aura pas de suites fâcheuses ?

— En effet, madame la marquise ; notre étourdi va de mieux en mieux. Il y a vraiment un Dieu pour les enfants comme pour les ivrognes ! Mais je vous le disais hier ; je connais mon endiablé neveu ; il en réchappera, comme il en réchappe toujours... Dix honnêtes gens auraient succombé à ce qu'il a supporté déjà, sans qu'il y paraît. Il est invulnérable comme Achille, et, quand il essaye de se casser le cou, il réussit seulement à se faire une bosse au front.

— Eh ! mais, vraiment, on dirait que vous en êtes fâché ?

— Moi ! allons donc... Mais il est des moments où je souhaiterais qu'il reçût une bonne leçon dont il profitât. Abuser ainsi de mon affection pour lui, de ma sensibilité !...

Mme de Norville savait à quoi s'en tenir sur la sensibilité du tuteur d'Adrien, et fit une petite grimace de mépris. Malevieux continua d'un ton plus sérieux :

— Ensuite, il serait cruel de malmenier ce pauvre enfant dans un moment où il est menacé d'un si grand chagrin ; en apprenant votre départ, il sera capable d'éprouver une rechute.

— Lui ! dit la marquise en affectant de rire, il se consolera avec les canards et les foulques de l'étang de Thau, comme vous avec les cartes et le jeu.

— Vous êtes ingrate pour lui et pour moi, belle dame, reprit Malevieux, et si vous saviez ce que je sais...

— Quoi donc ? Oh ! je suis très curieuse !

— Hum ! vous voulez me faire parler contre mes intérêts... mais, ma foi ! que le jeune drôle, puis-je qu'il est avocat, plaide sa cause lui-même ; je ne vous dirai pas à qui appartenait un certain ruban rose et bleu, qu'on a trouvé sur son cœur en se déshabillant et dont il n'a pas voulu se séparer...

— Bah ! à quelque jeune bergère du voisinage, répondit la marquise avec une légèreté affectée.

— Le croyez-vous, charmante ? Pourtant, ces petits jeunes gens se passionnent rarement pour les beautés encore en bouton. Ils préfèrent de beaucoup les femmes qui sont dans tout l'éclat de leurs grâces.

— Allons, c'est assez, dit Mme de Norville en cessant de rire ; les secrets de M. Adrien n'appartiennent qu'à lui, et cette plaisanterie a déjà été poussée trop loin... Mais que faites-vous là, mademoiselle ? ajouta-t-elle avec impatience en s'adressant à sa fille ; allez-vous donc vider la carafe dans mon assiette ?

En effet, la pauvre Amélie, à qui sa mère avait demandé de l'eau, ne s'apercevait pas que le verre était plein et que le liquide se répandait sur la table. Quand elle remarqua sa gaucherie, elle voulut déposer la carafe et pensa la briser. Elle rougit jusqu'aux oreilles ; l'attention générale, qui se concentra un moment sur elle, augmenta sa confusion.

Bientôt pourtant elle se décida à lever les yeux. Le regard de M. de Mornas était encore attaché sur elle ; mais c'était regard n'avait plus un caractère hostile et railleur ; il était doux, caressant, plein de pitié et de sympathie. Sans savoir pourquoi, Amélie éprouva une sorte de bien-être intérieur, comme si, dans son isolement, elle venait de trouver un ami.

Le dîner terminé, on se leva pour se retirer. Le vicomte de Mornas s'approcha de Malevieux qui causait toujours avec Mme de Norville d'un ton moitié sérieux, moitié enjoué, mais à voix basse :

— Souvenez-vous, monsieur, dit-il avec aisance, qu'aussitôt que votre cher neveu sera en état de recevoir, j'ai une grande impatience de lui serrer la main... Il me tarde de renouveler connaissance avec lui.

Les deux dames regardèrent le vicomte d'un air surpris :

— Quoi donc, monsieur, demanda la marquise involontairement vous connaissiez déjà...

— M. Adrien de Laroyère ? Oui, madame, reprit le vicomte en s'inclinant ; nous nous sommes vus à Paris, où j'ai comme partout, un grand, un très grand nombre de connaissances !

Il y en avait encore dans ses paroles une intention railleuse qui n'échappa pas à la mère d'Amélie.

— Eh ! madame, reprit Malevieux, ne vous ai-je pas raconté comment Adrien et M. le vicomte se sont trouvés en rapport à Paris ? C'est une aventure merveilleuse, du roman, tout pur, où Adrien a joué le rôle de chevalier errant. Un soir de l'hiver dernier, mon neveu, en revenant à pied d'une soirée au faubourg Saint-Germain, eut le bonheur de sauver M. de Mornas des mains de trois ou quatre inconnus qui l'avaient attendu dans une rue écartée et allaient l'assassiner...

— C'étaient des voisins sans doute ? demanda la marquise.

— Non, il paraît que ce guet-apens avait pour cause des passions politiques ; M. de Mornas est un royaliste pur, un ultra, comme on dit aujourd'hui, et ses agresseurs étaient, à ce qu'on croit, des libéraux, des conspirateurs, des carbonari peut-être...

— Cela importe peu, interrompit le vicomte avec empressement ; il suffira à ces dames de savoir que M. de Laroyère me rendit alors un service que je n'oublierai de la vie... Peu de temps après cet événement je dus quitter Paris, car mes fonctions m'appellent constamment en voyage et jusqu'ici je n'ai pu témoigner suffisamment ma reconnaissance à mon libérateur.

Aussi, en apprenant qu'il se trouvait à Balaruc, ai-je ressenti une grande joie, et je suis impatient de voir ce brave garçon qui m'a inspiré une si vive amitié.

— Je pense que cette satisfaction ne vous sera pas longtemps refusée, dit Malevieux, et demain matin, sans doute...

Mme de Norville ne jugea pas à propos d'en entendre davantage, elle salua les interlocuteurs et sortit avec sa fille.

Quand elles arrivèrent à leur chambre, la marquise était un peu rêveuse ; néanmoins, elle ne semblait plus irritée ; parfois même elle laissait voir quelques symptômes de gaieté.

— Amélie, dit-elle en se mirant avec complaisance, j'ai réfléchi ; ce départ subit pourrait paraître singulier, et il est convenable de le retarder de quelques jours encore. D'ailleurs j'ai acquis la certitude que tu es une petite fille ; tu te crées des chimères sur quelles personnes ne songes... Il n'y a pas d'inconvénient pour nous à rester encore à Balaruc, et nous resterons.

— Comment ! ma mère, balbutia Amélie, vous voulez...

—C'est une affaire arrangée; j'ai changé d'avis, voilà tout; n'en parlons plus... Que penses-tu de ce vicomte de Mornas qui nous est tombé des nues aujourd'hui? On dit qu'il est de ce pays et qu'il parle patois comme s'il n'avait fait autre chose de tout sa vie. Cependant ce nom m'est complètement inconnu.

—Mais, répliqua la jeune fille, qui savait à peine ce qu'elle disait, ce voyageur m'a paru... très bien.

—C'est le plus insupportable bavard que j'aie jamais vu. Et puis un ton, des manières! Allons! décidément nous ne pouvons nous entendre sur rien... Je te laisse à tes caprices.

Et elle rentra en fredonnant dans sa chambre.

Demeurée seule, Amélie réfléchit longtemps.

—Plus de doute, disait-elle en fondant en larmes, je connais enfin la cause de ces bizarreries, de ces colères, dont j'ai eu tant à souffrir depuis peu... Eh bien, je serai forte et courageuse. Mon Dieu! secourez-moi.

VI

L'ONCLE ET LE NEVEU

Adrien se rétablit promptement; la jeunesse et la vigueur de sa constitution aidant, au bout de quelques jours il était guéri. Pendant cette courte maladie, sa chambre avait été le rendez-vous commun des pensionnaires de l'établissement; mais le vicomte de Mornas s'était montré l'un des plus assidus et semblait être avec lui sur le pied d'une parfaite intimité. Mornas avait consacré au malade tous les instants dont il pouvait disposer, car il faisait de fréquentes excursions dans le voisinage, bien qu'on ignorât la cause réelle de ses absences. Mme de Norville elle-même était venue rendre visite au blessé dès que les convenances l'avaient permis, et plusieurs fois par jour elle envoyait demander de ses nouvelles. Enfin il n'était pas jusqu'à lord Corbett qui n'eût voulu donner une preuve de sympathie à l'enfant gâté de la maison; une fois ou deux le noble goutteux s'était fait porter chez Adrien et lui avait secoué la main en grondant: «Ho! jeune homme ho!» excès d'éloquence et de cordialité auquel le malade avait dû certainement être fort sensible.

Le soir du cinquième jour après l'accident, Adrien s'était donc trouvé assez bien pour sortir et, appuyé sur le bras de son oncle qui lui témoignait, depuis peu, une grande tendresse, il se promenait à pas lents sur la grève de l'étang de Thau. Quoi qu'on fût déjà au mois de septembre, la soirée était tiède et parfumée, comme il arrive encore dans ces heureuses contrées au commencement de l'automne, quand le mistral ne souffle pas. Une moile vapeur, rougie par les derniers reflets du couchant, enveloppait l'atmosphère; l'étang, uni comme une glace, ne semblait avoir été jamais bouleversé par les tempêtes. Des barques aux voiles blanches le sillonnaient dans tous les sens et des chants lointains, glissant sur les eaux, venaient mourir sur le rivage. Par intervalles des coups de feu isolés retentissaient du côté des palus et témoignaient que les chasseurs étaient déjà à l'affût des oiseaux aquatiques.

L'oncle et le neveu causaient avec cette familiarité qui régnait

entre deux égaux et deux camarades. Adrien, en effet, avait déjà seize ans quand il avait perdu sa mère, veuve d'un ancien receveur des finances sous l'Empire, et à cet âge il n'avait pu être traité tout à fait comme un enfant. D'ailleurs, Malevieux, avec ses éternelles prétentions à la jeunesse, n'était pas homme à se poser en mentor sévère. Une similitude de goûts frivoles, une même propension pour le monde, peut-être aussi le calcul secret des parties avaient achevé d'effacer la ligne de démarcation qui eût dû subsister entre l'oncle et le neveu. Aussi dès le commencement de sa tutelle, Malevieux ne s'était-il jamais prévalu de l'autorité légale dont il était armé; il n'avait contrarié en quoi que ce fût les désirs de son pupille. Adrien, encore sur les bancs du collège, n'avait jamais vu une demande d'argent repoussée, si peu justifiée qu'elle parût. Devenu étudiant en droit et livré à toutes les habitudes de dissipation que comporte cet état, il n'avait jamais reçu un reproche, entendu la réprimande la plus légère de la part de son tuteur.

L'oncle et le neveu étaient depuis longtemps déjà des amis intimes, n'ayant qu'une bourse où chacun puisait sans compter, vivant de la même vie et se faisant mutuellement confiance de leurs fredaines. L'insouciance d'Adrien pour toute autre chose que ses plaisirs l'avait même empêché jusque-là de demander à Malevieux un compte de tutelle, bien qu'il fût majeur depuis longtemps et que son titre d'avocat le mit à même de diriger lui-même ses affaires. Une procuration en blanc avait permis au tuteur de continuer sa gestion; et tandis que l'étourdi eût eu tant de raisons de se défier de ce parent auquel il confiait ainsi sa fortune, il s'abandonnait sans soupçon à ses goûts turbulents et dissipés.

On s'expliquera donc aisément qu'entre ces deux hommes il n'y eût pas cette tenue, cette réserve que la différence d'âge et de position semblait exiger. Cependant, ce soir-là, Malevieux avait un air recueilli et solennel; il parlait par sentences emphatiques à voix basse, quoique sur cette grève solitaire il ne pût être entendu que des musaraignes qui cherchaient leur proie dans les alques et les glaieuls. Il avait entamé, sans motif apparent, une tirade sur l'honneur et sur la nécessité pour un homme de cœur de ne pas survivre à une honte méritée, quand Adrien l'interrompit brusquement:

—Ah ça! à quel diable en as-tu ce soir? dit-il avec raillerie; tu es jovial comme un catafalque! Voyons, mon pauvre oncle, qui a dérangé le cours ordinairement si joyeux de tes pensées? Tiens, tu as joué aujourd'hui avec cette noble momie de lord Corbett, et tu te seras encore fait battre, je le gage.

—Ne saurais-je donc avoir d'autres motifs d'être sérieux, Adrien?... La vérité est, continua Malevieux d'un ton plus ouvert, que nous avons joué aujourd'hui plus d'une heure, et que lord Corbett n'a pu m'entamer.

—Et tu te réjouis de cela, mon oncle? tu es fier d'avoir passé une journée sans rien perdre?... Il faut que ce coquin d'Anglais t'ait rudement frotté depuis peu!

—Adrien, reprit le joueur de son ton sentencieux, crois-tu à cette divinité puissante, impitoyable, que les anciens appe-

laient Fatum, et qui se plaît à rendre inutiles tous les efforts, toutes les combinaisons, tous les calculs de la prudence humaine? Quant à moi, j'ai la certitude que cette implacable divinité existe, et que de plus elle a fait un pacte avec ce vieux paralytique de Corbett... Tu n'as pas idée de son bonheur! Les choses en sont venues à ce point que s'il n'était pas si lourd, si profondément stupide, je croirais que Sa Seigneurie réussit parfois à «corriger la fortune»; tu sais que cela veut dire dans notre langage. Croirais-tu qu'il m'avait complètement raillé, il y a quelques jours le contenu de mon portefeuille? Si notre notaire de Paris ne m'avait envoyé de nouveaux fonds qui me sont parvenus hier au soir...

—Ah! voilà donc pourquoi tu n'as pas joué ces derniers temps? dit Adrien en riant; et moi qui avais la bonté d'attribuer cet événement à ma maladie! je n'aurais pas dû oublier que tu ne cesseras de jouer qu'en cessant de vivre. Mais si ce M. Corbett est si dur à gagner, ne pouvais-tu te rejeter sur le vicomte de Mornas, mon nouvel ami? Il était aussi, je crois, de votre partie, et il se pique d'être beau joueur!

—Lui! un gentilhomme, lui un beau joueur? s'écria Malevieux avec une sorte d'indignation; c'est un bourgeois poltron qui n'a jamais fait que la partie d'une vieille femme. Alors que mylord et moi nous jouions de l'or et des billets de banque, ton ladre de Mornas se contentait de parier cinq francs, tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre, de sorte qu'en fin de compte, il n'a eu ni perte ni bénéfice. Encore, en risquant son misérable écu, avait-il l'air si ému, si attentif, il suivait nos mouvements avec un intérêt si soutenu, qu'on eût dit qu'il y allait de sa fortune. Son regard avait un caractère singulier, fascinateur, comme s'il eût voulu charmer les cartes. Corbett lui-même en a paru troublé, et il a perdu coup sur coup deux ou trois parties qui ont rétabli les chances entre nous.

—Cela prouve, reprit Adrien, que ce cher vicomte est économe et rangé.

—Cela prouve aussi que ton M. de Mornas n'est peut-être pas ce que tu penses, Adrien. Écoute: je ne vois pas sans inquiétude ta liaison étroite avec cet étranger que personne ne connaît et qui connaît tout le monde, qui va et vient, sort et rentre sans qu'on sache pourquoi; dont la position n'est pas nette dans le monde, et qui pourtant affecte un aplomb, une suffisance... Qui est-il? que fait-il? de quoi s'occupe-t-il dans ce pays, où rien en apparence ne l'appelle? Voilà des questions que tu ne t'es jamais posées, mon garçon, et qui pourtant devraient te donner à penser.

—J'avoue que Mornas est un peu mystérieux, répondit Adrien avec légèreté, mais il est si dévoué, si cordial... Il m'a laissé entendre que la politique était pour quelque chose dans ses allées et ses venues, et je n'ai pas jugé à propos de le presser à cet égard. Que nous importe? il ne peut y avoir rien que d'honorable dans un pareil homme. Mais laissons cela; aussi bien j'ai des choses à t'apprendre pour lesquelles je réclame toute ton attention.

Les promeneurs étaient arrivés à quelques débris de construction romaines qui s'élevaient dans une situation pittoresque, sur les bords du lac, au milieu des muriers et des figuiers sauvages. Un tapis de mousse et de gazon s'étendaient au pied des ruines. Cet endroit solitaire invitait à la causerie.

Adrien vint s'asseoir sous l'arche sombre d'un ancien aqueduc et invita son oncle à prendre place à son côté. Malevieux y consentit avec une complaisance où perçait une certaine inquiétude, on eût dit qu'il craignait l'explication annoncée.

—Cependant Adrien ne se pressait pas de parler. Il resta un moment pensif et comme embarrassé pour aborder un sujet épineux. Enfin il dit brusquement: «Tiens, mon oncle, je n'irai pas par quatre chemins... moquette-toi de moi, si tu veux; mais je t'avouerai que je suis amoureux, et amoureux tout de bon.»

La visée ridée et plâtrée de Malevieux prit une expression de malice:

—N'est-ce que cela? dit-il; nous avons été blessé par une flèche du carquois de Cupidon? A merveille, mon garçon, à merveille! j'en suis d'autant moins surpris que je ne l'ignorais pas. —Toi? s'écria Adrien avec étonnement.

—Tu oublies que je suis depuis longtemps initié aux mystères de Venus Cythérée, et que je sais interpréter le langage des soupirs et des regards. Aussi, non seulement je suis sûr que tu aimes, mais encore qu'on te paye d'un tendre retour.

—Serait-il possible? J'espérais... j'avais cru deviner... mais je n'avais pas de certitude...

—Ne doute plus, mon garçon; à la vérité elle ne m'a rien avoué, elle est trop coquette et trop fine pour cela; mais elle s'est trahie sans le savoir. L'intérêt extraordinaire qu'elle a témoigné pour toi lors de ton aventure sur l'étang, mille autres signes trop clairs pour un preux chevalier des dames tel que moi, m'ont révélé son secret. Ma foi, c'est une belle conquête! Seulement, Adrien, j'ai à te reprocher d'être allé sur les brisées de ton pauvre oncle, de ton premier maître de sciences amoureuses; car tu as dû remarquer que, moi aussi, je me suis sacrifié pour toi, et je t'ai cédé sans arrière-pensée la séduisante marquise.

—La marquise! reprit Adrien en tressaillant, que me dis-tu là? mais ce n'est pas de la marquise qu'il s'agit. Un étonnement réel se peignit sur les traits de Malevieux.

—Me serais-je trompé à ce point? s'écria-t-il; ô amour! voilà de tes coups! Cependant, voyons; que signifiait donc ce ruban bleu, rayé de rose, que je trouvais l'autre jour sur ton cœur et que je reconnus pour avoir appartenu à la marquise?

—Tu oublies que la mère et la fille portent des parures absolument semblables.

—Mais enfin cette femme adorée que tu appellais continuellement dans le délire de la fièvre, à qui tu adressais les plus chaleureuses de ses protestations...

—Je n'ai pas pu nommer la marquise.

—En effet, mais tu la nommais, lorsque, l'accès fini, tu t'informais avec tant de soin si l'on n'était pas venu de sa part?

—Eh! j'espérais en m'informant de la mère, que l'on me parlerait de sa fille.

Malevieux réfléchit quelques secondes.

—Ainsi donc, reprit-il, tu t'es pris belle d'une passion pour une petite provinciale qui ne prononce pas quatre paroles en vingt-quatre heures et...

—Malevieux, interrompit Adrien avec force, ne parle pas ainsi de Mlle de Norville. Ce n'est pas là un de ces caprices passagers comme j'en ai éprouvés jusqu'ici, mais un sentiment durable basé sur l'estime, sur la reconnaissance, et je prétends le faire respecter de tous.

—Bravo! mon cher, c'est toujours ainsi que cela commence... Mais enfin, si tu aimes réellement, on ne t'aime pas, j'imagine.

—Qui sait? mon oncle? Sous cette enveloppe pudique, il y a pourtant une âme généreuse et ardente... Juges-en plutôt!

Et il raconta en peu de mots comment Amélie avait été le principal instrument de son salut, lors de son naufrage sur le Roquairol. A mesure qu'il parlait, Malevieux montrait de l'étonnement et une sorte d'inquiétude.

—Voyez-vous ça! dit-il enfin; fiez-vous donc à ces jeunes innocentes qui semblent pétrées de glace et de neige? C'est qu'elle annonce de la résolution cette petite fille-là, et si on la poussait à bout... Eh bien! Adrien, supposons, comme je serais disposé à le croire d'après ton récit, que la demoiselle en question partage tes sentiments, que prétendrrais-tu faire?

—Ce que je ferai? belle demande! Je l'épouserai et sans retard, si j'ai le bonheur de voir agréer ma recherche.

Malevieux pâlit et ne répondit pas d'abord. Il reprit d'une voix altérée, après un moment de silence:

—Tu veux te marier, Adrien? A ton âge, au printemps de la vie, tu veux enchaîner ta liberté, te séparer de ton oncle qui a été si bon pour toi? Mais songes-y donc, tu n'as pas d'état, de position faite. A quoi sert un diplôme d'avocat lorsqu'on manque de causes et de clients? D'un autre côté, cette demoiselle de Norville, n'est pas riche, je le sais. La fortune vient de la mère qui est hors capable elle-même de se remarier...

—Tout cela ne m'arrêtera pas, interrompit le jeune homme avec fermeté; je travaillerai, je prendrai enfin la vie au sérieux. D'ailleurs, si la fortune de cette charmante enfant est insuffisante, n'en ai-je pas assez pour deux?... Au moment de la mort de ma mère, j'avais quinze bonnes mille livres de rente, et certainement, depuis cette époque, je n'ai pas dépensé mon revenu de chaque année.

—Ah! tu as calculé cela? dit le tuteur en dissimulant sous un sourire forcé la contraction de ses traits; mais réfléchis, Adrien, continua-t-il d'un ton sombre: la fortune est une déesse inconsistante, perfide, qui trahit parfois ses favoris... Elle est aveugle, comme le destin, et sa roue tourne sans cesse, écrasant ceux qui tout à l'heure elle élevait au...

—Pour Dieu! mon oncle, où veux-tu en venir avec cette mythologie? Te refuserais-tu à demander pour moi la main de Mlle de Norville?

—Eh bien! pauvre fou, si je céda à ton désir, sais-tu ce qui arriverait?

—Quoi donc?

—On repousserait ta demande.

—Pourquoi?

—Pourquoi? mais ne t'ai-je

pas dit que la marquise t'aimait ? Oui, elle t'aime avec passion ; j'en ai acquis la certitude l'autre soir quand je lui racontais, croyant te servir, l'histoire du ruban, les paroles que tu prononçais dans ton délire et que je supposais s'adresser à elle. Si maintenant on venait lui révéler ta préférence pour la petite, comme elle est fière, emportée, jalouse, elle deviendrait furieuse et quitterait sur-le-champ Balaruc avec sa fille, ainsi qu'elle a été sur le point de le faire sur un simple soupçon de la vérité."

Adrien fut frappé de stupeur. Maintenant que son attention était fixée sur ce point, il se souvenait comment ses politesses empressées et ses prévenances avaient été accueillies par la mère, quand il croyait ne les adresser qu'à la fille. Evidemment son oncle avait raison et cette certitude renversait tous ses projets. Il appuya le front sur sa main et resta abîmé dans ses réflexions.

La nuit était venue, une obscurité complète régnait dans les ruines. Mais la lune se levait à l'horizon et éclairait la campagne d'une lumière nacrée ; le lac, doucement ridé par la brise de mer, reflétait les millions d'étoiles qui marquaient le velours bleu de ciel. Tous les bruits du soir avaient cessé les uns après les autres, aussi, lorsque la conversation tomba subitement, Adrien et Malevieux auraient-ils pu entendre un léger frémissement dans le feuillage des arbustes voisins ; on eût dit les mouvements lents et embarrassés d'une personne en embuscade.

(A continuer.)

L'expérience d'une dame.

Madame T. A. Gist, qui réside au N° 1204, rue Walnut, Philadelphie, Pa., écrit ce qui suit : "Je souffrais énormément d'un rhumatisme inflammatoire. Localisé dans un pied et surtout dans la cheville du pied, il paraissait être déterminé à y rester longtemps, et le matin où je me suis procuré de l'huile de St-Jacob, je ne pouvais me mettre le pied à terre, même pour un instant."

Je me suis servi d'huile de St-Jacob pour la première fois dans la soirée, ce jour là ; je m'en suis servi une deuxième fois, le soir suivant et le lendemain de ma première expérience, dans l'après-midi, je pouvais déjà me mettre le pied à terre pour quelques minutes.

Le dimanche suivant je pouvais me tenir debout et faire quelques pas.

Le mardi suivant, je pouvais déjà parcourir une chambre sur mes deux pieds, et descendre un escalier en me soutenant à la rampe.

Maintenant je puis marcher très bien et je ne sens plus qu'une légère douleur. Pensez-y ! une bouteille et demi seulement et je suis déjà presque guérie. C'est une médecine merveilleuse.

\$200.00 de récompense.

On promet une récompense de \$200.00 pour la découverte de toute personne qui se permet de vendre ou de détailler quelque imitation ou contrefaçon des AMERS DE HOUBLON, et d'une manière particulière, les Amers ou préparations portant inscrits le mot HOUBLON ou HOUBLON, pour tromper le public, ou encore une préparation quelconque que l'on prétend être des AMERS DE HOUBLON.

Remarquez bien que les bouteilles de nos AMERS DE HOUBLON portent sur une libelle blanche une bague de houblon, couleur verte. Ces AMERS DE HOUBLON sont la plus pure et la meilleure des médecines qui existent sur terre, surtout pour les maladies nerveuses, des reins, ou du foie.

Prenez garde aux autres ainsi qu'à toutes les prétendues formules ou recettes d'AMERS DE HOUBLON publiés dans les journaux ou en vente, parce que ce ne sont là que des fraudes et des contrefaçons.

Tous ceux qui se permettent de vendre des AMERS DE HOUBLON falsifiés seront poursuivis.

COMPAGNIE DES AMERS DE HOUBLON.
Rochester N. Y.

Madame Parthington dit :

N'allez pas vous administrer des drogues de blague, parcequ'elles ont un effet désastreux sur l'organisme, mais reposez toute votre confiance dans les Amers de Houblon, qui seuls peuvent radicalement guérir toute détérioration de système, et toutes les maladies qui résultent d'abus. Ils ont sauvé Isaac d'une sérieuse attaque de fièvre typhoïde. Les Amers de Houblon sont le ne plus unum des médecins.—Boston Globe.

Deux organes.

Reglez l'estomac en premier lieu, et en second lieu le foie, mais d'une manière toute particulière, le premier, de manière qu'il puisse fonctionner parfaitement et sur vingt maladies qui peuvent affecter l'humanité dans toute espèce de climat, vous vous en exempterez au moins dix-neuf.

Les Amers de Houblon, voilà la seule chose qui puisse remettre les deux organes dans leur état normal.

HUILE de ST. JACOB

MARQUE DE FABRIQUE.



LE GRAND

Remède Allemand

POUR LA GUÉRISON DU

RHUMATISME,

Névralgie, Sciaticque, Lumbago, Mal de Reins, Douleurs d'Estomac, Goutte, Esquinancie, Inflammation du Gouvier, Enflures et Foulures, Brûlures, Echaudements, Douleurs du Corps en général, Migraine, Mal de Dents et d'Oreilles, pour Pieds et Oreilles Glacés, et pour toute espèce de Douleurs et Maux. Aucune préparation sur la terre peut s'égaliser à l'huile de St. Jacob comme remède externe sain, certain, simple et bon marché. L'essai coûte peu, seulement la petite somme de 50 cents, et tous ceux qui souffrent de quelque douleur peuvent avoir une preuve positive des mérites de cette médecine.

Directions en onze langues.

Chez tous les Droguistes et Pharmaciens.

A. VOGELER & CIE.,
Baltimore Md. U. S. A.

MAGASIN DE THE

No 244

RUE ST-JOSEPH,

ST-ROCH, QUEBEC.

The

Achetez vos THE et CAFES au magasin de THE.

Où le THE se vend au détail pour le prix du gros.

Où vous pouvez avoir du bon THE pour 16, 20 et 25 cts. la livre.

Où vous pouvez avoir le meilleur THE de choix pour 40 cts. la livre.

Tous ces THE sont importés directement du pays qui les produisent.

Toute personne qui achète du THE à ce magasin, reçoit un bon pour le montant de l'achat et lorsqu'elle a pour UNE livre de bons elle a droit à un magnifique présent.

LE VERITABLE

MAGASIN DE THE

Près du marché Jacques Cartier.

J. B. ROUSSEAU.

23 mai 1882 3m

LIBRAIRIE !

F. Desjardins,

140 rue St-Joseph, St-Roch, Québec.

Offices de la Quinzaine de l'Aube, relié..... \$0 65
Les flammes de l'Amour de Jésus, relié..... 1 00
La Nourriture de l'âme chrétienne, relié..... 0 95
La douloureuse passion de N.-S. J.-C., relié..... 0 85
La vraie et solide piété, de St-Frs de Sales, relié..... 0 60
Merveilles divines dans l'Encharistie, relié..... 0 75
L'Etat sans Dieu, par A. Nicolas, relié..... 1 00
L'imitation du Sacré-Cœur, relié..... 0 95
Les plus belles prières de saint Alphonse de Liguori, relié..... 1 00
Dévotion au Sacré-Cœur, relié..... 0 85
Manuel du tiers-ordre de St-Frs d'Assises, relié..... 0 75
Paillettes d'or, par mgr de Séguir, relié..... 0 75
Le chemin du Ciel, relié..... 0 50
Prières choisies de saint Alphonse de Liguori..... 0 75
Vie de St-Joseph, relié..... 0 55
Cantiques à St-Joseph, relié..... 0 25
L'Evangile médité et distribué pour tous les jours de l'année par l'abbé Duquesne, 4 vols..... 3 00
Vie des saints, par le R. P. Giry, 4 vols..... 3 00
Méditations pour tous les jours et fêtes de l'année à l'usage des religieuses, par l'abbé de Brandt, 5 vols..... 3 00
Explications des épitres et des évangiles des dimanches et des fêtes de l'année, par l'abbé Guillois, 2 vols..... 1 75
Un aide dans la douleur, par l'auteur des Avis Spirituels, 1 volume..... 0 95
Pratique de la perfection chrétienne, par A. Rodriguez, 4 volumes..... 3 00
Tous ces ouvrages seront expédiés franco par la poste.
28 mars 1882 c

CHAUSSURES.

EN GROS ET EN DETAIL.

Nouvel assortiment de Printemps et d'Été.

Un assortiment complet maintenant en mains et offert à des

PRIX LE PLUS BAS POSSIBLE

Pour argent comptant.

Notre assortiment étant l'un des plus considérables, nous exhibons une variété de choix qui ne peut être surpassée par aucune autre maison de cette ville.

Nos facilités pour le commerce de gros ou les jobs ne peuvent être égalées.

L'ouvrage, comme toujours, est exécuté par des ouvriers de première classe.

Geo. Binet.

No. 110 et 260, rue St-Joseph, St-Roch.

Avis.

Les marchands de la campagne trouveront en s'adressant chez M. Geo. Binet, un assortiment complet de chaussures qui leur sera vendu à très bon marché. Une visite est respectueusement sollicitée.

GEORGE BINET.
29 avril 1882—6m

Coulombe & Godbout

Informent respectueusement leurs amis et le public en général qu'ils ouvriront au PREMIER MAI prochain un atelier de tailleur à l'ancien poste de M. Ph. Gagnon, coin des rues

DES FOSSÉS ET DE LA CHAPELLE, ST-ROCH.

Cet établissement sera de première classe. Les commandes seront exécutées avec promptitude. Une surveillance assidue sera apportée aux ordres des pratiques. Une visite est respectueusement sollicitée.

COULOMBE & GODBOUT.

avril 1882—1m

If you are a man of business, weak, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of letters, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of science, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of law, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of medicine, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of religion, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of politics, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of war, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of peace, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of love, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of hate, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of life, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of death, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of heaven, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of hell, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of glory, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of shame, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of honor, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of dishonor, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of wealth, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of poverty, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of power, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of weakness, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of strength, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of health, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of sickness, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of life, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of death, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of heaven, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of hell, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of glory, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of shame, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of honor, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of dishonor, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of wealth, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of poverty, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of power, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of weakness, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of health, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of sickness, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of life, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of death, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of heaven, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of hell, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of glory, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of shame, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of honor, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of dishonor, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of wealth, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of poverty, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of power, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of weakness, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of health, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of sickness, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of life, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of death, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of heaven, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of hell, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of glory, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of shame, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of honor, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of dishonor, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of wealth, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of poverty, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of power, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of weakness, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of health, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of sickness, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of life, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of death, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of heaven, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of hell, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of glory, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of shame, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of honor, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of dishonor, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of wealth, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of poverty, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of power, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of weakness, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of health, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of sickness, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of life, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of death, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of heaven, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of hell, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of glory, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of shame, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of honor, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of dishonor, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of wealth, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of poverty, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of power, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of weakness, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of health, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of sickness, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of life, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of death, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of heaven, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of hell, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of glory, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of shame, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of honor, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of dishonor, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of wealth, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of poverty, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of power, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of weakness, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of health, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of sickness, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of life, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of death, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of heaven, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of hell, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of glory, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of shame, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of honor, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of dishonor, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of wealth, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of poverty, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of power, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of weakness, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of health, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of sickness, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of life, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of death, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of heaven, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of hell, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of glory, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of shame, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of honor, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of dishonor, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of wealth, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of poverty, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of power, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of weakness, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of health, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of sickness, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of life, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of death, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of heaven, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of hell, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of glory, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of shame, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of honor, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of dishonor, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of wealth, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of poverty, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of power, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of weakness, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of health, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of sickness, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of life, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of death, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of heaven, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of hell, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of glory, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of shame, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of honor, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of dishonor, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of wealth, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of poverty, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of power, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of weakness, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of health, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of sickness, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of life, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of death, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of heaven, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of hell, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of glory, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of shame, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of honor, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of dishonor, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of wealth, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of poverty, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of power, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of weakness, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of health, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of sickness, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of life, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of death, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of heaven, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of hell, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of glory, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of shame, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of honor, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of dishonor, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of wealth, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of poverty, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of power, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of weakness, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of health, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of sickness, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of life, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of death, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of heaven, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of hell, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of glory, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of shame, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of honor, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of dishonor, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of wealth, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of poverty, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of power, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of weakness, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of health, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of sickness, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of life, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of death, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of heaven, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of hell, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of glory, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of shame, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of honor, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of dishonor, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of wealth, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of poverty, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of power, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of weakness, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of health, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of sickness, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of life, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of death, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of heaven, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of hell, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of glory, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of shame, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of honor, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of dishonor, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of wealth, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of poverty, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of power, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of weakness, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of health, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If you are a man of sickness, or suffering from any of the following ailments, avoid stimulants and use Hop Bitters.

If